
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-septième séance – Mercredi 27 novembre 2024, à 17 h 30

Présidence de M^{me} Livia Zbinden, présidente

La séance est ouverte à 17 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, vice-président, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, *M. Sebastian Aeschbach*, M^{me} *Léonore Baehler*, *M. Luc Barthassat*, *M. Simon Brandt*, *M. Ahmed Jama* (remplacé par *M. Durão Francisco*), *M. Amar Madani* (remplacé par *M. Jean-François Albanesi*), *M. Alain Miserez* (remplacé par *M. Roger Gaberell*), M^{me} *Bineta Ndiaye* (remplacée par *M. Jérôme Gasser*), M^{me} *Albane Schlechten*, M^{me} *Melete Solomon-Kufлом* (remplacée par *M. Luis Vazquez*), M^{me} *Delphine Wuest* (remplacée par M^{me} *Ayari Felix Beltrametti*) et *M. Christian Zaugg* (remplacé par M^{me} *Cecilia Zaugg*).

Assistent à la séance: M^{me} *Christina Kitsos*, maire, M^{me} *Frédérique Perler* et M^{me} *Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 14 novembre 2024, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 26 et mercredi 27 novembre 2024, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M^{me} Christina Kitsos, maire. J'avais quelques informations à vous transmettre. La première pour vous dire que vous recevrez demain par courrier électronique la liste de l'ensemble des présidences et vice-présidences des bureaux et locaux de vote de la ville de Genève. L'autre information concerne l'Association des communes genevoises (ACG), qui a validé sa participation à hauteur de 7 millions de francs pour la rénovation du Centre funéraire et crématoire de Saint-Georges. A ce titre, je remercie M. Provini, qui avait attiré notre attention sur cette possibilité; vous voyez, ça a abouti. Je suis très très contente que nous puissions avoir cette participation des communes. Merci encore pour votre interpellation de l'époque en commission des travaux et des constructions. (*Applaudissements.*) Ce n'est pas rien, 7 millions de francs, je crois.

La troisième information a été passablement médiatisée, je pense que vous l'avez vue toutes et tous; cette année 2024 est marquée notamment par le centenaire de la Déclaration de Genève, qui a largement inspiré l'actuelle Convention relative aux droits de l'enfant de l'Organisation des Nations unies (ONU), adoptée en 1989. En 1924, Eglantyne Jebb est la principale autrice de ce texte et la fondatrice de Save the children, une des plus anciennes organisations non gouvernementales à travers le monde encore active aujourd'hui. On a voulu visibiliser cette femme pionnière à l'engagement remarquable, qui a été invisibilisée par l'histoire. Je voulais vous signaler que nous avons publié une brochure qui regroupe des photos d'archives, des textes qu'on a pu reproduire et la participation du Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme. Si vous le souhaitez, nous pouvons vous en faire parvenir un exemplaire. On a voulu porter un regard sur cette Déclaration de Genève et la remettre en valeur avec les enjeux que nous traversons dans nos sociétés actuelles. Une nouvelle déclaration a été élaborée avec le Comité des droits de l'enfant, en particulier l'intervention du professeur Philip Jaffé, Save the children, Terre des hommes Suisse, Enfants du monde et bien entendu la Ville de Genève. Si vous voulez signer ce texte, sachez

que vous avez la possibilité d'afficher votre soutien et votre engagement sur cette question sur le site internet www.declaration2024.org.

Si je peux encore, Madame la présidente...

La présidente. Allez-y.

M^{me} Christina Kitsos, maire. J'avais une question de M^{me} Fabienne Beaud concernant la subvention – en fait, ce n'est pas une subvention –, plutôt sur les 400 000 francs d'aide pour les jeunes en rupture professionnelle. Sur ce point, je voulais soulever qu'on a donné un mandat à la Haute école de gestion (HEG) pour identifier les problématiques en lien avec la jeunesse. Pourquoi avons-nous mandaté la HEG? On l'oublie souvent, mais ce début de législature a été fortement marqué par le Covid-19 et les mesures sanitaires qui ont été prises. Le Covid a eu un impact très fort sur les jeunes de manière générale, et aussi en particulier en ville de Genève, notamment avec des taux très importants en termes de mal-être, de suicide, de difficultés à terminer une formation et à s'insérer sur le marché de l'emploi. Face à cela, on a trouvé intéressant de regarder ce qu'on pouvait faire au niveau de la Ville pour amener un soutien à ces jeunes. La HEG a fait un certain nombre de sondages et plusieurs recommandations ont été émises, notamment d'attribuer une aide financière de 1000 francs maximum; ça peut être aussi 200 ou 300 francs, les 1000 francs ne sont pas attribués automatiquement, ça varie en fonction du projet, du besoin identifié. On sait par cette étude qu'il y a entre 300 et 350 jeunes... (*Brouhaha.*) Pardon? Je fais un peu long, mais la question est quand même importante, je m'excuse... La HEG a identifié entre 300 et 350 jeunes qui se retrouvent en situation de décrochage social et de formation. Evidemment, en Ville de Genève nous n'allons pas suivre les jeunes qui sont déjà à l'Hospice général, à Cap formations au Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) ou qui sont déjà dans un module de réinsertion. Avec les travailleuses et les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) l'objectif est vraiment d'aller capter des publics qui ont complètement décroché, qui n'arrivent pas à se mobiliser, qui ne vont peut-être pas se lever le matin, qui ne vont pas être preneurs d'un dispositif qui serait proposé. L'objectif est de faire ce premier pas pour capter ces jeunes, voir où ils sont et pouvoir déployer un accompagnement social.

En gros, nous avons rédigé un règlement municipal avec le Service de la jeunesse (SEJ), qui a été accompagné par la juriste du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) et du responsable du Contrôle interne. On a élaboré une directive départementale pour préciser les modalités de mise en œuvre

du règlement. On a aussi établi un contrat de prestation avec l'association Autonomia, qui sera délégataire pour déployer cet accompagnement social auprès des jeunes identifiés. Plusieurs validations ont été nécessaires pour le règlement, on a reçu un préavis du projet de règlement par le responsable des risques de la Ville, ce qui a entraîné un certain nombre de modifications du texte afin de tenir compte des commentaires et des demandes de précisions. Il y a aussi eu un préavis du projet de règlement par le Service juridique de la Ville (LEX), où on a également effectué des modifications supplémentaires pour prendre en compte ses éléments. Enfin, le Comité des directrices et des directeurs de tous les départements de la Ville a rendu un préavis du projet de règlement, avant *in fine* une validation du règlement par le Conseil administratif *in corpore*.

On a aussi soulevé qu'il était important de faire une évaluation d'ici 2026 pour voir si ce projet porte les fruits escomptés ou non. On la fera en toute sincérité et en toute transparence; si on voit qu'on n'atteint pas les objectifs, on pourra remettre en question ou revoir différemment ce dispositif. C'est là qu'on en est. Quand un jeune a besoin d'un permis de conduire pour obtenir un emploi, d'un équipement professionnel, d'un cours ou de quelque chose de ponctuel, l'objectif est bien sûr de pouvoir amener cette aide-là, mais aussi de mettre en place un accompagnement social et de pouvoir identifier d'autres problématiques qu'on n'identifierait pas autrement. Typiquement, est-ce que le jeune est endetté ou est-ce qu'il est en train de s'endetter? Est-ce qu'il a une problématique familiale? Est-ce qu'il paye ses impôts ou non? Est-ce qu'il a fait ses demandes de droits auprès de l'Hospice général? Est-ce qu'il a été frapper à la porte de l'association BAB-VIA? Est-ce qu'il est allé à Cap formations? C'est aussi ça qu'on aimerait faire à travers ce projet, pas juste apporter une aide financière. Bien sûr que cette aide est importante, mais l'objectif est de pouvoir établir un «diagnostic» entre guillemets – je ne suis pas sûre que ça soit le bon terme, mais c'est celui qui me vient en premier – pour ensuite mettre en place une aide et un suivi sur le moyen terme. C'est ce qu'on souhaite faire, j'espère qu'on y arrivera. On vous tiendra au courant une fois qu'on aura pu suivre un certain nombre de jeunes et effectuer l'évaluation dont je vous parlais à l'instant. Merci en tout cas pour votre question.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Comme annoncé hier déjà, M. Gomez sera absent aujourd'hui lors de cette séance en raison du prix IDDEA qui se déroule dans le cadre de la semaine du climat. Nous n'avons pas reçu de courriers. Concernant les séances de ce soir, qui vont être riches et intenses, on espère que vous vous êtes bien reposés et que vous avez bien récupéré du débat intense commencé hier que nous repren-

Questions orales

drons tout à l'heure. Je vous rappelle le déroulement de ce soir; pour commencer, nous allons traiter le rapport PRD-253 A/B / PRD-254 A/B sur le sans-abrisme, inscrit au point 18 de notre ordre du jour. Ensuite, nous aurons le troisième débat sur le rapport PRD-355 A et terminerons la discussion que nous avons eue hier soir avant 19 h. Nous reprendrons à 20 h 30 avec la proposition PR-1661 au sujet des falaises de Saint-Jean, au point 10.d de notre ordre du jour, que vous avez accepté de traiter sur le siège. Enfin, il y aura les rapports traités sans débat, en commençant avec le rapport PR-1643 A au point 12 de notre ordre du jour, puisque l'ouverture de débat a été demandée hier sur le point 11 lors de la séance du bureau et des chefs de groupe.

Un point encore, car on ne va pas se revoir avant la semaine prochaine et je préfère le dire maintenant plutôt qu'à la fin de la séance quand la moitié de gens seront partis. Je vous rappelle que la Course de l'Escalade a lieu pendant nos séances du budget, il y aura beaucoup de monde et il faudra faire attention aux restrictions de déplacement et à votre organisation personnelle pour les repas du soir, car des secteurs seront interdits à la circulation. Faites bien attention, c'est une journée qui va être intense.

4. Questions orales.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. J'ai une réponse à la question orale de M. Valentin Dujoux, qui me demandait hier où en était l'attribution de la concession de l'affichage publicitaire en Ville de Genève. Il me demandait quelles étaient les grandes lignes de la nouvelle concession. Pour rappel, lors de sa séance du 13 juin, le Conseil administratif avait validé le lancement d'un appel à projets en vue de renouveler cette concession d'affichage. Les cinq départements ont été impliqués dans l'analyse des différents dossiers en collaboration avec la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI). Lors de sa séance du 21 novembre pour être précise, le Conseil administratif a validé la sélection du jury en attribuant la concession d'affichage pour la période 2025-2029 à Goldbach Neo.

Ce dossier a obtenu la meilleure évaluation du jury, laquelle a tenu compte de plusieurs critères comme le montant de la redevance versée à la Ville, les compétences techniques, la qualité des prestations ou encore une utilisation des moyens respectueux de l'environnement. Il faut peut-être noter les modifications qui ont été apportées par rapport au précédent appel d'offres, notamment une diminution de la pondération du critère qui portait sur le montant de la redevance, l'ajout d'un critère sur la qualité et la crédibilité de l'offre financière, une augmentation

de la pondération du critère relatif au respect de l'environnement et l'ajout d'une clause de révocation du contrat de concession dans le cas où la redevance annoncée ne devait pas être atteinte. Voilà pour les informations que je pouvais donner à M. Dujoux.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. J'ai trois réponses, l'une pour M. Durão Francisco, qui s'interrogeait sur le revêtement phonoabsorbant qui n'avait pas été posé du côté ville de la rue Hoffmann, plus précisément côté Jura. Ces travaux d'enrobé phonoabsorbant n'ont pas été réalisés parce qu'il est prévu le passage du chauffage à distance (CAD) sur ce côté de rue pour desservir le quartier. Il s'agissait de ne pas réaliser des enrobés neufs avant cet important chantier. La pose de revêtement de ce côté de la rue Hoffmann est prévue pour 2025-2026.

Une réponse à l'attention de M. Florian Schweri s'agissant de la sécurité sur les trottoirs de la rue de Lausanne. Des discussions sont en cours avec toutes les associations du quartier dans le cadre du projet de la croix-verte des Pâquis. Tout récemment, dans le courant de ce mois, il a été convenu avec lesdites associations du quartier de profiter d'un chantier de plantations à venir à la rue Jean-Antoine-Gautier pour tester de premiers changements. Ce chantier permettra en effet durant son déroulé de mettre un tronçon de rue à sens unique, ce qui empêchera le trafic de transit, sans péjorer le trafic d'accès au quartier. Si cette mesure devait s'avérer efficace, elle pourrait être prolongée. Pour l'heure, il n'y a donc pas de nécessité de modifier les trottoirs en relation avec la rue de Lausanne. Qui plus est, cela nécessiterait une autorisation de construire. Si les essais devaient ne pas s'avérer concluants, la solution de rehausser les trottoirs serait développée, sous réserve de ne pas perturber l'avancement du tram.

Une réponse enfin à l'attention de M. Rémy Burri sur le chantier de chauffage à distance et les eaux usées à la rue des Asters. Sans entrer dans les détails techniques qui sont assez nombreux, les travaux ont été retardés, il y a eu des contraintes d'intervention, principalement pour garantir la sécurité des ouvriers qui y travaillent, ce qui a entravé la progression des travaux. La date de fin des travaux est en cours de validation; à l'heure actuelle elle est estimée à fin mars. Une information aux riverains est en préparation, elle sera diffusée au plus vite.

5. Rapports de majorité et de minorité de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, chargée d'examiner:

- le projet de délibération du 15 janvier 2020 de MM. et M^{mes} Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Jean-Pascal Cattin, Amar Madani et Daniela Dosseva: «Les sans-abris à l'abri (bis)» (PRD-253 A/B)¹;
- le projet de délibération du 15 janvier 2020 de M^{mes} et M. Brigitte Studer, Gazi Sahin, Maria Casares et Christina Kitsos: «Pas de fermeture d'hébergements d'urgence en plein hiver! Pour une subvention de 1,8 million de francs» (PRD-254 A/B)².

3 août 2021

Rapport de majorité de M^{me} Paule Mangeat.

Ces projets de délibérations ont été renvoyés en renvoi direct à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) par le Conseil municipal lors de la séance du 4 février 2020.

La commission les a étudiés lors de 9 séances s'étendant du 25 juin 2020 au 20 mai 2021, sous la présidence de M. Didier Lyon. Les notes de séances ont été prises par M. Nohlan Rosset, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Les projets de délibérations PRD-253 et 254 ont été liés lors de la séance du 25 juin 2020. A partir de cette date, les deux objets ont été traités conjointement et indistinctement, les rapports rendus sont identiques à l'exception de la dernière séance du 20 mai 2021.

PROJET DE DÉLIBÉRATION PRD-253

Considérant:

- que les sans-abris n'ont toujours pas de perspective durable pour se sentir en sécurité la nuit;
- que les sleep-in mis en place par le Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS) doivent être pérennisés;

¹ *Mémorial* 177^e année: Développé, N° 39, p. 4631.

² *Mémorial* 177^e année: Développé, N° 39, p. 4632.

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

- que des dispositifs-passerelles doivent être mis en place le plus rapidement possible, avec l'appui des associations œuvrant dans le domaine;
- le vote, dans le cadre du budget 2019 de la Ville de Genève, d'un montant de 1,5 million de francs visant à pérenniser l'accueil des sans-abris à l'année;
- le vote d'un crédit complémentaire au budget 2019 de 1,8 million de francs visant à pérenniser l'accueil des sans-abris à l'année,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Un financement complémentaire est accordé au Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS) pour pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris seuls.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire pour un montant total de 2,6 millions de francs destiné à la prise en charge de l'accueil de nuit des sans-abris seuls.

Art. 3. – Les charges prévues à l'article 2 seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Genève.

Art. 4. – Les charges prévues à l'article 2 seront imputées aux comptes budgétaires 2020 sur le chapitre 36, politique publique 57.

PROJET DE DÉLIBÉRATION PRD-254

Exposé des motifs

A. Historique du Dispositif de nuit (DDN) du CAPAS

Face à l'insuffisance des structures d'hébergement d'urgence, le 15 mai 2019 le Conseil municipal avait adopté le projet de délibération PRD-224 intitulé «Les sans-abris à l'abri», qui prévoyait un financement complémentaire en faveur des associations œuvrant dans l'urgence sociale, notamment pour pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris seuls et des familles.

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

L'association Païdos reçoit le financement prévu pour l'accueil des familles, alors que le Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS) reçoit le financement prévu pour l'accueil des personnes seules.

S'agissant du CAPAS, une convention de subventionnement a été conclue, qui prévoit, pour les mois d'août à décembre 2019, une subvention d'un million de francs, montant qui a été augmenté à 1,4 million de francs par décision du Conseil administratif. Pour les mois de janvier à décembre 2020, une subvention d'un million de francs est allée au CAPAS.

Grâce au subventionnement 2019, le CAPAS a délégué au Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CAUSE) la mise en place d'un ambitieux projet désigné «Dispositif de nuit», ou DDN. Ce dispositif a pour objectif de pallier les lacunes en termes d'hébergement d'urgence en Ville de Genève.

Avant la mise en place du DDN, l'offre hivernale de lits d'urgence était de 200 dans les abris de la protection civile organisés et gérés par la Ville de Genève, de 38 lits à l'Armée du Salut, de 20 lits à Carrefour-Rue et de 30 lits à l'Hébergement d'urgence pour mineurs accompagnés (HUMA), soit un total de 288 lits.

Le DDN est un dispositif complémentaire de six structures d'accueil, de type sleep-in, pour les personnes sans abri. Les sleep-in sont des structures nomades qui se mettent en place rapidement dans divers lieux, principalement dans les paroisses de l'Eglise protestante de Genève. Cette collaboration a permis de mettre à l'abri de manière temporaire et urgente un grand nombre de personnes dans le besoin.

A l'heure de la rédaction de la présente proposition, le DDN offre 141 lits qui se répartissent en six lieux:

1. Temple de la Servette (30 places, de 21 h à 7 h 30);
2. Temple de Montbrillant (30 places, de 21 h à 7 h 30);
3. Temple de la Fusterie (30 places, de 21 h 30 à 7 h 30);
4. Terrain d'aventure, Maison de quartier des Acacias (20 places, de 21 h à 7 h 30);
5. Quai 9 (12 places, de 21 h à 7 h 30, destinées aux personnes consommatrices de stupéfiants);
6. Maison de la Roseraie (19 places réservées aux femmes, de 18 h 30 à 9 h).

Le financement prévu pour 2019 était plus généreux que celui prévu pour 2020, puisqu'en 2019 un montant de 1,4 million a été alloué pour cinq mois, alors qu'en 2020 un million a été alloué pour douze mois.

Le coût de fonctionnement d'un sleep-in est d'environ 50 000 francs par mois. Il faut souligner que ce coût concerne pour la plus grande partie des charges de personnels, puisque les locaux sont habituellement mis à disposition gratuitement, parfois contre prise en charge des frais de chauffage. Il est en revanche

indispensable que les sleep-in soient gérés par des travailleurs sociaux chevronnés, qui soient à même de gérer les situations difficiles.

Dès lors que seul un million de francs est attribué pour 2020, seuls deux sleep-in sur les six que compte le dispositif pourraient être pérennisés. Le CAUSE a d'ores et déjà prévu de fermer le sleep-in du Terrain d'aventure (Maison de quartier des Acacias) le 15 janvier 2020 et de fermer les sleep-in des temples de la Fusterie, de Montbrillant et de la Servette le 31 janvier 2020.

Seul un soutien supplémentaire de 50 000 francs par mois et par sleep-in pourrait éviter ces fermetures, qui auront pour grave conséquence de renvoyer 120 personnes dormir dans la rue.

B. Les effets positifs du DDN

Il faut souligner l'immense effet positif qu'a le DDN en ville de Genève. Ce DDN évite à 141 personnes de passer la nuit dehors. Il y a d'abord un effet très direct pour ces 141 personnes-là, qui passent la nuit dans des lieux secs, chauffés, dans lesquels elles sont protégées contre le vol et la violence qui, dans la rue, peut se déchaîner contre elles à tout moment. Le DDN permet également de conserver un certain lien avec les personnes sans domicile fixe, qui sont vues par des travailleurs sociaux qui travaillent en réseau avec les structures d'aide et peuvent les orienter par exemple vers des lieux de soins médicaux, d'aide aux victimes, vers le SPMi, etc.

Enfin, ce DDN permet d'éviter l'aggravation des situations. Sans toit, rien n'est possible. Avec un toit, il est au moins possible de conserver une apparence physique conforme aux convenances sociales, ce qui potentiellement peut permettre d'entreprendre des démarches de réinsertion.

C. Le futur du DDN et de son financement

On a déjà évoqué le fait que ce dispositif devra, dans sa plus grande partie, s'interrompre entre le 15 et le 31 janvier 2020 faute d'un financement de 50 000 francs par sleep-in et par mois. Il faut bien distinguer le court terme du long terme. A court terme, il y a une urgence absolue à garantir la pérennité d'un dispositif qui a fait ses preuves et qui, à défaut de soutien, devra fermer, laissant les plus démunis sur le carreau. La Ville de Genève se doit donc d'apporter très rapidement au DDN le soutien dont il a besoin.

Le montant nécessaire pour le DDN est de 50 000 francs par sleep-in et par mois. Il y a six sleep-in ouverts douze mois par année, ce qui représente un coût de 50 000 francs multiplié par six sleep-in sur douze mois, soit 3,6 millions de francs. Sur ce montant, 1 million de francs fait déjà l'objet d'une convention de

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

subventionnement, c'est donc un complément de 2,6 millions de francs qui doit être accordé pour garantir le maintien des sleep-in jusqu'au 31 décembre 2020.

Face à des ressources insuffisantes, le CAPAS a choisi de maintenir ouverts les lieux destinés aux personnes les plus fragilisées, soit les femmes et les usagers de drogue, et donc de maintenir deux sleep-in ouverts (la Roseraie et Quai 9) durant douze mois alors que les autres fermeront.

Compte tenu de la difficulté de libérer en urgence les 2,6 millions de francs nécessaires, un projet de délibération a été déposé en parallèle pour demander la libération urgente du seul montant nécessaire à quatre mois de fonctionnement pour les quatre sleep-in qui devaient fermer en janvier 2020, soit quatre mois multiplié par quatre sleep-in multiplié par 50 000 francs, soit 800 000 francs.

Le présent projet de délibération vise à obtenir une subvention qui permette à ces sleep-in de rester ouverts pour la période suivante: du 1^{er} juin au 31 décembre 2020, dans l'hypothèse où aucun autre financement cantonal ou intercommunal ne serait dégagé dans l'intervalle. Ce second montant demandé est de 1,8 million de francs.

A moyen et long termes, il n'est cependant pas admissible que la Ville de Genève continue à répondre quasiment seule aux besoins d'hébergements d'urgence de tout le canton, voire de la région.

Un projet de loi a ainsi été déposé au Grand Conseil «sur la création d'un fonds destiné à la lutte contre le sans-abrisme», visant à assurer un financement équitable par la création d'un fonds intercommunal de lutte contre le sans-abrisme, qui serait géré par l'Association des communes genevoises. Cette proposition a été faite aussi avec la motion M-1438 intitulée «Pour la création d'un fonds intercommunal de soutien à l'action sociale d'urgence», renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse en novembre 2019.

Le présent projet de délibération n'a donc pas pour but de faire porter à moyen et long termes la charge de l'hébergement d'urgence à la Ville de Genève. Mais à l'heure actuelle seule la Ville de Genève se sent concernée par cette problématique. Il est inacceptable de fermer des hébergements d'urgence en plein hiver.

Il reste nécessaire de rassembler les différents acteurs institutionnels et de proposer une solution pérenne à cette problématique pour éviter que la situation continue à être traitée d'urgence en urgence par la Ville seule.

Considérant:

- l'article 12 de la Constitution fédérale;
- l'efficacité du Dispositif de nuit (DDN) mis en place par le Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CAUSE) et porté par le Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS), qui complète l'offre en hébergement d'urgence de la Ville;

- la nécessité de pérenniser un DDN pour les personnes sans abri,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Un financement complémentaire est accordé aux associations représentées par le Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS) pour pérenniser un dispositif de nuit pour les personnes sans abri.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire pour un montant de 1,8 million de francs destiné à pérenniser un dispositif de nuit pour les personnes sans abri.

Art. 3. – Les charges prévues à l'article 2 seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement de la Ville de Genève.

Art. 4. – Les charges prévues à l'article 2 seront imputées aux comptes budgétaires 2020 sous le chapitre 36, politique publique 57.

Séance du 3 septembre 2020

Audition de M. Daniel Sormanni, auteur du projet de délibération PRD-253

Le président souhaite la bienvenue à M. Sormanni et lui donne la parole.

M. Sormanni explique que depuis le dépôt du texte, la situation a évolué et pas forcément dans le bon sens mais que le PRD reste d'actualité. La Ville de Genève accueille des sans-abris dans les abris PCi depuis une quinzaine d'années et il est temps que cela change. Ce PRD a été déposé car plusieurs rallonges du budget ont été votées mais n'ont pas suffi. Avec la crise sanitaire, la Ville a décidé de reprendre entièrement à son compte l'accueil des sans-abris malgré le subventionnement au CAUSE. L'accueil a donc été centralisé aux Vernets, a coûté cher et s'est arrêté le 31 août. Actuellement, les Vernets sont donc fermés, les sans-abris ont été déplacés dans des abris PCi où il manque au moins une centaine de places. Il pense donc que des solutions pérennes en surface doivent être trouvées urgemment. Des recherches d'emplacements dans ce sens sont en cours, mais aucune solution immédiate ne se profile. Il ajoute qu'un financement complémentaire sera nécessaire malgré les rallonges qui ont déjà été votées pour le

budget de cette année. Il pense que le PRD est d'actualité, que son objectif est de mettre à disposition les moyens nécessaires à l'accueil des sans-abris mais surtout de renouer véritablement le dialogue et de reprendre la collaboration avec le CAUSE. Il précise que ces sommes ne devraient pas être entièrement à la charge de la Ville et qu'un avant-projet de loi a été présenté par M. Apothéloz dans ce sens à l'ACG. Il estime que quelque chose doit être fait et que le financement complémentaire doit être assuré.

Questions-réponses

Une commissaire demande à M. Sormanni s'il aurait des propositions d'amendements à apporter au texte compte tenu de l'évolution de la situation depuis le dépôt de ce PRD.

M. Sormanni répond qu'il n'y changerait rien car c'est une nécessité aujourd'hui.

La commissaire demande comment le montant articulé dans le texte a été calculé.

M. Sormanni répond que le montant a été calculé avec le CAUSE en fonction des montants précédemment votés.

Une commissaire demande si le CAPAS ou les associations rencontrées ont évolué avec ce qui se passe en ce moment à Genève pour trouver des solutions directes avec des plans applicables rapidement.

M. Sormanni répond qu'ils sont à la recherche de locaux comme le fait la Ville mais qu'ils ne vont pas à nouveau solliciter les églises à cause des problèmes sanitaires liés. Ils sont à l'écoute de ceux qui pourraient leur proposer des locaux.

Un commissaire demande si M. Sormanni sait si une dégradation du nombre de SDF a été observée ou si leur nombre reste stable.

M. Sormanni répond que la crise du Covid a fait que plus de personnes se sont retrouvées sans abri. Les Vernets ont accueilli 250 personnes, ce qui est supérieur aux chiffres habituels. Il précise qu'une estimation plus juste du nombre de sans-abris serait de 1000, mais tout le monde ne veut pas être hébergé.

Un commissaire demande si l'intégration de ces personnes au travers des dispositifs mis en place par la Ville (la GIM, l'Hospice général, etc.) est possible.

M. Sormanni répond qu'un certain nombre de ces personnes n'ont pas de revenus et ne peuvent donc pas obtenir de logement. Certaines personnes pourraient bénéficier d'aides mais étant dans la rue elles n'ont pas d'adresse et ne peuvent les demander. Par ailleurs, le marché immobilier genevois est en crise et

ne permet pas de trouver des logements pour tout le monde bien que l'urgence sociale soit priorisée.

Un commissaire demande comment le chiffre de 2,6 millions a été articulé. Il demande aussi s'il y a une redondance entre ce PRD et une proposition du Conseil administratif votée en juin.

M. Sormanni répond qu'il n'y a pas de redondance car une grande part du crédit voté récemment a servi à l'accueil aux Vernets et le reste a complété le budget 2020 pour l'accueil dans les abris PCi.

Ce chiffre a été calculé par les associations en fonction de l'expérience qu'elles ont eue et des financements qu'elles ont reçus.

Une commissaire précise qu'une motion de M. Holenweg a été traitée la semaine dernière pour renforcer la participation des communes à l'aide d'urgence. Elle se demande s'il ne serait pas plus judicieux de renforcer encore cette demande à l'Etat avant de voter de nouveaux crédits.

M. Sormanni explique avoir parlé de l'avant-projet de loi soumis au comité de l'ACG, qui l'a refusé, mais qui n'a pas encore été soumis à l'assemblée générale. Il demande rhétoriquement s'il faut laisser les sans-abris à la rue le temps que la procédure se déroule. Il ajoute que M. Apothéloz soutient que constitutionnellement les sans-abris sont une problématique du ressort de la Ville et pas de l'Etat. Enfin, il suggère à la CCSJ d'auditionner le CAUSE car les associations sont plus proches des gens que les services de la Ville.

Un commissaire trouve que ce PRD est caduc si l'on tient compte de l'enveloppe de 6,9 millions votée en juin. Une partie de cet argent a déjà été utilisée par l'ancien Conseil administratif dont 2,8 millions ont été alloués à la question des sans-abris jusqu'à la fin de 2020. Il ne comprend pas cette demande supplémentaire pour 2020.

M. Sormanni explique qu'une partie de ce financement a servi aux Vernets et le reste aux abris PCi. Il ajoute que ce financement pourrait servir à loger les 100 personnes qui n'ont pas de place dans les abris PCi quitte à les loger à l'hôtel, ce qui coûte moins cher que de les loger aux Vernets.

Le commissaire demande pourquoi ces 100 personnes n'ont pas été intégrées dans le projet de délibération déjà voté.

M. Sormanni rétorque que 250 personnes étaient hébergées aux Vernets qui a fermé le 31 août 2020 et que les abris PCi ne comportent que 150 places. Il y a donc 100 personnes hébergées aux Vernets qui maintenant sont à la rue. Le financement a été accepté pour 150 personnes dans les abris PCi jusqu'à la fin de l'année et c'est tout.

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

Une commissaire note que la question de la répartition des tâches entre le Canton et la Ville en matière d'accueil d'urgence est récurrente, mais qu'elle ne dispose d'aucune base légale selon des recherches entreprises. Elle se demande donc si la CCSJ ne pourrait pas travailler à régler cette question.

M. Sormanni ne peut pas répondre, mais suggère à la CCSJ d'auditionner M. Apothéloz. Il pense que des solutions rapides peuvent être trouvées sans empêcher un travail de fond.

Un commissaire relève le problème des délais car la situation est encore relativement viable en septembre, mais ne le sera plus en automne ou en hiver.

M. Sormanni répond qu'une centaine de personnes sont à la rue depuis lundi soir et qu'une urgence se profile. Il juge important de voter ce projet de délibération rapidement pour que ce crédit soit voté et débloqué avant l'hiver afin que ces gens soient accueillis.

Le président remercie M. Sormanni et le libère.

Le président rappelle que cet objet a été lié au projet de délibération PRD-254 et que les auditions qui auront lieu dans le cadre de ce dernier comprendront aussi les questions liées au projet de délibération PRD-253.

Séance du 25 juin 2020

Audition de M^{me} Brigitte Studer et M. Gazi Sahin, auteurs du projet de délibération PRD-254

M^{me} Studer présente l'historique du projet de délibération, la situation actuelle et les raisons de l'avoir proposé. Il a été déposé dans un moment d'urgence en janvier 2020, le projet du dispositif de nuit annonçait qu'il était obligé de fermer faute de moyens. Ensemble à gauche avait déposé ce projet de délibération et à la même session le Mouvement citoyens genevois avait déposé le projet de délibération PRD-253 qui demandait également un financement. L'urgence a été demandée sur ces deux objets, le Conseil municipal ne souhaitait pas de traitement immédiat et les a envoyés en commission. Il lui semble qu'il ferait sens de traiter ces deux objets au moins de manière rapprochée. EàG avait en même temps déposé le PL 12631 au Grand Conseil sur la création d'un fonds destiné à la lutte contre le sans-abrisme, présenté par Pierre Bayenet, cosigné par le Parti socialiste et le Mouvement citoyens genevois. L'idée était que le Canton et l'ACG fassent également un fonds de 4,5 millions de francs car jusqu'ici c'est la Ville qui paie la quasi-totalité de l'hébergement d'urgence. Une motion du Parti socialiste au Conseil municipal, la M-1438, avait demandé au Conseil administratif d'œuvrer pour créer un fonds en prenant contact avec le Canton et l'ACG. Il lui semble que c'est aussi dans l'ordre des objets à traiter de la CCSJ. Le 14 janvier

2020 un communiqué informait que les partenaires de l'hébergement d'urgence avaient réussi à éviter la fermeture annoncée à la fin du mois de janvier suite à une rencontre entre le Canton, l'ACG, le CAUSE et la Ville. Aujourd'hui la situation est différente, beaucoup de choses font que cette proposition devra être actualisée par rapport au contexte actuel. Si le contenu est toujours aussi valable, il faudra en définir les modalités et l'actualiser. Elle remercie le président d'avoir mis cela à l'ordre du jour juste après le débat en plénière qui a bien placé le cadre. Avec la proposition PR-1411, M^{me} Kitsos a bien présenté le contexte et les capacités d'accueil, elle invite la CCSJ à prendre ce texte comme référence. Depuis plusieurs années on constate une augmentation du nombre de personnes accueillies, une extension de l'accueil sur toute l'année suite à une motion largement soutenue car le froid est un problème, mais le trop chaud et l'absence d'accès à l'eau aussi.

Une évolution a eu lieu dans le sens où des structures différentes ont été ouvertes pour répondre aux problématiques des populations différentes comme les familles, les femmes et récemment les consommateurs de stupéfiants. D'autres projets étudiés à la CCSJ s'adressent aux personnes sans abri comme le Point d'eau avec les douches, la lessive, le coiffeur, la pédicure, les soins dentaires, une présence différente mais essentielle comme aussi l'organisation des repas. L'hébergement n'est ainsi qu'une partie du dispositif. La Ville intervient de deux manières: le Service social assure directement les hébergements (100 en hiver à Richemont, 50 en été; 100 places dans l'abri PCi Vollandes seulement l'hiver) et en subventionnant les associations qui ont des projets différents comme Carrefour-Rue, Païdos, l'Armée du Salut (AdS) et le CAPAS qui a délégué au Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CAUSE) la réalisation d'un projet d'hébergement pour l'urgence sociale. Ce collectif comporte des personnes de différentes associations comme l'AdS, Caritas, le CSP, Première Ligne, le CARÉ, la Roseraie, Espace solidaire Pâquis; leur mot d'ordre est de défendre le droit à un toit pour les plus démunis. Ils ont d'abord créé un projet de halte de nuit et ensuite cette action très médiatisée sur la plaine de Plainpailais avec des tentes en avril 2019 pour montrer cette réalité. Après ces dispositifs de nuit, des sleep-in offraient un accueil gratuit, presque sans condition et l'idée était que les gens soient au chaud, au sec et protégés contre l'insécurité et la violence dans des conditions simples mais en présence d'un personnel formé qui permettait un dialogue. C'est ce personnel qui constitue un certain coût. Six lieux dont un spécifique pour les femmes et le Quai 9 ont proposé 141 lits, dont des lits réservés aux mineurs non accompagnés. Leur expérience a montré l'intérêt d'offrir des lieux plus petits (30 personnes) avec moins de conditions d'accès et de départ ainsi qu'une proximité des échanges. Elle suggère à la CCSJ d'aller visiter les abris PCi pour constater les conditions. Ensuite, ces structures ne pouvant pas garantir les distances pendant la crise du Covid, les gens ont été déplacés dans des salles de gymnastique puis vers d'autres structures: Frank-

Thomas et la caserne des Vernets. C'est ce qui a mené à la fermeture du dispositif de nuit sans que le personnel ait pu suivre ces gens dans les nouveaux lieux. Ils ont quand même une riche expérience. L'objectif de M^{me} Alder était d'arriver à 0 SDF en 2020, ce qui peut encore être réalisé bien que M^{me} Kitsos ait avancé une augmentation du nombre de SDF. Un aspect qualitatif a été intégré avec un accueil sur terre et pas sous terre, dans des structures plus petites et qui répondent aux besoins des différentes populations. Un accompagnement infirmier et social a permis aux personnes atteintes de troubles physiques et psychiques de découvrir qu'une partie de ces gens avaient des droits à des prestations qu'elles n'avaient jamais demandées à cause de leur marginalisation. Le but est ainsi que les gens retrouvent un logement, pas qu'ils soient simplement hébergés dans un logement relais ou d'urgence. Actuellement, une évaluation des différentes structures est disponible, mais il n'y a pas d'étude qui mette en avant les besoins des différentes populations, des gens passent inaperçus, ce qui laisse penser que la réalité n'est pas forcément visible. Il est absolument essentiel de soutenir ces associations afin de les laisser reprendre leurs activités, mais surtout de pérenniser ce soutien. Elle suggère à la CCSJ d'entendre le CAUSE. Le montant reste à articuler car il avait été prévu pour l'urgence et la situation ayant changé il faudrait amender le texte.

M. Sahin ajoute que le projet du dispositif de nuit est relativement nouveau depuis le début et répond à une forte demande. Après le Covid on peut s'attendre à une forte augmentation de la demande, d'où le besoin de revoir les moyens de financement. La demande pour un crédit supplémentaire qui pérenniserait ce projet est importante.

Questions-réponses

Une commissaire demande, sachant que 7 millions de francs ont déjà été votés en début de semaine pour les sans-abris cette année, que la Ville avait été soumise à des contraintes (force obligatoire) par le Canton face au Covid et que M^{me} Kitsos et ses services avaient donc tout le dispositif à revoir, si ce projet de délibération devait être maintenu puisque tout va être revu et que 1,8 million de francs ne seront pas suffisants et que de nouvelles solutions seront trouvées durant l'été. Elle demande donc aux auteurs s'ils préfèrent maintenir le projet de délibération, le retirer ou le geler en attendant que M^{me} Kitsos présente le nouveau budget et les nouvelles solutions.

M^{me} Studer répond que comme elle l'a précisé, une partie du travail est réalisée par la Ville et une autre par des associations. Ce budget de 7 millions de francs est destiné à la Ville. Elle veut donc maintenir ce projet de délibération qui n'est pas en opposition avec le reste des projets mais en est un maillon. Elle a aussi dit que les modalités devront être définies par la CCSJ et elle a aussi suggéré

d'entendre M^{me} Kitsos afin de voir ce qui va être prévu au budget, ce qui peut être bénéfique à ce collectif et ce qui devrait être ajouté pour qu'elles continuent leur travail. Elle pense qu'il vaudrait la peine d'entendre leur expérience aussi.

La commissaire répond que si la situation sanitaire dégénère en automne, l'association sera de nouveau en suspens et la Ville reprendra ses prérogatives et traitera l'affaire selon les directives cantonales et fédérales.

M^{me} Studer ne demande pas à la CCSJ de voter l'objet en l'état. Elle trouverait néanmoins dommage de geler ce projet de délibération car le collectif fait un travail nécessaire et elle pense qu'il serait bien que la Ville le soutienne.

M. Sahin ajoute que ce qu'il s'est passé depuis le moment où le texte a été déposé a créé de nouvelles situations de précarité et de nouveaux besoins.

Une commissaire est d'accord en grande partie avec la commissaire précédente. Elle pense que le gel serait opportun car des négociations importantes vont débiter à la fin de l'été à l'ACG. Travailler sur un texte qui demande autant d'argent est un mauvais signal de la part de la Ville dans ces négociations car cela n'encouragerait pas les autres communes à mettre davantage d'argent.

Une commissaire affirme que la création de structures durables et qualitatives a été discutée en plénière. Elle trouve que ce projet ne va pas dans la direction de ce qui a été discuté puisque les lieux proposés sont des structures nomades qui se mettent en place rapidement dans différents lieux. Il vaut mieux construire un projet dans la durée selon elle.

M^{me} Studer peut comprendre cette position, mais des lieux qui ont été créés, comme pour les familles ou les femmes, sont de qualité, tout comme l'accueil au Quai 9 pour les toxicomanes. Elle pense que ce collectif ne veut pas créer des lieux dénués de qualité, mais offrir un hébergement à celles et ceux qui passent au travers des mailles du filet, ceux qui ne sont pas dans la capacité d'entreprendre les démarches pour accéder à d'autres structures d'hébergement. Cette offre a finalement augmenté les lits disponibles. C'est en les accueillant de cette manière que ces personnes deviennent visibles et c'est cela qui permet de trouver des solutions durables. Il est vrai que tout doit être fait pour que les gens ne doivent pas quitter leurs logements et devenir sans abri. Enfin, l'effort principal, à un autre niveau, serait évidemment de permettre aux gens de garder leur logement.

M. Sahin ajoute que la qualité doit être surveillée et assurée, mais rien n'est pire que d'être dans la rue. Ce dispositif d'urgence propose une première solution.

Une commissaire affirme qu'il faut différencier le travail d'action sociale fait pour pérenniser des lieux sûrs et de qualité et le travail d'urgence qui concerne aussi des personnes de passage. Ce travail d'urgence, quel que soit ce qui est mis

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

en place, devra continuer d'exister aux côtés des structures pérennes. Elle pense qu'il est fondamental d'avoir une structure entretenue par le CAUSE, qu'on leur permette de se développer, de se réorganiser en fonction de cette nouvelle réalité. Elle trouverait dommage de geler ce travail maintenant car beaucoup d'incertitudes sur la suite persistent, notamment au niveau des mesures de confinement moins strictes qui pourraient être prises et étalées dans le temps jusqu'à ce qu'un vaccin soit disponible. Elle estime que la situation Covid durera au moins deux ans, durant lesquels il n'est pas certain que le CAUSE soit inutile dans le cas où les réactions du Canton et de la Confédération soient tardives. Elle pense d'ailleurs qu'il faut commencer à auditionner les intéressés. Le projet de délibération ne devrait pas être gelé mais amendé pour correspondre à la situation actuelle.

Une commissaire pense également que, selon l'option que les auteurs veulent maintenir car s'il s'agit d'une structure d'urgence, l'audition de M^{me} Kitsos et de ses services a été intéressante. Malheureusement aucun rapport n'existe sur cette audition qui pourrait être utile aux commissaires des autres commissions. Il lui semble que les services sont très au fait de la situation et que ce projet de délibération soit inutile dans les circonstances actuelles. Elle aimerait savoir si l'accueil d'urgence doit être maintenu car elle pense qu'on ne peut pas considérer que mettre des gens dans des abris PCi à Genève soit une fierté. Elle a honte que des structures pour des sans-abris ne soient pas dignes humainement parlant. La question aux auteurs est donc de savoir s'ils veulent le geler, l'amender ou produire un nouveau texte qui vise à des installations pérennes.

M^{me} Studer répond que cette commission a régulièrement proposé que l'accueil soit en surface et au sein d'unités plus petites. Il faut aller dans le sens de trouver d'autres manières d'accueillir. D'autres projets dans ce sens ont vu le jour ou ont été articulés, notamment par Noël Constant lors d'une audition à la CCSJ. Elle répète que les auteurs ne souhaitent pas retirer le projet de délibération mais qu'ils le confient à la CCSJ pour l'actualiser et l'amender.

L'important pour eux est de collaborer avec le CAUSE et de les associer à ce travail pour voir quels sont les besoins.

Elle suggère que la CCSJ auditionne ces associations et collectifs.

Le président demande si les associations en question sont le CAUSE et le CAPAS.

M^{me} Studer répond que le CAUSE est un collectif de différentes organisations porté par le CAPAS qui lui est une association plus générale. Elle suggère de voir avec M. Alain Bolle qui auditionner.

M. Sahin ajoute que ce projet de délibération a été proposé après avoir rencontré l'association qui disait qu'il y avait une nécessité en début d'année. Entre-

temps, avec le Covid, il est certain que cette nécessité a augmenté et que ce projet de délibération reste d'actualité plus que jamais. Geler ce projet c'est l'enterrer face à l'urgence.

Une commissaire pense que geler le projet est une mauvaise idée vu le travail que la Ville a devant elle pour régler ces problèmes complexes et de natures différentes. Il faut considérer les différents niveaux d'actions, celles des associations, de la Ville, de l'Etat et la CCSJ devra procéder à beaucoup d'auditions pour voir comment on peut agir.

M^{me} Studer répond que la tâche de prévoir les hébergements d'urgence avait été définie du ressort des communes dans la répartition des tâches entre la Ville et les communes.

La commissaire estime que cela n'est pas si sûr et précise que selon une réponse du Conseil fédéral à un projet de loi présenté au Conseil national, l'accueil d'urgence est une tâche conjointe avec le Canton.

Discussion et suite des travaux

Une commissaire propose que le projet de délibération PRD-253 «Les sans-abris à l'abri (bis)» soit traité conjointement avec le projet de délibération PRD-254.

Elle propose aussi l'audition de M^{me} Kitsos avant toute autre audition par coutume et puisque lors de la prochaine réunion en septembre, les travaux de ses services auront avancé grâce aux 7 millions de francs qui ont été votés.

Une commissaire propose l'audition de M. Apothéloz.

Une commissaire demande un organigramme qui fait la liste des associations soutenues financièrement par la Ville, leurs objectifs, la durée et le montant de subvention et savoir aussi si elles sont soutenues par l'ACG ou l'Etat.

La commissaire précédente répond que c'est dans le budget de la Ville qui arrivera à la fin de l'été mais dont l'ancienne version est disponible.

Une commissaire précise que les informations sont disponibles en détail dans les comptes mais par contre que l'information sur le cofinancement n'y est pas mais serait intéressante.

Une autre commissaire stipule que M^{me} Alder avait fait faire ce travail par ses services qui doivent être en mesure de le fournir.

La commissaire reformule sa demande. Elle aimerait obtenir une liste des cofinancements des associations afin de savoir qui finance quoi, sur quelle durée et à quelle hauteur de budget.

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

Une commissaire demande l'audition du CAUSE, du CAPAS et d'un représentant de l'ACG.

Une commissaire précise que le président de l'ACG est M. Xavier Magnin.

Une commissaire propose une visite des lieux d'accueil (Richemont).

Le président propose d'attendre la rentrée.

Un commissaire propose la visite du 99, route de Malagnou chez M. Constant afin de voir la structure en conteneurs dont il avait parlé lors de la dernière séance.

Votes

La CCSJ accepte à l'unanimité le traitement simultané des PRD-253 et 254.

La CCSJ accepte à l'unanimité l'audition de M^{me} Kitsos.

La CCSJ accepte l'audition de M. Apothéloz par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 1 non (MCG) et 5 abstentions (1 UDC, 2 PLR, 2 PDC).

La CCSJ accepte l'audition des représentants du CAUSE, du CAPAS et de l'ACG par 10 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 MCG, 1 UDC) et 4 abstentions (2 PLR, 2 PDC).

Séance du 8 octobre 2020

Audition de M. Alain Bolle, responsable du Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CAUSE), accompagné de M^{me} Valérie Spagna et M. Serge Longère de l'association CAUSE et de M^{me} Geneviève Bordry de l'association Aux 6 logis

M. Bolle explique que le rapport d'activités du projet «dispositif de nuit» a été transmis aux commissaires. Il rappelle que ce collectif d'associations a planté 200 tentes sur la plaine de Plainpalais en avril 2019 pour rendre visibles ces invisibles dont on parlait trop peu à une période où la Ville venait de fermer son dispositif hivernal et que cette action a débouché sur la création du dispositif de nuit. Ce dernier a fonctionné dans un premier temps avec des bénévoles et dans un deuxième temps avec une subvention de 1,8 million de francs votée par le Conseil municipal de l'époque et répartie entre plusieurs entités. Il aborde ensuite la question de l'articulation CAUSE-CAPAS: à partir du moment où il a été possible de financer un dispositif (décrit dans le rapport) construit autour des sleep-in, la contrainte de pouvoir héberger ce projet s'est alors posée. Le CAUSE est un collectif d'associations et pas encore une association. Il va néanmoins devenir une entité juridique propre. Le CAPAS a donc été utilisé pour héberger le pro-

jet et sa gestion a été confiée au CAUSE. Le CAPAS s'est assuré du volet RH et du paiement des salaires. Le dispositif a été géré par les personnes engagées. Différents soubresauts ont eu lieu durant cette période, notamment à partir du 31 décembre 2019 où les montants attribués étaient arrivés à bout. Un premier volet de 1 million de francs, puis un deuxième de 400 000 francs ont permis de tenir le dispositif des sleep-in jusqu'à ce moment, offrant 140 places durant cette période. Ensuite, une négociation intense avec l'administration de la Ville a eu lieu et a débouché sur la possibilité d'utiliser le million prévu pour l'année 2020 dans une période de quatre mois. Le CAUSE a interpellé les différentes instances politiques jusqu'à et y compris M. Apothéloz car ce million aurait dû être dépensé en douze mois et le dispositif aurait dû être redimensionné au 1^{er} janvier 2020. Tant les négociations avec la Ville que les discussions avec M. Apothéloz ont permis de sensibiliser le conseiller d'Etat sur cette thématique, ce qui a débouché sur un projet de loi en discussion à l'ACG qui prévoit qu'un montant de 1 million de francs (doublé par un montant de 1 million de francs du Canton) provenant du Fonds intercommunal (FI) soit alloué. C'est la situation actuelle et le CAUSE a épuisé les ressources qui lui ont été confiées. Le dispositif a donc été redimensionné mais des initiatives issues de fonds trouvés dans les associations (Archipel, la Roseraie, ...) ont permis d'héberger des personnes dans le besoin. La question qui se pose au Conseil municipal est quid du financement de ces dispositifs pour personnes sans abri, ce qui est nécessaire et de quoi l'on a besoin pour s'assurer d'un accueil des sans-abris qui soit digne et respectueux des personnes dans la rue. Dans cette période de début janvier 2020, il y a eu jusqu'à 436 places mises à disposition alors qu'aujourd'hui le dispositif est d'une moindre ampleur. Il résume que le distinguo à retenir est que le CAPAS a hébergé un dispositif piloté par un collectif d'associations qui avait la responsabilité de sa gestion et de son opérationnalisation. Ce dispositif a été évolutif, d'abord de type humanitaire dans les temples et un lieu mis à disposition par l'Armée du Salut, mais dans des conditions précaires. Il faut à présent sortir d'un dispositif d'accueil de type humanitaire qui plus est durant cette période Covid.

M^{me} Bordry explique que l'association Six Logis est issue d'un projet commun des associations du Réseau Femmes. Ce sont des associations prestataires de services subventionnées ou par la Ville ou par le Canton. Ce projet est principalement issu de trois associations (Aspasie, SOS Femmes et F information) qui ont constaté depuis longtemps les problèmes de femmes confrontées à des questions de logement. L'association a été créée en 2017 et a pu héberger des femmes avec enfants à partir de 2018 grâce à un partenariat avec la Gérance immobilière municipale (GIM) qui loue des appartements à l'association à des loyers très bas. Il s'agissait d'abord de logements-relais pour des femmes proches d'obtenir un logement pérenne. Elles bénéficient dans ce cadre d'un accompagnement pour les amener à réunir les conditions administratives et juridiques nécessaires pour qu'elles s'inscrivent dans une fondation immobilière de droit public. Suite à

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

l'appel à projets de juillet, lancé par M^{me} Kitsos, pour créer 10 places d'hébergement d'urgence pour les femmes, les Six Logis ont déposé un projet et ont obtenu le montant attribué. Ces 10 places ont été créées dans une villa dont le loyer est payé à la GIM par l'association depuis le 1^{er} octobre. Huit jours après, il ne reste plus que deux places pour des femmes avec enfants. Des travailleuses sociales ont pu être engagées car cet accompagnement est primordial pour assainir les situations à tous les niveaux (juridique, professionnel ou administratif). Elle explique que ce projet n'est normalement pas pérenne car l'appel à projets n'était valable que pour six mois. Elle ajoute que les Six Logis sont au cœur d'un dispositif qui travaille en partenariat et en relations avec les fondations et toutes les structures qui font de l'hébergement d'urgence.

M^{me} Spagna explique que la situation est critique en matière d'hébergement d'urgence de nuit et de jour car la caserne des Vernets a fermé ses portes à la fin d'août. Il y a déjà eu une première phase critique mi-juin lorsque la caserne a fermé en journée et que le semi-confinement a été perdu. Ce semi-confinement a néanmoins été une opportunité de mettre en lumière les personnes sans abri et de pouvoir constater l'amélioration des conditions de vie des sans-abris à Genève dans des structures ouvertes 24h/24, offrant des repas chauds et des petits déjeuners. L'effet est positif sur la santé physique et psychique de ces personnes. Elle ajoute que l'espace public était plus serein durant cette période, avec des personnes plus enclines à entrer en lien avec les travailleurs sociaux de jour pour effectuer des démarches et avoir des perspectives différentes que celles de survivre dans la rue. Dès le 15 juin, lorsque la caserne a fermé en journée, des changements ont été observés dans les structures démontrant que l'état des personnes s'est vite dégradé. Quand la caserne a fermé, 120 places d'hébergement d'urgence pour des hommes ont été perdues dès le 1^{er} septembre. Ainsi, autant le réseau d'hébergement pour les femmes s'est consolidé à tous les niveaux (urgence, relais ou stabilisation) grâce au travail de réseau et aux partenariats, autant la prise en charge globale pour les hommes seuls s'est dégradée. Il n'y a *de facto* plus de structures d'accueil de jour pour que les gens puissent se mettre à l'abri en journée et manger à table. Cela a des conséquences aussi pour les structures ouvertes le soir car elles sont confrontées à des situations plus tendues quand les gens sont fatigués, ne savent plus où aller et se retrouvent dans l'espace public. Il faut retrouver la sérénité que l'on a pu avoir dans la période de semi-confinement. Il manque aujourd'hui en tout cas 120 places d'hébergement d'urgence pour la période hivernale qui arrive. Le CAUSE n'a pas les moyens de développer des places pour ces personnes. Or, à la même période l'an dernier, le dispositif était complet pour le jour comme pour la nuit. Aujourd'hui, à l'accueil de nuit ou dans d'autres lieux, les associations se voient contraintes de refuser des personnes et certaines associations orientent même les sans-abris pour dormir à l'aéroport. Il y a donc un réel besoin du soutien du Conseil municipal pour développer des conditions d'hébergement dignes pour les sans-abris comme durant

le semi-confinement et des sleep-in. Cela engendrerait aussi un espace public plus serein et des interventions moindres du 144 et de la police. Aujourd'hui les associations sont réunies, soudées, co-construisent, proposent des modèles et se mettent ensemble pour et en faveur des personnes sans abri, mais elles ont besoin de soutien financier. Elles sont conscientes des autres besoins, mais un socle d'hébergement d'urgence d'en tout cas 400 places 24h/24 toute l'année est nécessaire. Elle précise qu'il y a des publics spécifiques dont il faut tenir compte: hommes, femmes ou usagers de drogue. Les lieux doivent être diversifiés et les réponses adaptées aux besoins. Les associations peuvent le faire, mais ont besoin de soutien financier pour répondre de manière adéquate et offrir des conditions d'accueil dignes. Elle pense que Genève doit pouvoir montrer l'exemple quant à l'accueil des sans-abris en Suisse en développant des structures qui font leurs preuves aujourd'hui.

M. Longere souligne la particularité des consommateurs de drogues qu'il appellera toxicodépendants. La singularité de ce public est qu'il n'est pas bien accueilli dans les structures d'hébergement existantes de la Ville. Le besoin de consommer lié à la toxicodépendance fait que la consommation, du moins le besoin, ne s'arrête pas une fois que la nuit tombe. Il faut consommer pour éviter les états de manque qui sont des états de souffrance importants. Plus ce public est repoussé, plus il est dans des consommations actives, notamment de psychostimulants. Le Quai 9 voit ainsi arriver un public en particulièrement mauvais état dès l'ouverture de la salle de consommation. Première Ligne fait partie du CAUSE car il y a une transversalité de la question du sans-abrisme liée au fait qu'un certain nombre de publics n'ont pas de lieu pour se poser la nuit, ou seulement d'une manière ponctuelle. L'idée de pouvoir monter un sleep-in pour ce public spécifique a donc émergé et l'intention qu'a donnée ce collectif dans sa réflexion est d'avoir des petites jauges d'accueil en fonction des vulnérabilités des publics spécifiques. Pour les usagers de drogue, la spécificité est d'avoir parfois besoin de consommer la nuit sans courir le risque de perdre leur place d'hébergement d'urgence. L'idée a émané de faire un sleep-in adossé à la salle de consommation avec un personnel d'encadrement chevronné qui peut accompagner la consommation de substances licites ou illicites et intervenir en cas d'urgence (surdosage) car tout le personnel du Quai 9 a été formé aux gestes d'urgence. En termes de diagnostic, le fait de rester dans la rue péjore la santé somatique et psychique de ce type de public. Leur hébergement à la caserne des Vernets avec un accueil 24h/24 a démontré le bien-fondé de ce type d'hébergement car les personnes consommaient moins et se sont montrées plus aptes et enclines à pouvoir travailler à l'ensemble des démarches administratives, d'accès aux soins et aux droits. Sur les six mois qu'a pu exister le sleep-in du Quai 9, une centaine de personnes différentes l'ont fréquenté selon une capacité d'accueil de 10 à 12 personnes. Il y a donc une nécessité aujourd'hui, comme il n'y a pas de dispositif existant, d'avoir des usagers qui puissent être hébergés car on voit à présent comment leur

santé se dégrade, leur consommation repart à la hausse, et leur accueil en journée se complexifie. En termes de perspectives pour l'ensemble des dispositifs, le CAUSE continue à penser que des accueils en petite jauge sont préférables aux accueils de masse qui péjoreraient les choses et multiplieraient les tensions bien que l'on puisse imaginer qu'un accueil de masse diminuerait les coûts. Le CAUSE continue à favoriser les accueils par types de vulnérabilités (l'accueil du Quai 9 était d'ailleurs mixte) et d'insister sur un accueil 24h/24. Il est important pour tout le monde de savoir où il dormira le soir sans avoir à transporter un sac de 10 ou 20kg qui accentue par ailleurs la stigmatisation des consommateurs de substances. Le 24h/24 avec, peut-être pour le public usager de drogues, une salle de consommation, est nécessaire. Il faut donc accentuer l'accueil des personnes sans abri qui constituent 30% de la file active du Quai 9. Il souligne qu'une cogestion de la part des bénéficiaires doit avoir lieu et qu'il faut cesser d'infantiliser les personnes sans abri et les usagers de drogues. Il faut travailler sur les ressources de ces personnes et le concept de réduction des risques selon lequel le Quai 9 travaille. Il faut aussi profiter de ces accueils 24h/24 pour pouvoir travailler en journée à ce qui concerne l'accompagnement, la possibilité de remettre à jour les démarches administratives et offrir un accès aux soins car vivre dans la rue péjore la santé psychique et physique.

M. Bolle conclut en ramenant trois éléments importants: le CAUSE vient de recevoir une décision d'une fondation privée qui lui permettra de pérenniser les 10 places au Geneva Hostel jusqu'à fin février. L'hôtelier est par ailleurs ravi car il s'apprêtait à fermer son hôtel faute de clients. Le deuxième élément est qu'un dispositif d'accueil humanitaire sera rouvert au bas de la rue Verdaine où l'Armée du Salut leur permet de recréer un sleep-in femmes de manière temporaire. Au vu de la situation, il pense que les commissaires ont compris qu'il s'agit de bricolage et que le CAUSE est sans arrêt en train de chercher des fonds publics ou privés pour développer des réponses adéquates aux besoins de ces populations. Il fait ensuite mention d'une association dans laquelle l'ASLOCA est impliquée et que la Ville de Genève a soutenue (via M^{me} Kitsos). Cette association s'occupe de la sauvegarde des plus précaires et intervient auprès de personnes qui sont en train de perdre leur logement. Il tient à relever qu'en plus de cette population sans abri viennent se greffer toutes les personnes qui ont perdu leurs ressources à cause du Covid et sont en train de perdre leur logement. Dans ce contexte, le secteur associatif (Croix-Rouge, CSP, CARITAS, Centre de contact Suisses-Immigrés, etc.) a pu intervenir pour des sommes considérables afin de sauver ces loyers impayés, mais les ressources financières sont épuisées et cette population va venir s'ajouter dans les semaines qui viennent à celle qui est déjà dans la rue. Le dernier point qu'il amène est la discussion autour des coûts. Le CAUSE pense qu'il faut s'arrêter à la transversalité de ces coûts. Aujourd'hui quand les gens sont dans la rue, les charges de sécurité sont augmentées (interventions de la police plus fréquentes que durant le fonctionnement du dispositif des sleep-in), en termes de

santé les mobilisations sont moins importantes et les interventions sont anticipées dans ce champ.

Questions-réponses

Une commissaire aimerait savoir quelle est la grande différence entre le dispositif Ville de Genève et ceux du CAUSE. Elle demande d'expliquer si la notion d'hébergement «sans condition» est toujours valable pour les publics spécifiques mentionnés précédemment. Elle demande si d'autres fondations ont été sollicitées et si c'est le cas, si elles vont donner quelque chose. Elle demande s'il est sûr que l'Etat et l'ACG donneront chacun 1 million. Elle remarque que des projets de délibérations présentent des sommes, mais elle demande si elles prennent en compte les projets d'accompagnement et l'hébergement 24h sur 24. Enfin elle demande quel serait le coût global d'un accueil 24h sur 24.

M. Bolle répond que de mémoire, tant M^{me} Alder que M^{me} Kitsos annoncent un budget de 13,4 ou 13,6 millions de francs nécessaire pour le dispositif Ville de Genève. Les montants inscrits par les partis dans les deux projets de délibérations sont complémentaires à ce budget ordinaire destiné à un dispositif ordinaire qui fonctionne depuis plusieurs années avec ses qualités et ses défauts. Il relève que la situation qui adviendra au premier avril, avec l'annonce de la fermeture des abris PCi Richemont et Châtelaine au 31 mars par M^{me} Kitsos, est intolérable et constitue un retour en arrière à 2018. Ce qui est positif par rapport à tous les combats menés est l'existence de la structure de Frank-Thomas pérenne à l'année et en surface. Mais la catastrophe qui a été annoncée pour le 31 mars va générer une réponse conséquente du CAUSE. Il répond ensuite que l'ACG doit statuer sur le projet de loi qui lui a été soumis par M. Apothéloz le 28.10.2020 et par voie de conséquence, en fonction du vote des communes, le Canton devrait se prononcer sur son apport. Ces montants sont articulés depuis la mi-janvier mais en l'état il n'y a aucune certitude. La CCSJ soutient la ponction du million dans le FI, mais c'est officieux. La suite est aussi une question à renvoyer au DCSS et surtout aux députés qui devront voter sur la libération dudit million de francs. Il ne s'agit que de «si» et de «peut-être» qui ne permettent pas de répondre à l'urgence à laquelle l'on est confronté aujourd'hui.

M. Longere répond que l'accueil est bien évidemment inconditionnel dans ce type d'hébergement, même si un accueil avec des petites jauges a été favorisé pour des questions de dignité. Au Quai 9, la condition était d'être consommateur de drogues et inscrit au Quai 9. Cependant, des gens non inscrits se sont présentés, ont été accueillis et se sont inscrits le lendemain à la salle de consommation. L'accueil était inconditionnel, quelle que soit la nationalité, ayants droit ou non.

Une commissaire demande quel est le maximum d'une petite jauge.

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

M. Longere répond que cela dépend de la taille du lieu (jusqu'à 30 personnes dans les temples, 10-12 au Quai 9), mais plus les accueils ont des petites jauges, plus on travaillera avec les ressources des usagers, plus les coûts seront diminués.

M^{me} Spagna ajoute que finalement, chaque lieu et chaque association ont leurs spécificités en termes d'accueil des sans-abris. Il faut maintenir cela pour garder la richesse de cette offre. Il est clair qu'une condition est d'avoir un comportement adéquat dans ces lieux et cela est bien compris par les personnes accueillies. Les places sont précieuses pour les personnes hébergées quelle que soit la taille de la structure et elles participent à leur fonctionnement en essayant de tout mettre en œuvre pour garder cette place d'accueil. Elle rappelle que ces places sont temporaires dans beaucoup de lieux et que les durées sont souvent déterminées bien que certaines associations adaptent la durée des séjours en fonction des besoins de l'accompagnement. Cette diversité doit continuer car elle produit des effets positifs sur les personnes. Sur les 230 places que la Ville met à disposition pour les sans-abris, 100 sont dans des abris PCi et elles sont plus de l'ordre de l'humanitaire que dans une visée d'accompagnement. A Frank-Thomas les accompagnements sont longs car ce sont des situations complexes en termes de santé psychique et physique. Ainsi, tous les dispositifs sont complémentaires et doivent travailler entre eux, se soutenir et s'améliorer. Il est clair que les abris PCi ne sont pas une solution satisfaisante et qu'il faut des lieux hors sous-sol malgré les difficultés.

Elle explique également que des hôtels sont vides à Genève et que même si elle n'est pas d'avis de mettre toutes les personnes sans abri en hôtel comme le fait l'aide sociale, cela pourrait réduire des coûts et offrir un accueil 24h/24 avec une marge d'autonomie pour les personnes tout en sauvant les hôteliers genevois impactés par le Covid. Il y a des réflexions à avoir sur l'utilisation de l'argent public en se demandant si héberger 50 personnes dans une auberge de jeunesse et venir en aide à quelqu'un qui travaille à Genève en salariant plusieurs personnes ne vaut pas mieux que d'héberger 50 personnes dans un abri PCi. Des modèles sont ainsi expérimentés (à l'hôtel Bel'Espérance ou au Geneva Hostel) et font leurs preuves à des coûts moindres que des dispositifs de grande taille.

M. Bolle explique que les coûts selon la situation au premier janvier sont les coûts du dispositif Ville de Genève plus 1,8 million de francs consommé par HUMA, plus le dispositif de nuit, plus ceux de la Virgule et ceux de la Coulou (qui touche des subventions Ville de Genève). Il ne peut pas articuler un montant, mais le DCSS peut le faire.

M. Longere explique que tout dépend d'où l'on flèche les coûts. Lors de la période des sleep-in il n'y avait pas de coûts de lieu puisqu'il s'agissait d'un partenariat avec les temples protestants, mais les coûts étaient liés au personnel plus présent durant la journée. Dans cette perspective, le CAUSE préconiserait

d'héberger les personnes dans les hôtels car indépendamment du fait qu'ils sont en grande difficulté en ce moment, la période est toujours une période de pandémie qui ne va pas se terminer dans l'immédiat. Il faut donc favoriser l'accueil individuel, qui plus est sachant qu'un grand nombre de personnes sans abri sont autonomes et peuvent se prendre en charge la nuit. Ils n'ont besoin que d'un accompagnement la journée pour améliorer leur situation.

Une commissaire demande quel est le profil des gens accueillis. Elle aimerait savoir s'il y a des gens qui travaillent.

M^{me} Spagna répond qu'il s'agit d'hommes, de femmes, de personnes de passage, de personnes qui sont là depuis plusieurs années mais qui ont vécu des situations compliquées au niveau de la famille ou de la perte du travail tout comme des personnes migrantes. Les profils de personnes sont vraiment très différents. La problématique des MNA entre aussi en jeu, tout comme celle des jeunes en errance aux parcours compliqués. Il y a aussi des personnes qui avaient un logement et ne connaissaient pas cette réalité avant la crise du Covid qui les a menées à un hébergement d'urgence.

La même commissaire demande s'il y a eu beaucoup de refus.

M^{me} Spagna répond qu'à l'accueil de nuit, 8 à 10 personnes sont refusées chaque soir. Elle n'a pas les chiffres pour les autres structures, mais il est certain que 120 places d'hébergement d'urgence ont été perdues le 30 août et qu'elles ne sont nulle part aujourd'hui. Il y a en tout cas 120 personnes à la rue actuellement.

La commissaire demande si les montants importants alloués à la sécurité dans le dispositif des Vernets seraient diminués par de plus petites structures.

M^{me} Spagna répond que chaque association fait des choix et la Ville a fait le choix de mettre des agents de sécurité car l'accueil de 220 personnes le nécessitait peut-être. Néanmoins les associations ne font pas recours à des agents de sécurité et ont des procédures claires avec la police. Elle n'entre pas dans le débat car le nombre élevé de personnes peut expliquer les besoins en sécurité. Elle ajoute qu'il y a eu très peu d'interventions de police dans leurs structures et qu'actuellement il y a plus d'altercations violentes entre les personnes dans l'espace public parce qu'il manque des places d'hébergement d'urgence.

M. Bolle répète que l'an dernier les services de police ont affirmé que la situation était plus calme, ce que le CAUSE a aussi pu observer. Quand les gens sont à l'abri la nuit, il n'y a pas ce champ de tensions qui existe aujourd'hui.

La commissaire aimerait savoir si les paroisses offrent toujours des possibilités si nécessaires sachant qu'elles ont déjà été généreuses.

M^{me} Spagna répond que l'Eglise protestante avait ouvert les portes des temples. Le temple de la rue Verdaine va rouvrir ses portes pour accueillir des

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

femmes. Mais l'idée n'est pas d'accueillir des personnes dans les temples. Néanmoins si nécessaire ils pourront être sollicités. Mais même dans l'humanitaire, autre chose peut être visé aujourd'hui avec la possibilité d'héberger des gens dans des hôtels comme l'expérience du Geneva Hostel l'a montré.

M. Longere ajoute qu'il n'y a pas qu'une seule réponse et qu'il faut réfléchir à une pluri-réponse. L'hébergement doit s'adapter à la situation de chacun.e.

Un commissaire demande si le besoin minimum de 400 places est à l'année et quel genre de places sont les plus nécessaires.

M^{me} Spagna répond que le plus gros besoin est celui d'une pérennité de places d'hébergement d'urgence qui permettraient une évolution par le haut. Mais si les 400 places sont saturées et qu'il n'y a pas de possibilité de désengorger par le haut, les personnes vont retourner à la rue. Pérenniser 400 places d'urgence serait une bonne première étape afin de garantir le premier accueil humanitaire dit d'urgence ou de transition. Ensuite il faut trouver comment pérenniser les projets de stabilisation comme Six Logis qui sont encore fragiles. Il faut donc assurer le financement à des projets déjà existants. Néanmoins, ces 400 places sont nécessaires.

Le commissaire demande si ces 400 places sont le bas seuil.

M^{me} Spagna répond qu'un accueil digne pour les personnes sans abri selon leurs besoins est indispensable, qu'il s'agisse d'une place à Frank-Thomas, dans un sleep-in ou autre. La question est surtout de co-construire pour pérenniser le financement public des communes et du Canton ainsi que le financement privé. Elle tient à tirer la sonnette d'alarme car aujourd'hui, le 8 octobre, il y a 120 places d'hébergement d'urgence qui manquent et les températures se rafraîchissent.

M. Longere ajoute qu'une autre difficulté, au-delà de la pérennité des places et des budgets, est que les associations ne peuvent pas offrir de contrats pérennes à leurs collaborateurs. Les dispositifs s'en retrouvent fragilisés et les collaborateurs aussi.

M^{me} Spagna ajoute que le projet Le Passage de l'ADS comportera 90 places dès l'automne 2021, qui sera complémentaire à ce qui sera mis en place mais n'absorbera pas le manque de places.

Un commissaire demande si une estimation des coûts de l'hébergement des personnes sans abri dans les hôtels est disponible.

M. Bolle répond par rapport au projet pour lequel le CAUSE vient de recevoir une réponse positive. Un mixte de deux prestations: le sleep-in rue Verdaine et le Geneva Hostel où l'accueil 24h/24 et la prise en charge représentent 83 francs la nuit. Les contrats passés par les hôteliers genevois pour les personnes à l'aide

sociale prévoient un montant de 85 francs la nuit sans aucune prestation d'accompagnement. Les tarifs sont concurrentiels, mais il faut remettre tout ça dans le contexte Covid.

Une commissaire demande en quoi consiste cet accompagnement.

M^{me} Spagna répond qu'il faut faire un état des lieux de la situation de la personne et identifier si elle est déjà prise en charge par le réseau afin de ne pas faire le travail à double. Une fois que les partenaires sont identifiés, il faut répartir les tâches entre ceux-ci. Ces partenaires sont tant sociaux que sanitaires et il faut tisser une toile autour de la personne qui accepte l'accompagnement afin de lui offrir un accompagnement adapté et un filet qui garantit qu'elle puisse bénéficier des prestations auxquelles elle a droit.

Une commissaire demande quelle était la situation en avril 2019.

M^{me} Spagna répond qu'ils plantaient des tentes sur la plaine de Plainpalais parce que les abris PCi fermaient et qu'il y avait de la neige à Genève. L'association le Caré avait mis à disposition sa salle et des bénévoles se sont relayés pendant 16 jours de 19h à 7h pour assurer la mise à l'abri et la sécurité de 120 personnes sans abri. La situation a pu s'améliorer parce que le CAUSE s'est mobilisé et a développé le concept des sleep-in.

La commissaire demande si le total de places était équivalent en 2019 et si des projets supplémentaires ont été mis en place au vu des conditions pour répondre à un besoin qui était toujours existant mais pas suffisamment clair pour être pris en charge par les autorités.

M^{me} Spagna répond que les associations se sont mises ensemble pour avoir plus de poids et rendre visible l'invisible.

M. Bolle ajoute que le CAUSE est sur ce dossier depuis 2014. Un manifeste est sorti et a généré une réaction d'Esther Alder qui a organisé deux jours de séminaire sur la thématique mais qui sont restés sans effet. Entre 2014 et 2019, la Ville a mandaté l'Armée du Salut pour accueillir des familles pendant trois hivers, mais très peu a été fait pour répondre aux besoins des personnes sans abri. La situation actuelle est différente de celle de cette période et le Conseil municipal a l'opportunité de donner des moyens pour la lutte contre le sans-abrisme et permettre d'envisager l'avenir autrement.

La commissaire demande si, depuis 2014, un nouvel axe stratégique est construit afin de proposer une stabilisation et une possibilité de 0 personne sans abri.

M. Bolle répond que c'était effectivement l'engagement de M^{me} Alder et que le CAUSE s'est mobilisé sur le type de dispositif en militant pour de l'accueil

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

en surface, ce que M^{me} Alder a réussi à faire à Frank-Thomas. Néanmoins, cette structure est provisoire car la Ville a d'autres projets pour ce lieu et faute de réponse adaptée les abris PCi ont rouvert. C'est complètement insatisfaisant par rapport à ce que l'on peut souhaiter pour ces personnes. Le CAUSE plaide pour ces dispositifs évolutifs de petite taille (30 personnes) avec des coûts inférieurs à ceux des gros dispositifs comme aux Vernets.

Une commissaire demande si le dispositif des Six Logis qui héberge une dizaine de femmes avec et sans enfants n'est pérenne que jusqu'au 31 mars.

M^{me} Bordry répond que le volet d'hébergement d'urgence est assuré pour six mois et concerne des femmes qui ont tout perdu durant la crise sanitaire, notamment des travailleuses du sexe.

La commissaire demande s'il faut compter sur une augmentation du nombre de ces femmes et si une projection est disponible sur le nombre de femmes qui pourraient avoir besoin d'hébergement d'urgence.

M^{me} Bordry répond que oui, leur nombre va augmenter.

M^{me} Spagna répond qu'il y a 60 places à Frank-Thomas pour accueillir des femmes, 10 places à l'hôtel Bel'Espérance et 45 places à l'HUMA pour des familles avec enfants mineurs. On sait qu'il y aura plus de besoins.

M. Bolle répond qu'il faut revenir sur ce qui leur est communiqué par l'association qui lutte pour la défense des personnes qui sont en train de perdre leur logement. La situation qui a été communiquée la semaine dernière est que l'expulsion a été retardée pour une période de trois mois pour un certain nombre de personnes, mais s'il n'y a pas de moyens, des gens qui ont perdu leur travail ou ne l'ont retrouvé que partiellement vont probablement perdre leur logement. On va vers un hiver qui sera catastrophique et l'on ne sait pas combien sont ces gens qui vont se retrouver dans la rue. Il pense qu'un certain nombre de personnes aimeraient pouvoir rentrer chez elles, mais elles sont sans statut et il n'y a plus d'avions. La Croix-Rouge a été sollicitée via son service d'aide au retour, mais les gens ne peuvent pas rentrer. C'est une situation humanitaire pour laquelle aucun chiffre ne peut être articulé.

La commissaire demande si leur intuition est que les chiffres vont très largement augmenter cet hiver.

M. Bolle répond que c'est très probable.

Un commissaire demande s'ils peuvent parler de la progression de ce phénomène et il aimerait savoir s'il y a des structures pour cet hébergement dans d'autres communes.

M. Bolle répond que la seule entité qui existe est celle de la Ville de Lancy, la Virgule, et que Plan-les-Ouates a mis des terrains à disposition. Ce sont les seules communes sur les 45 du canton qui participent. Les 42 autres ne participent à rien et ne sont pas sollicitées financièrement. Il pense que le rapport pauvreté de M. Poggia est resté en panne de réponse politique mais qu'il traitait de cette question. Néanmoins il n'y a aucun outil disponible de recensement scientifique de l'évolution du nombre de personnes en situation de sans-abrisme. Un chiffre variable entre 400 et 1000 personnes a été identifié par les associations et est cité depuis 2014.

M^{me} Spagna répond que le chiffre de 437 places occupées pendant le semi-confinement donne déjà une idée des besoins.

M^{me} Bordry ajoute que l'on parle de places et qu'il peut donc y avoir plus de personnes.

Un commissaire explique que la maison de retraite du Petit-Saconnex, financée par le Canton, met à disposition des places sous certaines conditions pour une dizaine de sans-abris qui étaient hébergés aux Vernets. Il aimerait savoir si le CAUSE en a connaissance.

M. Bolle précise que ces places ont été réservées pour des personnes testées positives au Covid au sein du dispositif. C'était donc le volet sanitaire du dispositif cantonal d'hébergement et il n'est pas certain qu'il soit encore en cours car il semble que le Canton n'ait plus la volonté de le financer.

Une commissaire demande quelle est la valorisation faite de l'expérience des sleep-in.

M^{me} Spagna répond qu'un rapport a été transmis à la commission avec des propositions et des pistes de travail. Elle explique que le but était de pouvoir assurer une mise à l'abri et une sécurité pour les personnes ainsi que de démontrer que les personnes sans abri étaient toujours présentes sur le territoire pendant l'été. Il est certain que les conditions sanitaires n'étaient pas satisfaisantes (pas d'accès aux douches, toilettes sèches, etc.), qu'il n'y avait pas de repas, mais l'expérience a été positive. Par ailleurs, avec l'arrivée du Covid et l'ouverture de la Caserne, ce sont 45 collaborateurs qui se sont retrouvés sans travail. Des forces de travail ont été perdues avec la fin de ce dispositif, mais des bases solides ont été acquises pour démontrer que ces modèles sont indispensables à Genève.

M. Longere répète que la mise en place de ces dispositifs a diminué les tensions dans l'espace public et qu'aujourd'hui, avec leur fermeture, elles sont en hausse.

Une commissaire demande comment le Conseil municipal pourrait aider à assurer un hébergement pérenne en surface.

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

M. Bolle répond que ces deux projets de délibérations leur donneraient des moyens et sont des réponses politiques fortes à la problématique de lutte contre le sans-abrisme. Le CAUSE estime que plusieurs entités sont capables de construire des projets modulables et les 2,6 millions de francs évoqués dans ces projets de délibérations permettraient de faire beaucoup.

Un commissaire demande si l'accueil de jour serait effectué dans un lieu distinct de celui de l'accueil de nuit.

M. Longere répond que oui, il serait préférable d'avoir un lieu d'hébergement pour que les personnes puissent poser leurs affaires et un autre lieu pour qu'elles puissent vivre la journée.

M^{me} Spagna ajoute qu'avec le semi-confinement certains lieux qui n'ouvraient que de 20 h à 8 h se sont ouverts 24h/24 et ce mode d'accueil est perpétué aujourd'hui car les accueils de jour ont fermé. Ils sont donc nécessaires et si les gens ont un lieu assuré bien que temporaire, ils peuvent se poser et faire le point sur leur situation en étant accompagnés. Le 24h/24 est nécessaire aujourd'hui, pas pour tous les publics mais pour ceux qui en ont besoin. Elle trouve violent qu'à Frank-Thomas, les gens doivent sortir à 8h du matin tous les jours de la semaine alors qu'il s'agit de publics extrêmement fragiles.

M. Longere pense que la prise en compte de la problématique de la personne pour aller vers le mieux est nécessaire et les lieux d'accueil font partie de ce cheminement. Héberger les gens dans des abris PCi ne va pas dans le sens de tirer les personnes vers le haut.

Un commissaire demande quel est le prix d'une nuit dans un abri PCi.

Personne n'a la réponse.

Une commissaire demande pourquoi ils parlent de 437 places et pas de personnes.

M^{me} Spagna répond que les personnes tournent et que toutes les structures ont des durées d'accueil déterminées. Le nombre de personnes peut être plus élevé que le nombre de places.

La commissaire demande si beaucoup de personnes hébergées ont des droits selon la loi mais ne les font pas valoir ou n'ont pas les informations. Elle demande si un pourcentage est disponible.

M. Bolle répond que la question est intéressante car elle a été traitée par le Service social de la Ville quand le dispositif hivernal a fermé à la fin de mars 2019. M^{me} Lasserre avançait que plus de 30% des personnes hébergées avaient des droits sur le territoire et que le travail d'accompagnement effectué offrait la

possibilité de récupérer ces droits et de sortir de cette errance. Néanmoins, ce travail n'est possible que s'il y a de l'accompagnement et si l'on se limite à mettre des lits à disposition, il ne peut être effectué. Qui plus est sachant qu'il est impossible d'obtenir de prestations sans avoir de domicile, mais il est aussi impossible d'avoir un domicile sans obtenir de prestations.

Une commissaire demande s'ils estiment qu'une manière de les aider efficacement serait de leur fournir d'abord une adresse pour qu'ils récupèrent leurs droits afin qu'ils puissent ensuite trouver un logement.

M^{me} Spagna répond que la première porte est la mise à l'abri et l'identification de la situation de la personne car cela peut prendre du temps de découvrir qu'une personne a des droits sur le territoire. Vient ensuite la question de la domiciliation car il est compliqué d'avoir des lieux d'hébergement qui soient des lieux de domiciliation bien que certains passe-droits soient concédés par l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM). Surtout si une personne a des droits mais ne peut les faire valoir car elle n'a pas d'adresse. Frank-Thomas en est un par exemple, mais rien n'est clair et le sujet est toujours en cours de trouver des réponses adéquates.

La commissaire demande si la compétence pour la domiciliation est cantonale.

M. Bolle répond qu'elle est de la compétence de l'OCPM.

Séance du 10 décembre 2020

Note de la rapporteuse: l'audition suivante se rapporte à trois objets différents, les projets de délibérations PRD-253 et PRD-254, objets de ce rapport, et la R-255 sur le dispositif grand froid qui n'est pas liée

Audition de M. Alain Bolle, directeur du Centre social protestant et membre du CAUSE, accompagné de M. Fabrice Roman, directeur du Centre de la Rose-raie, trésorier du CAPAS et membre du CAUSE, de M. Antoine Beuret, directeur adjoint de l'Accueil de nuit de l'Armée du Salut et membre du CAUSE

Présentation des comptes détaillés du CAUSE 2019, des statuts et/ou documents relatifs à la gouvernance du CAUSE

Les auditionnés présentent un tableau intitulé *Etat des lieux du nombre de places d'hébergement d'urgence à Genève – Année 2020-2021* qui est joint en annexe de ce rapport ainsi que le rapport d'activité du CAUSE pour l'année 2019-2020.

M. Bolle explique que le CAUSE a remis à la CCSJ une série de documents pour répondre aux questions pendantes (autant de la part des médias que des poli-

tiques) sur le dispositif d'urgence que le CAUSE a géré. Il rappelle que le CAUSE a rendu un rapport chiffré le 8 octobre 2020 en commission et ils complètent aujourd'hui les éléments de ce rapport. Le CAUSE a travaillé dans l'urgence et tout ce qui a été fait a été validé par la conseillère administrative, puis le Conseil administratif sur la base de documents remis. Dès lors le CAUSE se tient à disposition pour répondre à toute question qui pourrait rester en suspens. Le CAUSE est constitué depuis hier soir en association car disposer d'une entité juridique propre était une volonté de ce collectif. Dans l'urgence d'après 2019 il fallait que le CAPAS héberge les projets du CAUSE. Un autre projet était hébergé par le CAPAS: les Laveries, qui est porté par quatre associations. Ce n'est donc pas une mesure qui a été prise uniquement pour le CAUSE. Le CAUSE est constitué de six entités: le CSP, l'Accueil de nuit de l'Armée du Salut, Première Ligne, le Bateau Genève, Caritas et le Centre de la Roseraie. Les comités des associations ont validé les statuts et l'association est validée convenablement. Elle aura à gérer les effets d'un projet de loi adopté par le Grand Conseil qui permettra d'héberger 155 personnes à l'hôtel pour une durée de quatre à cinq mois. La mise en œuvre de ce projet de loi se fera progressivement dans le courant du mois de décembre.

M. Beuret explique que la caserne des Vernets a ouvert durant la première vague de l'épidémie. Un recensement des places d'hébergement d'urgence disponibles en juin a permis de compter 437 places disponibles pour des personnes sans abri, mais la caserne a fermé fin août et beaucoup de places n'ont pas pu être pérennisées. En octobre, il n'y avait que 327 places disponibles.

Actuellement, le CAUSE a pu ouvrir des places supplémentaires pour arriver à 360 places avec le Geneva Hostel. Or l'hiver est là et beaucoup de personnes sont à la rue, leur nombre exact est difficile à estimer. Le CAUSE a obtenu une subvention du Canton et d'une fondation privée qui permettra d'ouvrir 155 places en hôtel. La démarche est en cours d'exécution et mi-janvier les places devraient être occupées. Une directrice du CAUSE s'attelle à cette tâche et est en train de recruter du personnel. Mais si l'on se projette plus loin, on sait que la Ville fermera ses deux abris PCi le 31 mars 2021, ce qui fera 100 places de moins à disposition. Le projet du Canton développé par le CAUSE prendra fin le 30 avril 2021. Il n'y aura plus que 207 places disponibles le 1^{er} mai, soit 50% des places disponibles au 1^{er} juin 2020. Or les personnes à la rue développent des problèmes psychiques et somatiques et il est inacceptable que ces personnes dorment à la rue.

M. Roman ajoute que le CAUSE est content d'avoir pu obtenir ce fonds du Canton et d'une fondation privée, mais selon le rapport sur le dispositif de nuit, le public accueilli dans les hôtels n'est pas le même que celui accueilli dans le dispositif des sleep-in. Les critères sont plus poussés pour l'accueil en hôtel car certaines personnes n'ont pas l'autonomie ou la capacité d'y être hébergées. Il ne faut pas oublier que des personnes seront toujours concernées par le besoin d'avoir des espaces de sommeil ou de répit la nuit et ces 155 places d'accueil

sur 24h ne répondront pas à tous les besoins. Le dispositif de sleep-in est donc nécessaire par son incondtionnalité. Les réponses au sans-abrisme doivent être diverses.

M. Beuret ajoute que chaque dispositif répond à un besoin et il faut plusieurs paliers pour répondre à toutes les problématiques des personnes à la rue à Genève.

Questions-réponses

Le président demande si ce sont les abris de Richemont et Châtelaine qui fermeront et si le personnel qui y travaille est en CDD.

M. Beuret répond que oui.

M. Bolle précise que les fonds du Canton et de la fondation privée ne seront alloués qu'au projet de loi qui a été voté, à savoir les 155 places en hôtel. Il ajoute qu'il est compliqué de ne pas arriver à avoir un dispositif qui offre un hébergement sur la durée avec une palette de prestations qui vont des sleep-in (le plus bas seuil possible, incondtionnel) jusqu'à de l'hébergement 24 h/24 (pour le moment dans des hôtels).

M. Beuret précise qu'avec les 155 places d'hôtel, les deux abris PCi, Frank-Thomas et les dispositifs des associations, on sait que certaines personnes restent volontairement à la rue car leur seuil est déjà trop élevé. Il serait intéressant de voir quelle population se présenterait dans des sleep-in incondtionnels qui offrent un hébergement humanitaire.

Une commissaire demande quel est le niveau de compétences demandé aux personnes qui seront recrutées pour cet hébergement, si elles seront embauchées en CDD et à quel taux.

M. Beuret répond que passablement de personnes devront être recrutées, il peut fournir les fiches de poste. Des travailleurs sociaux seront recrutés pour le travail en journée et une personne sera 7j/7 8h par jour dans les hôtels, ce qui représente 70% de taux d'occupation. Malheureusement, sans stabilité financière, il n'y aura que des CDD.

M. Roman répond qu'il faudra embaucher autant de personnes que le nombre d'hôtels dans lesquels les gens vont être accueillis l'exige. Pour l'instant il y a quatre hôtels. Le processus fixé exige que des travailleurs sociaux soient là la journée et la nuit. Les processus d'entretien auxquels faisait référence M. Beuret auront aussi lieu avec les bénéficiaires qui pourraient être logés dans les hôtels pour évaluer leur capacité à être hébergés à l'hôtel.

M. Beuret ajoute que ce dispositif est possible car il y a une collaboration avec le réseau associatif et la Ville de Genève et ses services sociaux. Pour le CAUSE,

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

les personnes qui viendront seront orientées par le réseau, il s'agira peut-être de personnes en fin de séjour à l'abri mis en place par la Ville et qui n'a pas de solution par exemple. Si ces personnes sont évaluées aptes par les travailleurs de la Ville de Genève, qui connaîtront les personnes, elles pourront être orientées pour un entretien à l'hôtel.

M. Bolle ajoute que M^{me} Kitsos a mis en place une coordination entre les associations et ses services. Il s'agit donc d'un processus de coordination et de co-construction où les choses sont élaborées en commun sur des observations faites par des spécialistes sur les besoins.

La commissaire demande comment ils vont faire pour recruter autant de travailleurs sociaux car c'est un marché occupé.

M. Beuret répond que des annonces ont paru à l'intérieur d'un réseau associatif ainsi que chez des partenaires du CAUSE. C'est la directrice opérationnelle qui s'en occupe.

M. Roman ajoute que les postes sont aussi sur des plateformes spécialisées.

La commissaire demande si à compétences égales ils favoriseront quelqu'un qui vient du canton de Genève.

M. Roman répond qu'ils vont engager des gens qui ont une maîtrise des réseaux socio-sanitaires et des institutions locales. Ce seront des gens qui seront au moins à Genève depuis longtemps.

La commissaire souhaite connaître la durée de séjour des personnes hébergées.

M. Beuret répond que cela dépend des dispositifs. Dans les hôtels, les séjours seront de 30 nuitées, ce qui laisse le temps aux travailleurs sociaux d'évaluer, de faire raccrocher la personne à ses droits et de fixer des objectifs. En fonction de cela, l'hébergement peut être renouvelé pour une durée maximale de trois mois.

M. Roman explique que l'hébergement en hôtel offre un espace sécurisé qui permet une évolution. Plus les gens pourront y rester, plus facilement ils retrouveront les ressources pour tenter une sortie vers le haut.

La commissaire aimerait connaître le nombre de places disponibles.

M. Beuret répond 475 places avec les 155 places qui vont ouvrir.

La commissaire demande quelle est la proportion de population suisse hébergée et si l'on s'attend à une augmentation de son nombre à cause de la crise.

M. Beuret ne peut pas répondre précisément.

M. Bolle précise qu'une réponse a été donnée lors de la fermeture du dispositif de la Ville: 30% des personnes hébergées avaient des droits sur le territoire (soit suisses, soit au bénéfice d'un permis C). Les associations sont inquiètes car elles observent que le Covid a pour effet une diminution importante des revenus avec des choix à faire et donc des gens qui sont dans l'impossibilité de couvrir les charges liées au loyer. Il y a possiblement des gens qui n'auront pas un parcours «ordinaire» de sans-abri qui se retrouveront dans la rue. Ces observations ont été transmises au Conseil d'Etat plusieurs fois sans effet, mais elles continuent de préoccuper les associations.

M. Beuret ajoute qu'il y a eu une explosion du nombre de femmes en recherche d'hébergement cette année.

Un commissaire demande quelles sont les conditions d'activation du plan grand froid.

M. Beuret ne sait pas précisément et n'a pas assisté aux dernières séances pour l'hiver 2020-2021. C'est Météo Suisse qui lance un message d'alerte notamment au Service social de la Ville quand les températures sont inférieures à 0 en journée et sur la durée. Néanmoins, ce critère ne se réalise pas fréquemment à Genève.

Le commissaire demande s'ils pourraient décrire comment sont prises les décisions stratégiques et s'il y a un système de contrôle interne.

M. Bolle répond que le CAUSE fonctionne avec le collectif d'associations nommé précédemment.

Les décisions sont prises collectivement par les représentants de ces associations. Il n'y avait pas de président jusqu'à hier soir, M. Roman en est le président actuellement. Le pilotage du dispositif financé par la Ville a été fait collectivement par les représentants des six associations en concertation avec le département de la cohésion sociale (M. Schroft, M. Mimouni et M^{me} Alder ont été tenus informés). En matière de contrôle interne, les exigences sont claires et ont été adressées au CAPAS par le département. L'hébergement du CAUSE a engendré une série de transformations du CAPAS (inscription au RC, mise en place d'un système de contrôle interne et mandat d'un réviseur externe agréé) pour qu'il puisse toucher les subventions. Ce système existe donc, est en cours de construction et sera mis en œuvre de la même manière au sein du CAUSE. Dès lors que des fonds publics ou privés sont délivrés, le projet de loi 12 821 exige que les organisations soient soumises à des exigences précises et se doivent d'être irréprochables. Elles fonctionnent avec des révisions ordinaires, des révisions internes et externes, etc. La Ville a donc fixé une page complète d'exigences standards au CAUSE (comme elle le fait pour toutes les associations à qui elle offre un subventionnement de 1 million de francs ou plus).

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

M. Roman explique que le CAUSE travaille avec la fiduciaire Comptabilis qui est au courant de normes. Un échange hebdomadaire a lieu pour vérifier que le CAUSE soit dans les clous à tous les niveaux (conditions de travail, RH, contrats, salaires, rétributions, etc.).

Un commissaire demande si cela explique que l'on soit à 42 000 francs de coûts d'administration informatique et fiduciaire pour la période d'août 2019 à octobre 2020.

M. Roman précise que les chiffres de 2020 ne sont pas finalisés. Effectivement, la grande partie des frais de cette rubrique touchent les factures liées au travail d'accompagnement de Comptabilis.

Il ajoute que si l'on compte tout ce qui touche les frais qui ne sont pas des frais de personnel, on est à moins de 5% des charges totales du projet. La majorité des coûts est liée à des charges de personnel.

Le commissaire demande à combien d'EPT correspondent les charges de personnel (à hauteur de 2,3 millions de francs).

M. Roman répond que les charges d'EPT n'ont pas été linéaires et ont été fluctuantes au gré des modifications, des ouvertures et des fermetures des lieux d'accueil dictées par les décisions politiques. Le dispositif a compté une cinquantaine de personnes contractualisées jusqu'à 80% avec l'obligation de donner du travail à plus ou moins 20%. Ce qui ressort du dispositif de nuit est que l'on peut regarder le coût de nuitée globale, mais l'analyse n'est pas suffisamment fine par rapport aux différents dispositifs et aux différents besoins. Le nombre d'EPT par lieu reste finalement le même car il y a du personnel d'accompagnement des personnes.

M. Bolle ajoute que le tableau montre la variation du dispositif mis en œuvre. Il permet de visualiser le nombre de lieux ouverts pendant toute la durée. Mais le dispositif a beaucoup bougé en fonction des besoins. Il ajoute que le volet sécuritaire l'a impressionné: il y a eu très peu d'interventions de sécurité dans ces lieux. En termes de politique publique, lorsqu'un sleep-in est mis sur pied, elle ne touche pas que la politique sociale, mais aussi la politique de santé, de sécurité qui ne sont pas chiffrées dans ce contexte.

Le commissaire pense qu'il serait intéressant d'affiner l'analyse des différents produits au niveau de la comptabilité analytique. En considérant que le million attribué était nécessaire mais n'a pas suffi, il demande s'ils arrivent à dire quel montant serait nécessaire pour assurer quelque chose de pérenne plutôt que de prendre des mesures pour boucher des trous en permanence.

M. Bolle répond que le chiffre d'un million est sorti lors d'une visite de M. Sormanni qui est l'auteur du projet de délibération qui a permis le subvention-

nement. L'idée à ce moment était de pérenniser le dispositif actif et poursuivre la halte de nuit dans le modèle qui était en cours de développement.

Depuis, le CAUSE a avancé avec un pilotage compliqué, a innové, expérimenté avec les sleep-in et avancé avec agilité. Il trouve difficile à ce stade d'avoir une vue d'ensemble qui permettrait de savoir exactement ce qu'il faut à Genève. M^{me} Kitsos a d'ailleurs engagé une étude confiée au professeur Bonvin de l'UNIGE car il manque une vision claire sur ce qui doit être mis en place dans le canton pour que Genève ait une politique digne à l'égard des sans-abris.

M. Beuret ajoute qu'avant de planter les tentes, les associations avaient identifiés trois besoins: créer une halte de nuit à l'année, un accueil famille à l'année et des prestations de repas du soir à l'année.

Les gens présents ont répondu au commissaire par rapport à cette donnée: 800 000 francs pour un accueil famille et 1 million de francs pour une halte de nuit. Aujourd'hui, le coût dépendra de concertations et de ce qui est voulu. 500 places d'hébergement en sleep-in ne représentent pas le même coût que favoriser le logement d'abord et des places de stabilisations. Certaines personnes reprochent le coût du sleep-in, mais il faut se demander ce qui peut être proposé d'autre. Il manque des données sur les lieux à disposition, est-ce qu'il faudrait y payer des locations, combien de places veulent être créées, etc., il est compliqué d'articuler un chiffre et l'étude réalisée actuellement pourrait donner une partie de ces réponses.

Une commissaire demande si les auditionnés pensent que la Ville pourrait avoir la même flexibilité que le CAUSE sur le terrain.

M. Roman répond que les paradigmes de départ, les enjeux et les critères d'organisation sont différents. Si le DDN avait été piloté par la Ville, il y aurait eu des coûts sécuritaires plus conséquents comme à Frank-Thomas ou aux Vernets. Or le CAUSE a réduit les coûts de sécurité en mettant plus de personnes qualifiées pour travailler avec le public accueilli. Il y a une possibilité de construction différente qui modifie les possibilités. Le CAUSE tient un discours autour du fait que les conditions dans lesquelles on place les gens ont un impact clair sur le niveau de violence. Un hébergement de 30 personnes engendre moins de besoins sécuritaires qu'un hébergement de 250 personnes. Le CAUSE a une possibilité et une agilité différente car il accorde une importance particulière à la forme et à la disposition des lieux. Enfin, le CAUSE est contre l'hébergement de gens dans des abris PCi contrairement à la Ville.

M. Beuret pense que le fait de s'être regroupé en association a permis au CAUSE d'imaginer des modèles différents. Il y a une inertie liée au pouvoir public que le CAUSE n'a pas. Neuf personnes bénévoles liées au domaine ont donné des centaines d'heures pour imaginer les modèles différents que le CAUSE

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

a mis en place. La Ville n'a pas la possibilité d'inventer des modèles différents grâce à l'engagement bénévole de spécialistes ni d'avoir l'agilité du CAUSE dans l'application de ces modèles.

M. Bolle ajoute que le CAUSE dépose rapidement des projets. Le CAUSE a réussi à faire un montage argent public-privé qui a convaincu et mené à l'adoption du projet de loi de M. Apothéloz. C'est aussi la force de l'associatif. Mais la participation des entités privées n'est possible que parce qu'il y a de l'engagement public (du Canton ou de la Commune). Il y a besoin d'un travail souple entre associations et collectivités publiques.

La commissaire demande des précisions sur le travail bénévole autant dans la réflexion que sur le terrain.

M. Beuret répond que le travail bénévole des membres du CAUSE n'a pas été chiffré, mais il estime que ce sont des centaines d'heures.

M. Bolle répond qu'il est compliqué de répondre à cette question. Une part de l'engagement associatif est militante et c'est la force de ces entités.

M. Roman précise que s'il y a eu du bénévolat effectué sur le terrain jusqu'en mai 2019, le but est que les gens qui travaillent dans le dispositif soient salariés. C'est un enjeu fondamental.

M. Beuret répond qu'il y a eu du bénévolat informel effectué par des sympathisants du CAUSE. Néanmoins, il faut coordonner le bénévolat, ce qui prend du temps et le CAUSE n'a personne pour le faire.

La commissaire demande si des collaborations existent avec les hébergements d'urgence de France voisine. Elle demande si des solutions à l'urgence sociale sont à construire avec le Grand Genève.

M. Beuret répond que le CAUSE est en relation avec la maison Coluche, mais il n'est pas évident de créer une vraie coordination. M. Serge Longere, directeur de Première Ligne, collabore par exemple avec une association à Annemasse pour faire racrocher certains ressortissants français à leurs droits en France. C'est une réflexion que le CAUSE a déjà eue mais qui doit être poursuivie et les échanges doivent être intensifiés sur le Grand Genève.

M. Roman est persuadé que ce que fait la municipalité est énorme et la responsabilité ne doit pas être portée que par la Ville. Le CAUSE a réfléchi à des lieux hors Ville qui pourraient accueillir des sleep-in mais s'est vu confronté à des difficultés d'aménagement. Il ne faut pas concentrer tout le monde au sein de la Ville, mais cela demande des engagements politiques dans le Canton.

M. Bolle explique qu'il y a une discussion sur la responsabilité de la mise en œuvre d'une politique sur la thématique du sans-abrisme depuis des années. Or

les communes viennent de franchir une étape importante et le Fonds intercommunal (FI) vient d'être mobilisé. C'est la première fois que l'on assiste à une solidarité de la part des 44 communes envers la Ville. C'est le résultat d'années de discussions et c'est un signal politique intéressant.

La commissaire demande des précisions sur les critères d'exclusion des chambres d'hôtel.

M. Beuret répond qu'il peut parler de critères d'admission qui vont encore s'affiner. A l'hôtel Bel'Espérance, le sleep-in femmes a été accueilli depuis mars, il n'y avait pas de critères d'admission. Deux collaborateurs étaient présents 24h/24 dans l'hôtel pour un coût de 50 000 francs par mois. Après la fermeture du sleep-in, 10 femmes sont restées sous critères d'admission: pouvoir s'assumer, ne pas être victime de décompensation psy, pouvoir vivre en communauté, pouvoir vivre avec des touristes accueillis, etc. Du coup le coût d'hébergement est passé au coût de nuitée à l'hôtel. Il y aura des travailleurs sociaux de nuit mais une partie de la journée il n'y aura personne.

Le CAUSE a besoin d'être sûr que les personnes hébergées se comportent de manière adéquate. Tout le réseau va envoyer les personnes les plus à même d'être accueillies dans les chambres d'hôtel. Mais finalement il manquera des places en sleep-in pour des personnes qui nécessitent des accompagnements importants.

La commissaire demande si le fait d'avoir une dépendance exclurait l'hébergement en hôtel.

M. Beuret répond que non.

La commissaire demande quel est le lien avec l'UMUS et le 144.

M. Beuret répond que le CAUSE est en relation avec M^{me} Granges qui tire la sonnette d'alarme régulièrement en ce moment car il manque des lits d'urgence et l'UMUS a très peu de lieux pour accueillir des personnes. Le CAUSE est attentif à ces alertes et travaille à la mise en place d'un pont prioritaire qui permettrait à l'UMUS de pouvoir offrir des places dans les hôtels.

M. Roman précise que durant la période du dispositif de nuit, chaque sleep-in mettait à disposition deux ou trois lits pour l'UMUS. Il y a aussi une collaboration avec le 144, la police municipale et cantonale.

M. Beuret précise que la police souligne que les dispositifs mis en place apaisaient l'espace public la nuit à Genève.

La commissaire souhaite savoir quelle est la collaboration entre l'UMUS (qui n'est joignable que durant les heures de bureau) et le 144.

M. Beuret répond qu'il n'a pas de retour à ce niveau. Mais qu'à l'Accueil de nuit, la collaboration passe par le 144 et rassure tout le monde car les collabora-

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

teurs ne sont pas formés pour prendre des décisions sanitaires. Il ne sait pas ce que pensent les équipes du 144.

La commissaire demande quelles sont les exigences de la Ville au niveau RH (salaire, protection sociale, CCT, etc.).

M. Bolle répond qu'il n'y a pas d'exigences au niveau des CCT, mais que la Ville vérifie que les salaires versés soient conformes à ce qui est versé dans le domaine en général, que les règles SIRT soient respectées (travail de nuit compté, ...). Ces exigences font partie de la liste des exigences auxquelles doivent répondre toutes les associations qui touchent une subvention de 1 million de francs ou plus. Il répète que la convention signée par le CAPAS impose une série de règles en matière de ressources humaines et la sous-enchère salariale n'est pas dans leur intérêt.

La commissaire demande si dorénavant le CAPAS va transférer des fonds sur le compte en banque du CAUSE ou si les fonds seront directement versés au CAUSE.

M. Roman répond que l'argent d'une fondation privée et la subvention cantonale arriveront directement sur le compte du CAUSE. Concernant les deux petits projets CAUSE encore hébergés par le CAPAS, l'un, financé par la Ville, se termine au 31 décembre sur le compte du CAPAS et pour l'autre qui est financé par une fondation privée, quand l'année civile financière sera close au CAPAS les éventuels fonds restants pour la poursuite du projet seront versés en accord avec ladite fondation sur le compte du CAUSE à partir de 2021.

M. Bolle ajoute que les 107 000 francs attribués par la Ville pour gérer un dispositif d'accueil ne seront pas transférés du CAPAS au CAUSE. Une convention claire le stipule et au pire il y aura de l'argent restitué à la Ville.

La commissaire demande les statuts du CAUSE.

M. Bolle répond qu'il peut les envoyer par e-mail et les fournir en format papier maintenant. Il peut aussi envoyer un tableau du nombre de places d'hébergement disponibles.

Une commissaire demande quel type d'hébergement est le plus demandé.

M. Beuret répond qu'il faut différents niveaux d'accueil et une diversité dans l'offre proposée aux sans-abris. Les 155 places en hôtel sont nécessaires et répondront à un besoin de beaucoup de personnes, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y aura plus de personnes à la rue. Et à ce moment-là il manquera des sleep-in pour accueillir un autre type de personnes. C'est pour cela que l'étude demandée par la Ville pourra répondre à ces questions.

La commissaire demande comment le CAUSE voit son pilotage actuellement et s'il envisage un comité avec des représentants des collectivités publiques.

M. Bolle répond que cette question est intéressante et pose une question de gouvernance. Le principe de co-construction, un partage entre le secteur associatif et le DCS, est essentiel. Le principe de gouvernance avec représentation de partis politiques n'est pas à l'ordre du jour car il s'agit d'une organisation privée. Les statuts peuvent évoluer, mais le but était de stabiliser une organisation qui n'était pas une association. Ne sachant pas ce que sera le CAUSE dans le futur, il est difficile de dire comment sa gouvernance sera décidée. Pour le moment, il aimerait que le CAUSE sorte de l'insécurité tant pour les collaborateurs que pour les bénéficiaires. Les instances politiques peuvent mandater ou déléguer des tâches au secteur associatif et une collaboration entre les deux doit avoir lieu.

Une commissaire demande quelle est la part des personnes de plus de 65 ans qui est accueillie.

M. Beuret répond que l'Accueil de nuit de l'Armée du Salut accueille une faible part de personnes âgées (7 ou 8% H et F) mais qu'elle augmente.

Un commissaire demande si le fait que des sleep-in ne soient pas prévus cet hiver est lié aux conditions sanitaires.

M. Beuret répond que ce sont des questions financières qui empêchent leur ouverture.

Le commissaire demande si la solution des hôtels pourrait durer après l'épidémie.

M. Beuret répond que les hôteliers n'imaginent pas une reprise du tourisme avant longtemps en 2021. Il ne pense toutefois pas que l'accueil tel qu'il prendra place dès janvier ne puisse perdurer à l'année.

M. Roman ajoute que les liens entre les associations et les hôteliers sont fluides et ces derniers sont contents de cette collaboration. Le CAUSE ne désespère pas que dans des périodes moins fréquentées quelques chambres soient négociées dans différents endroits grâce à ces liens. Le fait qu'un dispositif d'accompagnement social poussé soit proposé dans les hôtels génère de la confiance et du lien et les hôteliers eux-mêmes peuvent être impliqués et partie prenante.

M. Beuret ajoute que le processus en est à sa première étape et n'a jamais été expérimenté. Un bilan devra être réalisé le 30 avril.

M. Bolle précise qu'un document fera état de cette expérience. Le projet de loi voté par les députés impose que le Conseil d'Etat fasse un rapport au Grand Conseil. Le cadre de la durée de ce projet a été placé de décembre à avril. S'il avait été possible de faire autrement que de recourir à des temples, le CAUSE aurait été heureux car il a fallu mettre en place des choses compliquées, notamment au niveau sanitaire, à tel point que ces sleep-in ont fermé. Il ajoute que

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

300 000 m² de bureaux sont actuellement vides et on sait pertinemment qu'ils ne trouveront pas preneur demain.

Le CAUSE a interpellé un intéressé en lui demandant si ces surfaces pouvaient être mobilisées pour monter des accueils de type sleep-in car ces surfaces sont faciles d'accès et ont des installations sanitaires. La Fondation pour le logement social vient d'acquérir des locaux équipés à la rue de Lyon qui pourraient être investis directement pour créer un sleep-in et les coûts seraient bas. La perspective de faire mieux que ce qui a déjà été fait en termes humains et sanitaires est vraiment à envisager.

M. Beuret explique qu'il n'y a pas de lieu à disposition pour pérenniser un accueil. A chaque fois qu'un lieu doit fermer, il faut que le CAUSE se réinvente, trouve de nouveaux lieux et de nouveaux financements. Il serait plus facile de se projeter et de créer quelque chose de cohérent si un lieu pérenne sur au moins trois ou quatre ans pouvait être trouvé. C'est un enjeu majeur.

Un commissaire aimerait une explication sur les dispositifs Le Passage et l'accueil de nuit de Sécheron.

M. Beuret répond que l'accueil de nuit qui se trouve sur le chantier Galiffe doit déménager car le terrain est réquisitionné par les CFF. La construction du nouveau bâtiment a débuté à Sécheron et devra se terminer fin août 2021. La date du 1^{er} novembre est fixée symboliquement pour pouvoir déménager l'accueil de nuit au Passage. Il est encore compliqué d'articuler un nombre de personnes qui pourront être accueillies à cause des conditions sanitaires, mais le bâtiment est prévu pour une capacité d'accueil de 80 personnes.

Une commissaire demande s'il serait possible de faire des sleep-in actuellement au vu des conditions sanitaires.

M. Beuret répond qu'en mars certains sleep-in sont restés ouverts car les espaces étaient assez grands pour accueillir une quinzaine de personnes.

La commissaire demande quel était le rapport surface/personnes et si les personnes qui se présentent doivent être masquées.

M. Beuret répond qu'il faudrait 2m à 2m50 entre les lits et que oui les personnes doivent être masquées et que c'est un travail quotidien de faire respecter les mesures sanitaires.

La commissaire demande si les problématiques psy sont en augmentation.

M. Beuret répond que oui et que c'est un sujet de discussion régulier dans les milieux concernés.

La commissaire souhaiterait savoir s'il y a eu des agressions (pas uniquement des violences physiques mais de tout ordre) dans les sleep-in.

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

M. Beuret répond qu'il y a eu des tensions et des agressions, mais au même titre que dans les autres structures d'accueil au regard de la population concernée. Des insultes ou des crachats sont des choses qui peuvent arriver.

M. Roman répond que quelques personnes, tout au long de la période 2019-2020, se sont vu refuser l'accès à un ou plusieurs sleep-in durant quelques nuits, mais c'est arrivé très rarement. Quant aux violences entre les personnes accueillies, il n'y a aucune maîtrise sur ce qui se passe entre les personnes en dehors des lieux d'accueil et les tensions peuvent remonter quand elles se retrouvent dans un espace comme les sleep-in.

M. Beuret répond que les collaborateurs bénéficiaient de supervisions et c'est grâce à cela que les effectifs pouvaient être renforcés ponctuellement dans certains lieux si des tensions étaient reportées.

La commissaire demande s'il y a des psychothérapeutes dans les équipes.

M. Beuret répond que l'un des collaborateurs au moins était psychologue, mais qu'il n'y avait pas de psychologues attirés pour venir en soutien à l'équipe hormis lors des supervisions.

M. Roman précise qu'à plusieurs reprises le CAUSE a tenté de mobiliser le département de la santé du Canton afin de renforcer les équipes, notamment au niveau de la prévention dans les sleep-in, avec des profils de type psychologue ou psychothérapeute mais ces démarches n'ont jamais abouti. L'idéal serait de proposer des dispositifs qui fournissent un maximum de compétences à destination des personnes, mais il n'est pas certain qu'elles seraient preneuses. Il s'agit de dynamiques progressives où les personnes doivent en premier lieu se sentir en sécurité avant de s'ouvrir. Le CAUSE a la capacité de s'adapter aux rythmes spécifiques des personnes et c'est une de ses forces.

La commissaire demande si les collaborateurs du CAUSE bénéficient d'un soutien psychologique et si un tel dispositif est disponible pour la Ville.

M. Beuret répond que leurs équipes avaient accès à des supervisions collectives et c'est dans ces moments qu'elles pouvaient s'ouvrir, déposer leur ressenti et échanger sur les pratiques ou demander un soutien spécifique selon les cas. Il ne sait pas ce qui se fait pour les équipes de la Ville.

Une commissaire demande pourquoi la Ville n'a pas donné la gestion des Vernets au CAUSE.

M. Bolle remet la question dans le contexte de la pandémie et du pilotage cantonal et communal. Les directives venaient directement des deux cellules (ORCOC et ORCA) mises sur pied par les autorités.

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

La commissaire demande si le CAUSE a été sollicité pour sa connaissance du terrain et ses compétences de prise en charge.

M. Bolle répond que M^{me} Alder avait décidé de reprendre la gestion complète du dispositif pour les personnes sans abri dans le contexte Covid. Dès lors que les gens ont été transférés des différents hébergements vers la caserne, la discussion avec le DCS a été compliquée et le CAUSE n'a participé qu'à partir du 1^{er} juin.

M. Roman précise qu'avoir 250 personnes sur un même lieu ne correspond pas aux manières de travailler du CAUSE dont l'espoir était de pouvoir continuer à accueillir des personnes dans les sleep-in au début de la pandémie.

M. Beuret précise qu'il avait même été proposé de mettre toutes les personnes autonomes en hôtel et de garder celles qui n'étaient pas autonomes dans les sleep-in.

La commissaire demande ce qu'ils ont à dire à propos de l'absence d'un véritable accompagnement socio-éducatif reportée dans la presse.

M. Roman trouve dommage que ces faits soient évoqués au vu de tout ce qui a été dit précédemment. Il juge cette affirmation malhonnête, d'autant que le journaliste est venu sur les lieux et a constaté que des travailleurs sociaux étaient présents en tout temps pour garantir l'accueil le plus favorable.

La commissaire estime que le coût des sleep-in est excessif par rapport au coût du logement en hôtel. Elle demande comment ils sont justifiés.

M. Beuret répond que dans les sleep-in, deux collaborateurs sont présents de 20h à 8h30 pour un coût de 24,4 heures de travail payées par sleep-in fois le prix payé aux travailleurs sociaux, ce qui fait 40 000 francs de masse salariale sans compter le salaire de la direction et les frais (charges de la maison de la Rose-raie, chauffage, etc.). Il fallait au moins deux personnes qui travaillaient pour accueillir 30 personnes sans aucun critère d'entrée avec les conséquences que cela implique. Les chiffres qui sont sortis dans *Le Courrier* sont par ailleurs faux.

M. Bolle précise que le coût est de 66,80 francs la nuit pour le dispositif piloté par le CAUSE avec toutes les variations abordées durant cette audition. Le prix des nuitées à l'hôtel selon le projet actuel varie entre 45 et 60 francs la nuit sans les ressources humaines et l'accompagnement. Moins cher que cela aurait été de mettre les gens accueillis et le personnel en danger et bien qu'ils partagent l'idée que le dispositif d'accueil humanitaire n'était pas parfait, il trouve injuste que cette commissaire affirme que le dispositif était trop cher. Il n'y avait rien le 4 avril et le CAUSE a construit dans l'urgence et l'utilisation des deniers publics a été validée par le DCS.

M. Roman précise qu'il n'y a aucun sens de comparer le prix des sleep-in en 2019-2020 au coût des chambres d'hôtel en 2020-2021. Il n'y avait pas de

chambres d'hôtel disponibles à ce moment-là. Il est par ailleurs malhonnête de la part du journaliste d'avoir avancé qu'il n'y avait pas d'accompagnement socio-sanitaire dans les sleep-in.

M. Beuret précise que l'article paru dans *Le Courrier* parlait de nuitées en abri PCi qui coûtaient 87 francs, ce qui est aussi le prix d'une chambre d'hôtel. Il se demande pourquoi il n'y a eu que la comparaison entre les hôtels et les sleep-in et pas avec les abris PCi qui sont un dortoir collectif ouvert uniquement la nuit. Le prix d'un hôtel est le prix que l'on donnerait à un hôtelier sans le travail social nécessaire pour accueillir la population.

M. Bolle complète en disant que les 87 francs mentionnés dans *Le Courrier* sont des coûts qui ne sont pas complets et n'intègrent pas les coûts indirects (coûts de direction ou informatiques payés par la Ville) alors que le dispositif piloté par le CAUSE est un dispositif à coûts complets.

La commissaire demande quel est le métier des éducateurs ou des personnes présentes pour la nuit.

M. Beuret répond que le panel est large: il y a des infirmiers, des personnes formées HETS, des personnes qui avaient une expérience de plusieurs années avec ces populations, etc. C'était un mélange hétéroclite de provenances, de diplômes et de qualifications.

M. Roman ajoute que dans le dispositif qui va arriver, les fiches de postes sont spécifiques et permettront une diversité de profils, mais toujours de personnes qui ont une expérience du réseau socio-sanitaire genevois et de la compétence avec les publics accueillis.

Un commissaire aimerait savoir s'il était possible d'émettre une estimation du nombre de demandes par type de dispositif.

M. Beuret répond que des chiffres recensent le nombre de personnes hébergées dans chaque lieu. Une typologie plus fine est plus compliquée car il est impossible de savoir si une personne refusée était typée pour le lieu où elle s'est présentée. Il manque aussi des places et les gens tentent leur chance dans plusieurs hébergements. Un chiffre significatif n'a jamais pu être obtenu malgré les tentatives. Il serait intéressant d'avoir deux sleep-in mixtes ouverts en même temps que les chambres d'hôtel et le reste du dispositif pour affiner l'analyse sur la répartition des différentes populations. Il ajoute que si les sleep-in étaient là ils pourraient participer au plan grand froid et répondre à la résolution R-255.

Une commissaire demande si cette crise du sans-abrisme n'avait pas été anticipée par les institutions publiques.

M. Bolle répond que cela fait des années qu'il fait un travail de plaidoyer auprès des institutions publiques mais qu'il n'a jamais produit d'effets pal-

pables hormis un rapport d'assises demandé par M^{me} Alder qui doit avoir été oublié actuellement. La crise humanitaire actuelle permet une série de mesures, le Grand Conseil n'aurait jamais voté la loi qu'il a votée sans la situation pandémique. Jusqu'ici l'hébergement d'urgence a fait l'objet d'un renvoi de responsabilité constant entre le Canton et les communes et la Ville a été garante pendant de nombreuses années de l'accueil d'urgence, malheureusement avec des moyens insuffisants.

M. Beuret précise que de son point de vue sur le terrain il ne pense pas qu'il y ait plus de personnes sans abri cette année que les années précédentes. Il n'y a pas eu d'explosion cette année, les populations ont changé, moins de personnes sont arrivées à cause de la fermeture des frontières, mais la problématique est la même depuis des années et restera la même. Cela fait néanmoins des années qu'ils savent que 500 à 600 personnes dorment à la rue quotidiennement.

M. Bolle doute par ailleurs que si la Ville mettait en place des dispositifs d'accueil dignes et pérennes cela créerait un appel d'air comme certains discours politiques le laissent entendre.

Une commissaire demande si les auditionnés savent si des étudiants ont perdu leur chambre et sont à la rue depuis à cause de la crise sanitaire.

M. Roman et M. Beuret n'ont pas entendu parler de ce genre de cas.

M. Bolle répond que des étudiants sont rentrés chez leurs parents alors qu'ils étaient autonomes avant la crise.

M. Roman avance qu'il est cependant certain que plus d'étudiants se sont présentés dans les lieux de distribution alimentaire.

La commissaire aimerait savoir quelle était la formation des collaborateurs du CAUSE car ils mentionnent dans les documents fournis devoir les former pour intervenir de manière pertinente.

M. Roman répond qu'il y a des particularités au travail qui est réalisé dans la mesure où l'ouverture de sleep-in à Genève était une première et avait des enjeux de partage et de travail de débat importants. Il fallait s'assurer que tout le monde ait une base similaire au travers de processus de formation internes. Il y a toujours une politique de formation au départ, puis une forme de formation continue tout au long des contrats de travail des collaborateurs afin qu'ils soient le plus outillés et renforcés dans leur pratique. Il y a une fondation à faire dans le démarrage d'un dispositif.

M. Beuret ajoute que c'est une formation à l'interne durant les premières semaines et durant laquelle les gens se rencontraient et un affinage et une co-construction de ce qui était à faire avait lieu.

M. Bolle précise qu'il faudrait parler d'adaptation. Il y a un socle de compétences commun dans la formation au travail social, puis des formations internes liées à un métier particulier exercé dans un contexte particulier.

Le président remercie les auditionnés.

Séance du 4 février 2021

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M. Philipp Schroft, chef de service

M^{me} Kitsos explique que ces projets de délibérations ont été déposés il y a quelque temps, mais qu'ils sont toujours d'actualité au vu des besoins et du contexte qui les a amplifiés (mesures de distanciation et diminution du nombre de places d'accueil en conséquence). Des négociations sont entreprises avec l'ACG et le Canton pour établir une base légale qui clarifie les compétences et permette de trouver des clés de répartition financières puisqu'aujourd'hui c'est la Ville qui porte principalement cette charge. Cette base légale pérenniserait les dispositifs, mutualiserait les ressources et clarifierait les compétences (les communes s'occupent de l'hébergement et le Canton de la santé). Une étude a été lancée avec l'UNIGE (Pr Bonvin et M. Vogel) pour obtenir des chiffres sur les publics et les personnes en situation de sans-abrisme car il n'y a pas de véritable monitoring actuellement malgré le reporting des patrouilles nocturnes du Service social qui offre une vue d'ensemble. Par ailleurs, cette étude permettra d'acquérir une vision qualitative sur les trajectoires et l'impact social de ces dispositifs. Cette étude permettra aussi de savoir qui a accès à des prestations sociales, pourquoi ces personnes se retrouvent dans les dispositifs d'urgence et pourquoi elles ne sont pas suivies par l'Hospice général car elle sait qu'il y a des personnes concernées. A terme, le but est de réajuster ces dispositifs pour répondre au mieux aux besoins des publics et de voir quelles sont les complémentarités avec les associations que la Ville subventionne. Les premiers résultats arriveront au printemps et le département travaillera dès lors sur une modélisation.

M. Schroft présente un Powerpoint qu'il transmettra aux commissaires. Il explique que l'offre en matière d'hébergement d'urgence a beaucoup évolué ces cinq dernières années en illustrant son propos avec les graphiques de la présentation. D'une façon générale, le premier graphique montre qu'en 2017 l'offre est plus importante durant la période hivernale que durant la période estivale car le Service social de la Ville proposait un abri PCi de 100 places durant l'hiver en plus des 57 places annuelles de l'accueil de nuit de l'Armée du Salut. En 2018, il y a 50 places de plus en été car pour la première fois des abris PCi sont ouverts en été. Cela est dû à une collaboration avec la Croix-Rouge qui a pris le mandat d'accueil à l'année. En 2019, année particulière, l'offre est importante durant

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

l'hiver et en baisse durant l'été, mais on constate un accroissement significatif dès fin juillet et particulièrement dès novembre. Le Conseil municipal avait voté le PRD-224 en mai 2019 qui consistait à doter de 1,8 million de francs une ligne de subvention pour l'hébergement d'urgence qui a permis une collaboration avec la CAUSE qui a développé des sleep-in, ainsi qu'avec la fondation Païdos qui a ouvert une cinquantaine de places pour l'accueil familial. L'année 2020 est une année hors norme, le début d'année est important (443 places, dont 141 fournies par la CAUSE et 200 par la Ville jusqu'à fin mars). Le Covid est arrivé et a révolutionné l'ensemble de l'offre avec un pic à 579 expliqué par l'ouverture de Frank-Thomas et de la caserne des Vernets alors que simultanément les sleep-in du CAUSE fermaient en avril. Fin août la caserne des Vernets a fermé, puis le nombre de places, bien qu'important, s'est stabilisé. Pour 2021, il y a 489 places en janvier, ce qui est une offre particulièrement importante, qui s'explique par les places de la Ville et le projet de loi voté par le Grand Conseil qui dote le CAUSE de 1,4 million de francs pour un hébergement de 155 places en hôtel jusqu'à fin avril. La projection sur les mois à venir prévoit une baisse, avec 100 places de moins dès avril et la fermeture des 155 places d'hôtel financées par le Canton. La période estivale, hormis 2020, sera l'été où le nombre de places sera parmi les plus importants. L'accueil de nuit de l'Armée du Salut va quitter ses locaux au square Galiffe pour investir le Passage et accueillir 90 personnes dès septembre. Ces différentes courbes, alignées, montrent une tendance à la hausse sur le nombre de 70 places et que le creux estival tend à être de moins en moins marqué. Certaines personnes ont reproché à la municipalité de pratiquer la «politique du thermomètre» (fermer les lieux d'accueil dès qu'il fait un peu plus chaud), or cette tendance s'estompe au fil des ans pour être très peu marquée en 2021.

Il met ensuite la question du nombre de places en perspective avec les aspects budgétaires: les budgets relatifs à l'urgence sociale (questions liées à l'hébergement d'urgence, l'alimentation et l'accès à l'hygiène) sont stables en 2017 et 2018 (il distingue les subventions versées pour des prestations par des associations, les prestations délivrées en direct par le Service social et les dépenses liées à la proposition PR-1411). Une hausse importante est marquée en 2019 au niveau des subventions et du Service social car l'hébergement des personnes sans abri a été intégré à l'année.

En 2020, l'année est hors norme (explosion au niveau de l'intervention spécifique Covid) et les prévisions budgétaires ont été dépassées, d'où la PR-1411 acceptée le 23 juin 2020. En 2021, on remarque une augmentation nette sur la période janvier, février, mars pour le Service social car ce sont les trois mois d'ouverture des abris PCi (1,7 million).

Une commissaire remarque que l'Armée du Salut ouvre 90 places en septembre, mais elle demande si des places seront gardées au parc Galiffe en attendant.

M. Schroft répond que le nombre de places à Galiffe est normalement de 38, mais divisé par deux pour respecter les mesures de distanciation, donc 19 places. Dès lors que le Passage ouvrira, ils devront simultanément fermer Galiffe pour éviter un dédoublement des frais de fonctionnement.

La commissaire demande si les personnes qui se sont retrouvées à la rue durant la crise du Covid sont des personnes de passage ou si ce sont des personnes qui, suite à une perte d'emploi, se seraient retrouvées sans logement.

M. Schroft répond que ces personnes étaient majoritairement de passage, qui se sont retrouvées coincées en Suisse selon les statistiques de fréquentation. Un fléchissement net a été observé dès le 15 juin avec l'ouverture des frontières. Des personnes issues de l'économie domestique, au statut précaire et qui ont perdu leur revenu n'ont plus été en mesure d'assurer la sous-location d'une chambre ou d'un matelas, mais ce n'a pas été une majorité.

La commissaire demande quelle tranche d'âge est la plus concernée.

M. Schroft répond que l'âge médian sur l'ensemble du dispositif Ville se situe à 44 ans. 26% de ce public est composé de femmes, proportion plus importante qu'à l'habitude. 12% des personnes ont moins de 25 ans et 6% ont plus de 60 ans. 20% des personnes ont soit des droits aux assurances ou à l'aide sociale ou pourraient faire valoir leurs droits. Cette proportion était moins élevée les années précédentes.

Un commissaire demande si l'étude commandée à l'Université permettra de voir s'il y a un dysfonctionnement de l'Hospice général avec une politique restrictive de l'accès aux aides. L'Hospice est censé aider les personnes se trouvant sans ressources à honorer leur bail et ne pas finir à la rue.

M^{me} Kitsos répond qu'il y a plusieurs phases dans le processus de précarisation et que lorsqu'on se trouve sans-abri, il n'y a pas de possibilité d'avoir d'adresse, ce qui est la condition préalable pour bénéficier d'un suivi social. D'autres problématiques s'y cumulent (psychiques notamment) et rendent le processus de réinsertion plus long. Il y a donc un intérêt à investir dans des politiques sociales en amont plutôt que dans des dispositifs d'urgence. Elle pense qu'il y a un sérieux travail à faire sur la prise en charge individuelle avec l'Hospice général, notamment au niveau de la primo-information. Il faut créer des liens entre les services car tout est relié. Le non-recours aux prestations est un phénomène connu (étude de la HETS Genève 2019), que cela soit dû à la méconnaissance, la honte, le communautarisme, la complexité administrative ou la multiplicité des acteurs. Il faut simplifier ces démarches et arrêter de placer des frontières interinstitutionnelles. Il n'y a pas besoin de moyens supplémentaires, il faut procéder à un changement de paradigme pour le bien des bénéficiaires et aller à la rencontre des personnes les plus éloignées des institutions. Sur l'accueil d'urgence, il faut installer de la

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

primo-information et voir avec M. Apothéloz comment ces personnes peuvent être prises en charge individuellement par l'Hospice pour qu'elles n'arrivent pas dans ce dispositif d'urgence.

Une commissaire remarque que sur les questions de sans-abrisme et d'accueil d'urgence il y a d'une part les associations et d'autre part la Ville. Les deux ont des charismes différents, mais quand on entend les associations on a l'impression qu'elles sont plus agiles. Elle demande ce qui est le mieux du point de vue de la prestation et des finances publiques: déléguer davantage aux associations ou que la Ville fasse davantage.

M^{me} Kitsos répond que l'étude aidera à cibler ces questions. En attendant, il faut chercher une complémentarité et le département y travaille, notamment avec l'Unité de vie associative (UVA). Pour l'instant, elle pense que le Service social doit faire du travail social (orientation, premiers pas vers la réinsertion sociale et faire des liens avec le Canton pour une prise en charge individuelle) et l'accueil bas seuil doit être délégué par les associations. Jusqu'ici, le travail avec les associations fonctionne très bien, selon des conventions et avec des séances régulières, notamment via la plateforme de l'urgence sociale. Concernant le PRD-253, il est indiqué que l'argent devrait aller au CAPAS (qui est beaucoup plus large que le CAUSE qui s'occupe exclusivement de l'hébergement d'urgence). Selon elle, il faudrait enlever la mention du CAPAS et du CAUSE pour que la Ville puisse faire un appel à projets (même si le travail avec le CAUSE est très efficace), éviter de s'enfermer avec un seul partenaire et créer une convention qui mette en place des objectifs.

La commissaire remarque qu'une somme conséquente a déjà été votée pour le budget 2021. Elle demande si le million huit est nécessaire.

M^{me} Kitsos répond que, selon les graphiques présentés par M. Schroft, le nombre de places projeté est inférieur de 100 places pour le début de l'hiver 2021 car l'ouverture des abris PCi n'est pas prévue contrairement à 2020. Il n'y aura que Frank-Thomas. Le budget actuel ne permet donc pas d'ouvrir quelque chose de plus pour l'hiver.

M. Schroft précise que deux abris coûtent 600 000 francs par mois.

M^{me} Kitsos ajoute que la crise sanitaire pose des interrogations (troisième vague, effets de la vaccination sur les mutations du virus, etc.) qui entrent dans la balance et ne permettent pas de se projeter avec précision, notamment au niveau des mesures de distanciation. La problématique est la même pour les associations. Il faut aussi savoir ce qui sera obtenu de la part de l'ACG et ce que la base légale précisera, notamment dans la répartition des coûts, ce pour quoi elle se bat actuellement. Dans les discussions, l'engagement du Canton n'est d'ailleurs prévu dans la base légale que pour la mise à disposition d'un terrain à la Ville,

voué à la construction d'un foyer. Par ailleurs, Frank-Thomas, foyer en surface dont les tarifs battent des records, sera fermé en 2022 et il faudra trouver une autre structure dont les coûts seraient certainement plus élevés (elle prévoit une augmentation de 700 000 francs). Différents scénarii sont aussi à l'étude comme des pavillons provisoires, mais qui ne seront intégrés qu'au budget 2022 si le Conseil administratif et le Conseil municipal sont d'accord. Son objectif principal est donc de pérenniser l'accueil. Elle ajoute que beaucoup d'autres projets doivent aussi être réglés par le Service social en parallèle pour d'autres populations et le fait de ne pas pouvoir pérenniser l'accueil d'urgence génère une charge de travail qui l'empêche. Enfin, l'hébergement d'urgence demande beaucoup de fonds et l'idée est de partager la facture avec les autres communes, avec un pilotage partagé si leur engagement financier est sincère.

Une commissaire demande pourquoi le système de Carrefour-Rue ne fait pas partie du dispositif.

M^{me} Kitsos répond qu'ils font partie des associations subventionnées.

M. Schroft répond que les places offertes par Carrefour-Rue sont intégrées aux graphiques qu'il a présentés. Leur offre différente est complémentaire à celle de la Ville et permet de satisfaire les besoins du plus grand nombre.

La commissaire demande s'il y a des mesures de contrôle régulières des dépenses.

M^{me} Kitsos répond qu'un règlement municipal régit cette question (via la responsable de l'UVA) et que tout est suivi régulièrement. Elle ajoute que c'est le cas de manière générale en Ville pour les subventions même si les règles sont légèrement plus souples qu'avec le Canton. Pour elle, il faut des conventions dès qu'il y a un subventionnement important et un contrat de prestation pour les activités comme la restauration scolaire.

La commissaire demande s'il y a une convention avec le CAUSE.

M^{me} Kitsos répond que oui.

M^{me} Kitsos ajoute que le projet de délibération mentionnait des personnes seules, alors que dans les faits, il y a des familles (elle explique que certaines familles vivent dans des véhicules à Genève) ou des femmes seules avec des enfants qui seraient donc exclues alors que ce sont des publics particulièrement fragiles. Elle suggère à la commission de réfléchir à cette tournure.

Le président rappelle que MM. T. Apothéoz et X. Magnin doivent encore être auditionnés sur ces objets.

Séance du 11 février 2021

Audition de M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat chargé du Département de la cohésion sociale (DCS)

M. Apothéloz donne des éléments de contexte et explique qu'un avant-projet de loi a été transmis à l'Association des communes genevoises (ACG) qui l'a reçu en commission sociale en février 2020. Le travail s'est interrompu en raison de la première vague pandémique mais il a pu retourner à la commission des affaires sociales de l'ACG en septembre 2020 avec de nouveaux magistrats en charge. La réponse de l'ACG en octobre 2020 était cependant négative quant à l'appui de cet avant-projet de loi. A la fin de 2020, l'avant-projet de loi a été retravaillé en concertation (entre l'ACG et son département) et le projet qui en a découlé sera soumis à l'AG de l'ACG le 24 février 2021, après avoir passé le cap du comité de l'ACG. Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil seront saisis début mars d'un projet de loi sur le fond (la situation des personnes sans abri à Genève). En dépit de ce décalage temporel, il n'en demeure pas moins que les deux PRD sont toujours d'actualité, la situation est tendue sur le front du sans-abrisme bien que le Canton ait complété le dispositif genevois par un apport de 155 places dans les hôtels genevois via une subvention de 1,4 million au CAUSE jusqu'à fin mars, début avril. La partie encadrement, hygiène et alimentation a par ailleurs été prise en charge par une grande fondation privée genevoise. Il réside une inquiétude sur la suite des opérations en matière de sans-abrisme puisque le dispositif actuel a été adapté à la situation Covid, engendrant un surcoût (les deux abris ont dû être aménagés en fonction des normes sanitaires), un accord a été trouvé avec la Ville pour la prise en charge des personnes sans abri suspectées ou porteuses du virus qui sont sorties des abris pour être placées dans une unité ad hoc. Ces deux projets de délibérations sont d'actualité car la saison de l'hiver 2021-2022 doit commencer à se préparer et il appuie la CCSJ à prendre en compte le fait que cet automne doit se préparer pour arriver à contenir les demandes.

Questions-réponses

Un commissaire demande si le Canton souhaite s'investir dans la prise en charge de la problématique du sans-abrisme et de l'accueil d'urgence. En référence au plan précarité que M. Apothéloz a présenté en début de semaine et à son point 5 relatif au logement et au maintien dans les logements, il demande si des pistes de réflexion sont orientées dans cette direction.

M. Apothéloz répond que le Canton est déjà actif en matière de sans-abrisme, sur toute la partie socio-sanitaire notamment. C'est ce qui lui a permis de trouver un accord avec l'ACG en définissant le champ de compétences entre le Canton et les communes, sous la forme de compétences exclusives. Le Canton est compétent en matière de soins infirmiers et de consultations ambulatoires. Il a été intro-

duit dans cet avant-projet de loi l'idée que le Canton puisse intervenir en termes d'accompagnement social auprès des personnes sans abri éligibles aux prestations individuelles de la loi sur l'aide sociale et les prestations individuelles. Il confirme que le Canton est et restera présent par les trois compétences qu'il vient d'évoquer.

S'agissant du plan de précarité, les sept priorités établies montrent un évident besoin autour du logement et la façon dont on peut non seulement le maintenir, l'obtenir et faire en sorte que ces deux éléments de base puissent être assumés. Les travaux ont démarré sur ce sujet avec des associations et des services cantonaux concernés. Le Canton a déjà financé l'association Aux 6 logis qui assure l'encadrement des personnes placées en appartements-relais, notamment de femmes, mis à disposition par la Ville de Genève. Il y a donc complémentarité entre le Canton et la Ville.

Une commissaire a lu le plan de précarité et estime que cela ne suffira pas. La précarité augmente de manière exponentielle et elle pense que l'on sera tout le temps en train de faire des rajouts pour combler ce qu'il manque. Elle demande ce que M. Apothéloz en pense.

M. Apothéloz répond qu'il y aura toujours à faire face à l'urgence, mais quand on est en charge des dispositifs légaux d'assistance sociale au sens large ils versent un peu moins de 2 milliards de francs de prestations individuelles aux habitants du canton ainsi que 185 millions supplémentaires au titre de subsides aux assurances maladies en 2020. La précarité augmente dans le canton, le nombre de personnes à l'aide sociale a doublé en dix ans. Son département cherche à travailler à une augmentation des moyens financiers destinés à être versés aux habitants ainsi que sur le non-recours. Le Canton est particulièrement actif dans les différents domaines du département et à ce stade le Conseil d'Etat a toujours suivi les propositions d'augmentation de budget émanant de son département.

Une commissaire demande comment faire pour construire quelque chose de pérenne, qui soit établi suffisamment tôt pour ne pas toujours devoir mettre en place des dispositifs d'aide qui viennent combler ce qu'il manque

M. Apothéloz répond que l'avant-projet de loi prévoit un travail en commun pour identifier des terrains pour construire un bâtiment pérenne ou des bâtiments déjà existants pour accueillir des personnes sans abri plutôt que de devoir toujours jongler entre différents lieux. Pour 2020, il a proposé à M^{me} Kitsos les bâtiments occupés précédemment par l'Hospice général à Alexandre-Gavard. Il rejoint la commissaire dans son analyse et estime aussi qu'il y a un besoin de construire quelque chose de pérenne. Il a été convenu que le Canton identifie les locaux et les terrains dont il a la propriété pouvant être mis à disposition à titre non onéreux. Il s'agit d'un avant-projet de loi qui doit encore passer devant le parlement.

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

Une commissaire demande comment l'Etat compte agir ou agit par une prise en charge individuelle réduisant au minimum les cas de personnes qui doivent recourir aux dispositifs d'urgence.

M. Apothéloz répond que l'avant-projet de loi prévoit un article qui fixe comme intention du Canton l'intervention et la collaboration avec le dispositif Ville de Genève pour les personnes éligibles à la LIASI. Par cet intermédiaire, le Canton pourra travailler avec ces personnes pour accéder à leurs droits et dans ce contexte il y a évidemment des questions financières, mais aussi des questions de lieux de vie.

Une commissaire demande si une date est disponible quant à la communication de l'état des terrains disponibles.

M. Apothéloz répond que l'avant-projet de loi doit passer devant l'assemblée générale le 24 février puis devant le parlement. Il ne peut donner de date tant que la loi ne sera pas votée. Il précise que cet exercice a déjà eu lieu auparavant avec M^{me} Alder et que ces éléments doivent être réactualisés.

La commissaire demande ce que le Canton souhaite faire pour avoir un maximum de places quand ces lieux seront identifiés. Elle demande si le Canton compte construire des immeubles ou s'il va mettre en place la même chose que dans le cas des Six Logis.

M. Apothéloz confirme que la répartition des compétences fixées dans l'avant-projet de loi prévoit que ce sont les communes qui sont compétentes en matière d'hébergement collectif d'urgence. Le Canton mettra à disposition soit des terrains, soit des bâtiments et ce sont les communes qui seront responsables de mettre en place les dispositifs pérennes.

La commissaire demande s'il y a une possibilité, en attendant la construction fixe, de mettre en place des structures provisoires pour gagner du temps.

M. Apothéloz répète que ce n'est pas le Canton qui construira les bâtiments, mais les communes. Il a proposé le bâtiment Alexandre-Gavard à la Praille, actuellement vide, pour soulager le dispositif. Les projets du type de ceux de Carrefour-Rue, Toit pour Tous (mobil-homes) ont été soutenus par le Canton sur ses terrains. La Ville a identifié et mis à disposition un terrain derrière la gare (Montbrillant) sur lequel des bâtiments de type conteneurs ont permis de trouver rapidement des solutions pérennes. Des solutions sont possibles et le Canton identifie des terrains pour les mettre à la disposition des communes.

La commissaire demande s'il existe des logements vacants prétendument insalubres qui pourraient être rénovés par des associations pour loger des personnes précaires (elle fait référence à trois logements de la rue Galiffe).

M. Apothéloz répond que le parc immobilier cantonal est géré par le Département du territoire. Son département est attentif aux opportunités qui peuvent s'offrir.

Une commissaire demande si M. Apothéloz a des statistiques relatives aux personnes hébergées dans les dispositifs qui ont été infectées par le Covid.

M. Apothéloz répond qu'il faut demander au département de M^{me} Kitsos. Néanmoins, il peut affirmer qu'une aile de la Maison de retraite du Petit-Saconnex a été dédiée à héberger ces personnes.

Une commissaire remarque que l'on ne tombe pas dans la précarité du jour au lendemain, que c'est un processus et la première étape est souvent le chômage. Elle est étonnée que M. Apothéloz n'ait pas ce département et demande si c'est en discussion ou si le conseiller d'Etat en charge du social n'en sera jamais en charge.

M. Apothéloz répond que la répartition des départements se fait au premier jour du Conseil d'Etat. On lui a confié le Département de la cohésion sociale sans l'Office cantonal de l'emploi mais cela se fera peut-être en 2023 s'il est réélu. Il abonde dans le sens de la commissaire sur le fait que le chômage soit la première ou une étape du processus de précarité, respectivement le passage entre la fin du droit aux indemnités de chômage vers quelque chose d'autre. Il ne parle pas spécifiquement de l'Hospice général car il y a un delta entre la fin de l'OCE et le début de l'Hospice général. Des travaux sont entrepris pour limiter ce delta et faire en sorte qu'il y ait une plus grande assurance de passerelle entre l'OCE et l'Hospice. Les personnes qui viennent directement de l'OCE à l'Hospice constituent 23% des demandes faites à l'Hospice. Il y a donc un certain nombre de personnes qui attendent une aggravation de leur situation avant de demander l'Hospice général. Les processus de précarité sont complexes et multifactoriels. La question du chômage est un facteur parmi d'autres, les questions de divorce, de décès, de maladie, d'accident contribuent à une situation de précarité. Près de 60% des gens à l'Hospice général n'ont qu'une formation qui se termine au cycle d'orientation, il y a donc un déficit de formation. Les familles monoparentales sont représentées de manière importante aussi. La prise en charge de la santé dans le cadre de la précarité est aussi un élément majeur, les personnes précaires qui ne sont pas en bonne santé doivent aussi bénéficier d'un accompagnement car retourner sur le marché du travail quand elles ne sont pas en bonne santé c'est les remettre sur la voie de l'échec. Il y a donc un travail de détection plus précoce de ces problématiques qui doit être entrepris.

La commissaire s'excuse de ne pas avoir pu suivre les premières minutes de la présentation de M. Apothéloz et demande sur quoi l'ACG n'entrait pas en matière concernant l'avant-projet de loi.

M. Apothéloz répond qu'au moment du dépôt de ces deux PRD en janvier 2020, il avait convoqué l'ensemble des partenaires pour faire le point sur la fermeture annoncée des sleep-in et dans le cadre de ces discussions il a proposé aux communes genevoises de clarifier les compétences pour éviter le ping-pong permanent entre le Canton et les communes. Depuis ce moment, il a rédigé l'avant-projet de loi qui est passé en commission des affaires sociales en février, puis en septembre. En octobre la réponse était négative mais il a élaboré une nouvelle proposition bien acceptée par le comité de l'ACG lundi dernier et qui sera présentée à l'AG de l'ACG le 24 février prochain.

La commissaire demande si dans les discussions avec l'ACG la problématique de Genève ville-centre (qui centralise toutes les problématiques) est prise en considération ainsi que le fait que la Ville de Genève ne peut pas répondre à tous les besoins sociaux, notamment financièrement.

M. Apothéloz répond que oui, avec deux éléments: dans l'avant-projet de loi, il est évoqué que les communes ont l'obligation de prendre en charge l'hébergement d'urgence et l'appui social ponctuel. Les communes peuvent déléguer cette prise en charge à la Ville moyennant une participation financière. La part ville-centre que la Ville de Genève assume est prise en compte par la péréquation intercommunale qui a été augmentée de 1% et est désormais de 2% (2% de tous les revenus fiscaux des communes vont dans un fonds qui est ensuite redistribué avec une part privilégiée pour les communes au titre de la situation ville-centre qui elle-même a été augmentée avec cette nouvelle péréquation intercommunale).

La commissaire demande si les communes pourraient se soustraire à la volonté du Canton de mettre à disposition des bâtiments à destination de l'hébergement de personnes sans abri.

M. Apothéloz répond qu'elles ne peuvent pas s'opposer à un projet du Canton dès lors que la propriété cantonale des terrains est avérée mais elles peuvent s'y opposer en ne délivrant pas les autorisations de construire, tout comme les habitants de la région. Il prend l'exemple d'un terrain du Canton à Vernier où un centre d'accueil pour MNA et familles devait être construit mais deux habitants et l'association de quartier s'y sont opposés alors que la Ville soutenait ce projet.

La commissaire constate que la Ville doit gérer des problématiques de détresse ou de maladie psychique, notamment dans le contexte de la crise sanitaire. Elle demande ce que le Canton peut mettre à la disposition de la Ville pour qu'elle soit mieux encadrée sur les questions de détresse psychologique, psychique et les maladies psychologiques.

M. Apothéloz partage cette préoccupation qui touche toutes les couches de la population et tous les âges comme le montre la situation de tension dans le cadre de la pandémie. Le dossier est traité par le DSES et il ne peut répondre à cette question à la place de M. Poggia.

La commissaire demande si l'accompagnement psychiatrique peut être partie de l'accompagnement social.

M. Apothéloz répond que quand il y a des détections de problématiques de santé psychique ou physique chez des personnes prises en charge par l'Hospice général, un accompagnement est fait pour assurer les frais financiers que cela pourrait engendrer ainsi que pour orienter les personnes au bon endroit. Néanmoins, lorsqu'il s'agit de personnes qui ne sont pas suivies par l'Hospice, il y a des innovations à faire.

Un commissaire aurait voulu connaître le montant alloué par le Canton à la lutte contre le sans-abrisme au niveau socio-sanitaire et dans d'autres dimensions. Il demande aussi dans quelles autres dimensions le Canton est actif.

M. Apothéloz répond que le Canton est compétent en matière de soins infirmiers, il assume les consultations ambulatoires mobiles (CAMSCO) et il met à disposition des postes d'infirmières dans les abris PCi. Il transmettra le montant plus tard car il doit le chercher.

Le commissaire demande si l'hébergement en hôtel est prévu pour l'an prochain.

M. Apothéloz répond que non. La situation d'urgence l'a conduit à faire cette proposition, mais dès lors que l'avant-projet de loi sera voté, la compétence sera communale.

Une commissaire aimerait savoir pourquoi on ne prend pas en compte la problématique du manque de formation dans le processus de précarité. Elle demande pourquoi ne pas mettre en place des formations qui permettent de trouver un travail rapidement dans des domaines d'activité qui peinent à trouver des salariés.

Elle remarque aussi que M. Apothéloz n'a pas fait mention des personnes âgées dans le processus de précarisation et elle aimerait savoir si quelque chose est entrepris pour éviter que ces personnes ne se retrouvent sans domicile.

M. Apothéloz répond qu'il y a une difficulté majeure en matière de formation dans le domaine par exemple du chômage puisque la loi fédérale sur le chômage ne couvre pas cette question. Cette difficulté est réelle puisque l'ORP est en difficulté pour soutenir des personnes qui souhaiteraient se former. Le problème est purement fédéral et la formation continue a été largement appuyée et soutenue par le Canton via des chèques formation de 750 francs et le Service des bourses et prêts d'études dont la loi a été modifiée pour permettre à un plus grand nombre de personnes d'avoir accès à ces prestations.

Quant à la situation des personnes âgées, elles ont un chapitre dédié dans le cadre du plan d'action contre la précarité. L'élément central dans ce type de dis-

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

positif est Pro Senectute qui a un contrat de prestation de la part de l'Office fédéral des assurances sociales pour prendre en charge les personnes âgées qui rencontreraient des difficultés. Dans le cadre de la loi sur la répartition des tâches, la situation sociale des personnes âgées est de compétence communale.

La commissaire précise que Pro Senectute a un retard de six à huit mois pour traiter les demandes de prestations complémentaires. Les personnes âgées concernées risquent de recevoir une lettre de mise en demeure durant cette période.

M. Apothéloz répond qu'il est d'accord et que d'autres villes ont monté des dispositifs ad hoc pour la prise en charge des personnes âgées (Vernier avec Senior Plus). Pro Senectute a un mandat de la part de la Confédération et elle est régulièrement chargée. Les six mois sont liés aux prestations complémentaires et pas à la prise en charge des loyers selon lui car lorsqu'il y a une situation de danger liée au loyer, Pro Senectute agit de manière rapide.

Une commissaire revient à la problématique des jeunes et à la difficulté qu'ils ont à vivre et à se sentir bien dans leur peau actuellement. Selon elle cette problématique n'est pas liée au Covid, mais à l'école et à un manque de scolarité ou parfois la possibilité de trouver une place d'apprentissage. Elle demande si quelque chose est fait pour que les jeunes puissent avoir un avenir car ce que l'on voit actuellement est aussi la conséquence d'un problème qui n'est pas d'aujourd'hui.

M. Apothéloz répond que c'est le but de l'action que mènent les UAC en Ville pour prendre en charge ces situations individuelles et ailleurs les TSHM de la FASE. Le Canton prend en charge les jeunes jusqu'à 18 ans pour répondre à ce souci qu'il partage.

La commissaire demande s'il est en contact avec M^{me} Torracinta par rapport à cette problématique.

M. Apothéloz répond que oui.

Une commissaire rebondit sur la formation dans le cadre de l'OCE. Elle remarque que le Covid fait que beaucoup de métiers sont amenés à disparaître ou changer, générant un besoin de formation ou de reconversion important. Néanmoins elle a appris qu'il n'était pas possible de se former quand on est au chômage. Elle craint que beaucoup de personnes concernées par cette problématique que tombent dans la précarité et ne fassent recours à l'Hospice général après une période de chômage.

M. Apothéloz est d'accord avec cette analyse. Il pense qu'il est regrettable que la loi fédérale sur l'assurance chômage ne prévoit pas la formation continue. Le principe est que les personnes doivent être immédiatement prêtes sur le marché du travail et une personne qui ferait une formation ne serait pas disponible de suite. La loi sur les bourses et prêts d'études a cependant été modifiée en février

pour rendre les reconversions possibles. À ce jour, six bourses ont été accordées pour des reconversions et répondent aux objectifs fixés. Ces questions sont suivies attentivement. De plus, dans le cadre des soutiens à l'économie, le Conseil d'Etat a été attentif à inscrire une volonté autour de l'employabilité. Le temps que la reprise se fasse entièrement (deux ou trois ans), une question se pose: que fait-on du personnel? Le personnel touche actuellement des RHT, mais cela ne durera pas éternellement et le Canton travaille à leur employabilité et un groupe de travail interdépartemental travaille sur l'accompagnement à la reconversion.

La commissaire demande si les lignes bougent au niveau de la Confédération pour modifier cette impossibilité.

M. Apothéloz répond que non.

Une commissaire aimerait savoir si son département engageait des jeunes étudiants de l'ECG en stage pour la maturité santé.

M. Apothéloz répond que son département n'a pas de service social directement rattaché et que c'est l'Hospice général qui s'occupe de l'accompagnement social pour le Canton. Celui-ci est ouvert en matière de stages.

La commissaire demande alors combien de jeunes sont engagés en stage pour la maturité sociale de l'ECG par l'Hospice annuellement.

M. Apothéloz transmettra la réponse par écrit.

Le président demande aux commissaires de ne plus poser de questions qui n'ont pas de lien avec les objets à l'ordre du jour.

M. Apothéloz répond à une question posée précédemment à propos du montant alloué par le Canton en matière d'action socio-sanitaire. Entre la CAMSCO, l'UMUS, le personnel infirmier et les hospitalisations, le Canton consacre un peu plus de 19 millions à la prise en charge des personnes sans abri.

Séance du 18 mars 2021

Audition de M. Xavier Magnin, président de l'ACG, accompagné de M. Philippe Aegerter, directeur adjoint des affaires communales de l'ACG

M. Magnin explique qu'il abordera ces projets de délibérations sous l'angle du projet de loi «sans-abris» car leur contenu relève de l'autonomie communale et l'ACG n'a pas à se déterminer sur les enjeux qui concernent la Ville. Il propose donc de faire le bilan des discussions autour du projet de loi avec le Canton, de ce que l'ACG a fait concernant le sans-abrisme ainsi que de l'avant-projet de loi dont les principaux axes ont été exposés dans la presse. Ces discussions ont débuté il y a plus de vingt ans, sur l'impulsion de la Ville qui a pris les devants

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

dans le traitement de cette problématique et vu l'ampleur actuelle de la tâche ces dernières années, elle a demandé l'aide financière ou une législation concernant cette aide d'urgence. Au départ (2017) la discussion avait lieu dans le cadre de la LRT, mais le Canton n'étant pas concerné, l'ACG ne pouvait entrer en matière. Cependant, le DCS a fait plusieurs propositions qui ont systématiquement été refusées à l'unanimité de l'AG. L'ACG s'est engagée à réécrire le texte à la fin de 2020 au nom des communes et à le proposer au DCS. Cela a été fait entre décembre 2020 et janvier 2021. En janvier l'ACG a proposé un projet de loi au Canton après des allers-retours, hors de la LRT. Ce projet de loi a été voté à la quasi-unanimité des communes et a été transmis au Conseil d'Etat qui doit l'accepter, il l'espère sans modification. Il sera ensuite proposé au Grand Conseil. Entre la non-entrée en matière d'acceptation du projet de loi LRT et le projet proposé par l'ACG, les choses se sont déroulées rapidement. Les communes se sont accordées sur plusieurs points:

Le Canton doit assurer des prestations clairement stipulées: les prestations sanitaires, les soins médicaux, la participation financière par le biais notamment de l'Hospice général, l'appui et l'orientation sociale.

Les communes sont responsables de l'hébergement, des repas qui ne sont pas de la distribution alimentaire, des soins d'hygiène de base.

Les notions de financement ont été sorties de ce projet de loi pour permettre son succès, mais le financement sera rediscuté intra-commune avec M^{me} Kitsos. L'ACG s'était engagée à verser 1 million à la Ville avant le PL, qui a été assuré pour 2021 dans le cadre du FI. Cette base légale permettra ensuite de faire une répartition par communes de ce montant au bénéfice de la Ville. Il ajoute enfin qu'une plateforme de coordination a été créée pour permettre à tous les interlocuteurs de se réunir afin d'évaluer le dispositif à la manière d'un observatoire et non d'une gouvernance.

Questions-réponses

Une commissaire demande si le versement du million par le FI a déjà eu lieu.

M. Magnin répond qu'il est à disposition, mais il ne sait pas s'il a été versé de façon opérationnelle.

M. Aegerter répond qu'il n'a pas la réponse non plus.

La commissaire demande si, dans le cas où le projet de loi passait, chaque commune prendrait en charge elle-même les sans-abris qui se trouvent sur leur territoire.

M. Magnin répond qu'il y a deux dispositifs possibles: soit la commune prend en charge et paie pour les personnes qui sont sur son territoire, soit elle délègue

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

cette tâche à des associations ou à la Ville (qui a le statut de ville-centre et présente un intérêt certain pour les sans-abris). Ce million versé à la Ville est le fruit d'une répartition par commune et c'est cette possibilité de délégation à la Ville qui oblige chaque commune à y participer.

La commissaire demande quelles communes comptent des sans-abris et s'en occupent.

M. Magnin répond qu'il est difficile de savoir sur quelle commune se situe un sans-abri puisqu'il n'a, par définition, pas d'adresse. Il y a cependant des communes actives: Lancy (La Virgule) ou Plan-les-Ouates (Carrefour-Rue) et d'autres qui participent en finançant des associations (CAPAS, CAUSE).

Une commissaire demande s'il y a eu une recrudescence du phénomène dans les communes.

M. Magnin répond que non.

Le président demande s'il peut y avoir des communes qui n'ont pas les structures pour accueillir les sans-abris ou qui ne voudraient pas accueillir les sans-abris.

M. Magnin répond qu'il y a en effet des communes qui ne peuvent pas accueillir de sans-abri car elles sont trop petites pour assumer ces structures, elles vont donc participer à l'effort financièrement dans le système péréquatif.

Le président demande si cela veut dire que si une commune n'a pas de structure dédiée à l'accueil des sans-abris, ceux-ci se rendront en Ville.

M. Magnin répond que l'une des spécificités du projet de loi est que les communes doivent mettre à disposition des lieux, tout comme le Canton, en s'engageant à identifier, signaler et mettre à disposition des endroits qui pourraient accueillir des sans-abris gratuitement. Une commune qui ne voudrait pas accueillir de sans-abris ne peut actuellement pas être obligée mais elle participe financièrement à l'effort financier.

Le président demande si cela veut dire que prioritairement les personnes sans abri seront en Ville

M. Magnin répond que c'est de toute manière le cas.

Un commissaire aimerait savoir si le projet de loi est public.

M. Magnin répond que non.

Le commissaire demande s'il sera rendu public au moment où il sera accepté par le Conseil d'Etat. Il remarque que la presse mentionnait la fin du mois comme délai et demande si cette information est crédible.

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

M. Magnin répond qu'il sera en effet rendu public lorsqu'il sera accepté. Il espère que le projet de loi sera en effet traité le 31 mars 2021 et accepté sans modification pour être envoyé au Grand Conseil. A ce moment la CCSJ pourra demander à ses magistrats de leur fournir le texte.

Un commissaire demande si les notions de financement sont exclues du projet de loi et si des projections ou des plans de travail sur le financement futur sont disponibles.

M. Magnin répond qu'actuellement le financement est fait au travers du FI auquel toutes les communes participent via des répartitions de rétrocession péréquative. Ensuite, les communes décideront si elles souhaitent continuer avec le FI et l'ACG travaille sur des scénarii de répartition péréquative. Néanmoins ils ne sont pas assez aboutis pour qu'il les aborde ce soir.

Le commissaire demande si la somme restera aux environs de 1 million de francs.

M. Magnin répond que oui et que l'ACG a conscience que cela ne suffit pas. L'objectif est de pouvoir aider la Ville, mais faire passer la somme de 1 million de francs a demandé plusieurs années de travaux et il faut actuellement faire en sorte que cette somme soit acquise et pérenne avant d'envisager de l'augmenter.

Une commissaire demande si ce financement s'ajoute à ce que les communes donnent au CAPAS et au CAUSE.

M. Magnin répond que c'est une bonne question. On peut imaginer, dans le cadre de l'autonomie communale, qu'elles fassent un transfert de ce qu'elles donnent au CAPAS et au CAUSE mais il pense que pour la majorité des communes cela ne sera pas le cas puisque l'ACG a bien fait passer l'idée qu'il s'agit d'un million supplémentaire.

La commissaire remarque que M. Magnin a évoqué une délégation de prérogatives pour les communes qui ne souhaiteraient pas avoir de structures d'accueil d'urgence ou sociale. Elle estime qu'il y a peu de cadre dans ces délégations de prérogatives et que l'entité qui va devoir gérer la problématique ne peut pas se projeter et planifier une vraie solution. Elle demande ce qu'il se passerait pour la problématique de Genève ville-centre si les communes souhaitaient donner à la Ville une année, puis au CAPAS l'année suivante, puis au CAUSE, etc., ce qui ne permettrait pas de projections à long terme dans la résolution de cette problématique.

M. Magnin répond que la vue à long terme est difficile à acquérir. Il n'a pas de solution actuellement pour une vue à plus long terme sur le montant des subventions communales. L'objectif de ce million est qu'il soit pérenne.

La commissaire demande si les communes ont conscience que sans ce cadre le problème ne sera pas réglé et que ce n'est qu'en ayant une vision à long terme que la problématique pourra être résolue.

M. Magnin répond que le cadre est déjà bien fixé dans ce projet de loi qui constitue une très grande avancée par rapport au vide d'avant. Comme tout projet de loi, il sera évolutif et un cadre plus contraignant pourra être mis en place avec un règlement. Il précise tout de même que le fait qu'aucune commune ne se soit prononcée en défaveur de ce projet de loi est déjà un grand succès.

La commissaire rebondit sur le FI et demande si l'argent est forcément versé à travers ce fonds ou si ce million peut être versé à travers d'autres entités.

M. Magnin répond que ce versement est exclusivement prévu pour la Ville et toute autre entité a été exclue. C'est ensuite la Ville qui redirige cet argent comme bon lui semble.

La commissaire demande comment sont fixées les clés de répartition.

M. Magnin répond que les règles sont fixées par le FI et les communes versent un montant en fonction de leurs capacités financières et un système péréquatif permet de dégager un million sur la somme globale. Actuellement, l'ACG demande aux communes si ce système convient. Sinon il est possible d'envisager que ce million soit séparé du FI et que chaque commune doive contribuer en payant selon la quote-part qui doit encore être discutée, ce qui permettrait de garder les ressources du FI pour d'autres tâches liées à la communalité.

La commissaire demande si la part serait calculée en fonction de la population ou des moyens des communes.

M. Magnin répond que les règles péréquatives tiennent compte de la capacité financière, du territoire, de la population, etc. Le système péréquatif dépend d'une multitude de facteurs.

La commissaire demande si, dans le cas où une commune estimait en faire suffisamment au niveau social ou d'hébergement, elle pourrait se substituer à ce versement ou ne pas accorder la délégation.

M. Magnin répond que oui, mais elle doit démontrer ce qu'elle fait et le justifier financièrement. Elle pourrait soustraire de sa participation ce qu'elle prend en charge elle-même.

La commissaire demande selon quels critères l'ACG estime qu'une commune en ferait assez.

M. Magnin répond que la question n'est pas d'en faire assez ou non. La répartition du million va amener à une somme pour chaque commune et sur cette somme, en fonction de ce qui est fait dans les communes, celles-ci feront part de

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

combien leur coûtent leurs dispositifs et une sorte de ristourne leur est concédée sans toutefois remettre en cause la somme globale d'un million versée à la Ville.

La commissaire demande si les autres communes prendraient donc cette part.

M. Magnin répond que oui, la répartition sera légèrement différente en fonction de ce que font les communes sur leur territoire.

La commissaire demande si tout cela est clairement mentionné dans le PL.

M. Magnin répond que la répartition financière a été sortie du projet de loi pour pouvoir avancer. Ce travail de financement doit être formellement réalisé à partir de maintenant. Il précise que le financement a été annoncé comme tel au moment où les communes ont voté le PL.

M. Aegerter précise que si l'on peut comprendre l'inquiétude de cette commissaire de ne pas avoir d'éléments financiers clairement inscrits dans le projet de loi qui semblent être des conditions sine qua non de la réussite de ce projet, tout cela ne veut pas dire que les communes ne feront pas leur part. Il rappelle que les communes versent 17 millions de francs chaque année à la Ville via l'ACG pour les interventions SIS hors territoire de la Ville par le biais d'une convention et non d'un montant inscrit dans la loi. Les communes savent se montrer solidaires lorsque la situation le requiert comme c'est le cas dans la problématique du sans-abrisme. Il ajoute que c'est la première fois dans l'histoire de Genève qu'une loi confère des droits aux personnes sans abri, à savoir la couverture de leurs besoins vitaux. Sortir cette problématique de la LRT a permis de le faire sur l'initiative de l'ACG.

La commissaire se réjouira quand elle aura un texte sous les yeux. Elle demande si les communes pourront exclure des populations de cette aide.

M. Magnin demande ce qu'elle entend par là.

La commissaire entend par exemple que certaines communes puissent exclure de l'aide d'urgence les personnes sans papiers.

M. Magnin répond que le cadre est clair et concerne les sans-abris quels qu'ils soient indépendamment de leur statut.

Un commissaire explique que ces deux projets de délibérations ont été déposés car il est évident qu'il est de plus en plus difficile pour la Ville de répondre seule au besoin d'hébergement d'urgence de tout le canton. Le problème se posait aussi au niveau de la répartition des tâches qui devait être mieux définie. Il demande pourquoi le projet de loi n'est pas public.

M. Magnin répond que le projet de loi est actuellement traité au Conseil d'Etat qui doit le valider puis il doit être voté par les députés et ce n'est qu'au moment où cela sera fait qu'il sera rendu public et entrera en force à une date décidée. Il n'y a donc aucune base légale pour l'instant. Mais sans attendre, les communes se sont engagées à verser 1 million de francs à la Ville.

Le commissaire demande si l'on a pu répondre aux besoins que ces deux projets de délibérations mentionnent dans l'intervalle.

M. Magnin répond que l'ACG n'a pas le bilan de ce qui s'est passé dans les communes.

Une commissaire explique que le Parti libéral-radical souhaiterait attendre le 31 mars et la décision du Conseil d'Etat pour voter ces deux projets de délibérations après avoir pris connaissance du texte de ce projet de loi. Elle suggère que M^{me} Kitsos envoie le texte de l'avant-projet à la CCSJ ou qu'elle le présente durant une audition.

Une commissaire d'un autre parti soutient cette idée.

Un commissaire affirme que les Vert-e-s ont pris connaissance des avancées de ce projet dans la presse. Si l'urgence sociale est claire, les Vert-e-s aimeraient aussi prendre connaissance de ce texte avant de voter. Il aimerait que M^{me} Kitsos mette ce texte à la disposition de la CCSJ sous couvert du secret de commission.

Une commissaire affirme que le Parti socialiste estime que ces deux projets de délibérations ne sont pas forcément liés au projet de loi proposé. Les réponses obtenues donnent un cadre qui ne résout pas la problématique mais le Parti socialiste se rend compte qu'il n'aura pas la majorité pour voter ce soir et renonce à demander de faire voter l'objet.

Un commissaire suggère que lors de l'audition de M^{me} Kitsos du 15 avril la CCSJ la questionne à propos de ce projet de loi ou qu'elle en fasse une présentation.

L'audition de M^{me} Kitsos sur ce projet de loi le 15 avril et la demande à M^{me} Kitsos qu'elle fournisse le texte de ce projet en avance à la CCSJ sont acceptées à l'unanimité par 13 oui (1 UDC, 1 MCG, 2 PDC, 3 Ve, 3 PLR, 3 S) et 2 abstentions (1 EàG, 1 S).

Séance du 15 avril 2021

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité, relative au projet de loi pour l'aide sociale aux personnes sans abri rédigé conjointement par l'ACG et le département cantonal de M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat. M^{me} Kitsos est accompagnée de M. Philipp Schroft, chef du Service social de la Ville de Genève

M^{me} Kitsos explique que le projet de loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA) en version finale lui est parvenu le jour même. La magistrate le commente.

Chapitre 1

Dispositions générales

Les dispositions générales garantissent à toute personne sans abri la couverture de ses besoins vitaux avec l'idée que les communes et le Canton collaborent pour la mise en œuvre de cette politique. Un autre objectif de ce projet de loi est d'assurer un accueil inconditionnel, c'est-à-dire sans prise en compte du statut des personnes sans abri.

Chapitre 2

Compétences et organisation: l'idée au départ était que le Canton participe mais il est maintenant stipulé que les communes sont exclusivement compétentes pour délivrer les prestations liées à l'accueil d'urgence des personnes sans abri (via l'hébergement collectif d'urgence), hygiène et repas (éventuellement grâce à l'aide de la fondation Partage) inclus. L'appui social ponctuel de premier recours et la primo-orientation sociale sont aussi du ressort des communes.

L'alinéa 2 stipule que les communes peuvent déléguer tout ou partie de l'exécution de ces prestations à une autre commune, à une entité intercommunale ou à une autre organisation publique ou privée, moyennant une participation financière. Selon M^{me} Kitsos, cet alinéa est problématique car, pour pouvoir déléguer, il faut clarifier certains éléments: nombre de personnes concernées et dispositifs existants. En effet, une commune pourrait affirmer ne pas avoir de personnes sans abri sur son territoire et donc ne rien avoir à déléguer. Une autre commune pourrait aussi affirmer déjà offrir un accueil ou des logements-relais (Lancy par exemple) et ne rien avoir à déléguer non plus. Si l'on veut être sûr que les communes participent financièrement, il faut savoir de qui il est question: les personnes sans abri ne sont pas des non-logés ou des mal-logés. Les dispositifs des communes doivent répondre au public spécifique des personnes sans abri pour lesquelles on vise une réinsertion sociale.

Quant au nombre de personnes concernées, la Ville mène une étude avec l'UNIGE dont les données seront disponibles en juin et permettront d'avoir un chiffre dont la précision ne sera pas de 100% (flux de personnes, imprévisibilité du processus de précarisation, contexte particulier, éloignement des institutions, etc.) mais qui permettra d'acquérir une vue d'ensemble ponctuelle mais plus claire. Elle suggère ainsi de mettre en place un observatoire de l'exclusion et de la pauvreté afin d'avoir des statistiques fiables sur le nombre de personnes concernées annuellement. Néanmoins, si ces points ne peuvent être clarifiés, un fonds (cf. projet du député Bayenet) ou une clé de répartition financière au niveau de l'ensemble des communes (comme pour la FASE) devrait être mis en place. Ces éléments doivent être intégrés dans le projet de loi, sinon la Ville continuera de porter seule cette politique publique.

L'alinéa 3 stipule que le Canton participe au financement du dispositif pour les personnes qui ont accès à des prestations selon la loi sur les prestations complémentaires cantonales ou la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle.

L'article 4 stipule que le Canton est exclusivement compétent pour les questions sanitaires (les 19 millions annoncés dans la presse). Il n'y a pas de répartition des tâches à envisager car il est clair, et cela se fait déjà, qu'il s'agit d'une compétence cantonale exclusive.

Alinéa 2: le Canton fournit, par l'intermédiaire de l'Hospice général, un accompagnement social pour les personnes sans abri éligibles. Les bases légales existent déjà pour que les gens bénéficiant de prestations sociales aient accès à cet accompagnement. Il n'y a donc rien de nouveau.

L'article 5 mentionnait au départ que l'Etat devait trouver des lieux à mettre à disposition. Or, l'article stipule maintenant que cette tâche est prioritairement du ressort des communes et que le Canton ne fait qu'identifier des lieux. Cet article limite donc drastiquement la participation de l'Etat.

Article 6: le Canton et les communes constituent une plateforme de coordination pour:

- l'identification des besoins, mais c'est à des professionnels de le faire. Les besoins sont par ailleurs connus, les données manquantes sont le nombre et les trajectoires des personnes sans abri;
- la prospection de lieux d'hébergement;
- la planification et le suivi stratégique. La planification doit se faire en commun entre l'Office cantonal des bâtiments (OCBA) et le département de M^{me} Perler par exemple. Il faut donc créer des groupes opérationnels et ne pas mélanger le suivi stratégique et ces éléments;
- l'évaluation du dispositif d'accueil d'urgence. Cette plateforme sera présidée par la Ville, mais le Conseil d'Etat en fixera la composition et l'organisation par règlement. Selon M^{me} Kitsos, la gouvernance peut être partagée uniquement si un financement 50/50 est mis en place. Si ce n'est pas le cas, il est exclu de partager la gouvernance.

Si ce projet de loi constitue une base légale et la démonstration d'une certaine volonté des communes de s'engager, M^{me} Kitsos pense qu'il faut que quatre points soient intégrés pour être réalisable et que les travaux soient concrétisés:

- 1) Une clé de répartition financière. Le projet de loi n'est pas passé en commission sociale de l'ACG avant d'être adopté et les personnes qui l'ont suivi n'ont pas été intégrées dans le processus décisionnel. Durant le vote de l'ACG, certaines communes ont montré des réticences et M. Magnin a pris la parole pour leur expliquer que si ce projet ne passait pas, c'est celui de M. Bayenet qui

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

serait adopté. Or, ce deuxième projet articule un montant de 10 millions à la charge des communes. M^{me} Kitsos espère que le projet de loi de M. Apothéloz et de l'ACG ne sera pas adopté sur le siège à la prochaine session du Grand Conseil. Si le projet de loi est renvoyé à la Commission sociale du GC, ces points pourront être amenés en auditions.

- 2) L'Etat doit mettre à disposition des lieux et pas uniquement les identifier.
- 3) L'identification des besoins doit être réalisée par un observatoire de la pauvreté au sens large.
- 4) La plateforme peut représenter une perte de temps et d'énergie si les communes y sont toutes représentées sans prendre en compte leur niveau d'implication. Des éléments plus contraignants doivent figurer dans ce projet de loi. Ainsi, cette plateforme est une bonne idée si les trois autres éléments sont intégrés.

Un commissaire demande quand les résultats de l'étude du Pr Bonvin seront disponibles.

M^{me} Kitsos répond en juin.

Note de la rapporteuse: un retard est annoncé, le rapport sera rendu à la rentrée.

Le commissaire demande comment appliquer l'article 3 alinéa 3 (contribution cantonale pour les bénéficiaires de l'aide sociale) dans le contexte d'une aide donnée de manière inconditionnelle et ce que cela représente en termes de somme.

M^{me} Kitsos répond qu'il faut d'abord savoir si c'est à la Ville de facturer à l'Etat la prise en charge de ces personnes ou si elles sortent du dispositif Ville pour être intégrées dans les dispositifs de l'Etat (appartements de l'Hospice général, etc.).

M. Schroft explique qu'il est mentionné à l'article 3 alinéa 3 que le Canton «participe» sans qu'il soit précisé s'il s'agit d'une participation complète ou partielle. Tout dépendra du règlement d'application (forfait ou coût réel facturé).

Le commissaire remarque que 14 millions de francs sont prévus pour l'hébergement d'urgence en 2021 alors que 21 millions de francs ont été inscrits aux comptes pour 2020. Il demande si l'on a déjà une idée de la somme déjà dépensée à l'heure actuelle.

M^{me} Kitsos ne peut pas répondre.

M. Schroft précise qu'en 2021, 15,3 millions sont prévus pour l'urgence sociale au sens large: 7,2 millions de francs de subventions pour des associations et 8,1 millions de francs pour le Service social dans cette action.

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

M^{me} Kitsos précise qu'il y a des montants qui restent à disposition (le million du CAUSE n'a pas encore été dépensé par exemple).

Le commissaire explique que le projet de délibération PRD-254 pose comme idée de garder des structures d'accueil d'urgence ouvertes toute l'année. Il demande si un chiffre peut être articulé pour un tel dispositif d'hébergement d'urgence de nuit.

M^{me} Kitsos répond que c'est ce qui est fait à Frank-Thomas avec ses 130 places à l'année. Il manque cependant un renforcement hivernal qui n'est que partiellement possible grâce au million du CAUSE. Néanmoins, en 2022, la structure devra déménager. Aucun lieu de remplacement n'a été trouvé actuellement et la question du prix de ce lieu de remplacement est centrale. Par ailleurs, 130 places ne suffiront pas en hiver; il faut ouvrir de nouvelles places durant cette période.

Le commissaire demande si c'est à cela que le budget voté via ce projet de délibération servira.

M^{me} Kitsos répond que si ce projet de délibération est voté et que le montant est cumulé au million déjà acquis, la somme finale sera suffisante si le coût des lieux d'hébergement n'augmente pas.

Une commissaire demande combien de familles avec enfants sont à la rue depuis la fermeture des abris à la fin du mois de mars.

M^{me} Kitsos répond qu'elle n'a pas de chiffre. Elle ajoute que des associations offrent des accueils grâce au subventionnement de la Ville à l'année, dont Païdos qui héberge 45 personnes par exemple.

M. Schroft explique que les tournées du Service social n'ont pas rapporté la présence de familles à la rue à l'heure actuelle. Il ajoute que les chambres d'hôtel financées par le Canton via le CAUSE permettent aussi de l'éviter.

Une commissaire demande quel objectif, en termes de places disponibles à l'année, la Ville s'est fixé.

M^{me} Kitsos répond que cela dépendra du projet de loi qui sera discuté au Grand Conseil. S'il intègre une clé de répartition financière, la donne sera changée. L'étude de l'UNIGE pourra aussi préciser combien de places manquent et quelle réponse est adaptée à quel public. Dans l'intervalle, ces deux PRD permettraient d'avoir un accueil à l'année ou une concentration hivernale avec un nombre de places plus important. Compte tenu du budget actuel, il n'y a cependant aucune possibilité d'ouvrir plus de places.

Une commissaire demande quand se termine l'hébergement en hôtel.

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

M^{me} Kitsos répond au mois de mai. Il pourrait être question d'un projet de loi cantonale visant à prolonger cette action du CAUSE.

La commissaire demande si les personnes actuellement logées en chambre d'hôtel seront mises à la rue si le Canton ne trouve pas de solution pour continuer cet hébergement.

M^{me} Kitsos répond que oui. Elle précise qu'elle n'est pas en faveur de continuer ce mode d'hébergement en été. Elle priorise l'utilisation de cet argent durant les périodes hivernales.

La commissaire demande si Satigny pourrait aussi demander une part pour les 30 places qu'elle met à disposition.

M^{me} Kitsos répond que c'est l'association La caravane sans frontières qui a monté ce projet avec des fonds privés au camping du Bois-de-Bay. Elle n'est pas sûre que la commune y participe. La Ville a soutenu cette association cet hiver avec des budgets qu'elle a pu réallouer.

Une commissaire demande si des associations à but non lucratif ou caritatives ont été démarchées pour obtenir des financements privés pérennes.

M^{me} Kitsos répond que le CAUSE a des contacts, notamment avec une fondation genevoise pour le financement de projets cantonaux. Elle estime que ce levier devrait être plus utilisé pour compléter les subventions de la Ville mais c'est aux associations de faire ce travail.

Une commissaire demande ce qu'il en est des femmes sans abri car avec l'arrivée des beaux jours, on peut constater une augmentation nette du nombre d'hommes dans les rues mais les femmes sont moins visibles alors que l'on parle d'une augmentation de leur nombre.

M. Schroft répond que la veille 49 femmes ont dormi au centre d'hébergement de Frank-Thomas. Elles sont un public prioritaire et obtiennent quasiment automatiquement une place lorsqu'elles déposent une demande. C'est probablement pour cela qu'on les repère moins dans l'espace public.

Une commissaire demande si les enfants hébergés sont scolarisés.

M. Schroft répond que les enfants hébergés avec leurs parents par Païdos ou en hôtel par le CAUSE sont obligatoirement scolarisés s'ils sont hébergés sur le territoire cantonal. Les contacts sont établis pour qu'aucun enfant ne soit pas scolarisé.

M^{me} Kitsos remarque que la problématique est plus complexe pour les mineurs non accompagnés (MNA) qui ne sont pas accueillis dans les dispositifs Ville car ils doivent être pris en charge par le SPMI.

Un commissaire demande si M^{me} Kitsos soutient le projet de loi de M. Bayenet.

M^{me} Kitsos répond que les communes ne veulent pas de ce projet car il est trop concret au niveau financier alors que les députés y étaient plutôt favorables.

Le commissaire craint que l'hiver prochain la situation du sans-abrisme ne s'aggrave si l'on ne peut plus bénéficier de l'hébergement en hôtel en conséquence de la situation sanitaire. Il demande si la Ville arrivera à répondre aux besoins avec le budget prévu.

M^{me} Kitsos répond que le budget de cette année est plus restreint que celui de l'année passée (crédit supplémentaire de 6,9 millions voté en juin 2020). Il n'y a donc pas d'ouverture d'abri PCi prévue en novembre et décembre. Néanmoins, le million du CAUSE devrait servir à ouvrir un hébergement en novembre et décembre. En janvier, février et mars 2022, il serait possible de continuer cet hébergement avec le même million (du budget 2022). Cependant, le réel problème surviendra en novembre et décembre 2022 lorsque ce million ne sera pas disponible.

Le commissaire demande si et comment elle envisage de réaliser l'objectif 0 sans-abri.

M^{me} Kitsos répond que c'est en effet l'objectif à atteindre. Il peut l'être avec une clé de répartition financière mais en l'état, la Ville ne peut pas répondre seule aux besoins dans leur ensemble.

M. Schroft confirme.

Une commissaire se souvient de l'enthousiasme de M. Magnin durant son audition quant à la portée de ce projet de loi et au positionnement favorable des communes pour l'octroi de ce million. Elle a senti un enthousiasme surjoué et en la faveur des communes qui ne démontrent pas de volonté de régler le problème du sans-abrisme. Elle aimerait savoir quel est le nombre de personnes qui pourraient être prises en charge par l'Hospice général et si ce dernier a tardé à les prendre en charge dans le processus qui mène au sans-abrisme.

M^{me} Kitsos répond que les chiffres ne sont pas encore disponibles, mais elle estime que le nombre de personnes qui pourraient bénéficier de prestations est de 15%.

M. Schroft précise qu'avec la fermeture des abris PCi, ce taux tend à augmenter.

M^{me} Kitsos ajoute qu'un travail doit être mené avec les associations pour identifier les personnes qui ont accès aux prestations, ou pourraient y accéder, et

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

les orienter. Elle explique que des grands précaires âgés, souffrant de problèmes de santé physique ou psychique, sont hébergés à Frank-Thomas et occupent des places qui devraient être disponibles pour l'urgence. Le cas de problèmes d'addiction pose le même genre de questions. Il y a donc des failles et un travail commun avec l'Etat doit être mené pour régler ces problématiques spécifiques.

La commissaire remarque que si ces personnes ont le droit à l'Hospice général maintenant, elles devaient avoir droit à des prestations sociales au moment où les difficultés qui ont mené à la perte de leur logement ont commencé. Elle demande si le défaut de l'Etat intervient uniquement au moment où elles sont à la rue ou plus en amont du processus.

M. Schroft répond que ce n'est probablement pas exclusivement un défaut du système de protection sociale étatique qui est à mettre en cause. A certaines défaillances de services de l'Etat s'ajoutent parfois des fragilités personnelles qui rendent l'aide difficile à apporter. Les trajectoires sont différentes et il faut selon M. Schroft éviter de trop blâmer l'Etat. S'il y a des difficultés de collaboration, il y a aussi des collaborations qui se passent bien.

M^{me} Kitsos ajoute que la question du traitement de la pauvreté en amont se pose, notamment sur un travail ciblé sur les différentes étapes du processus de précarité. Des liens interinstitutionnels doivent être tissés. La complexité administrative bloque beaucoup de personnes, tout comme d'autres barrières (peur du jugement, stigmatisation, etc.) sur lesquelles il faut aussi travailler.

La commissaire demande de combien de places devra disposer le lieu recherché pour remplacer Frank-Thomas.

M^{me} Kitsos répond que pour répondre à l'urgence il faut au minimum 130 places pour combler le manque généré par la fermeture de Frank-Thomas. Idéalement il faudrait un lieu disposant de plus de 280 places, mais la Ville n'a pas les moyens de le faire fonctionner pour l'instant.

La commissaire demande si ce projet de loi laisse une marge de négociation sur la mise à disposition d'un lieu plus que sur le versement d'une somme monétaire.

M^{me} Kitsos répond que cela n'a pas été formulé de cette manière. Le texte doit être clarifié.

La commissaire demande si une clé de répartition des lieux mis à disposition peut être envisagée en parallèle comme marge de négociation.

M^{me} Kitsos répond que le fonctionnement nécessite des fonds; la mise à disposition des lieux ne suffit pas. Cette question doit être analysée de manière approfondie. Néanmoins, si la Ville pouvait bénéficier d'un lieu entièrement amé-

nagé sans loyer de la part de l'Etat, cela serait une manière pour le Canton de s'engager.

La commissaire a entendu que la Ville n'a pas de budget pour héberger les personnes sans abri cet été, ni pour héberger l'ensemble des personnes sans abri durant l'entier de l'hiver 2021-2022. Elle demande s'il est possible de chiffrer la somme nécessaire pour assurer l'hébergement complet des personnes sans abri durant toute l'année.

M^{me} Kitsos répond que pour ce faire elle a besoin des chiffres de l'étude.

M. Schroft répond que sur les mois de janvier, février et mars, pour 2 abris PCi utilisés à moitié de leur capacité, soit 50 places chacun, pour des questions de distanciation sociale, la Ville a dépensé près de 1,8 million de francs. Cela signifie que pour un mois, il faut 600 000 francs pour 2 abris PCi de chacun 50 places.

M^{me} Kitsos estime qu'avec 500 places, le besoin serait normalement couvert, mais elle répète qu'elle attend l'étude pour avancer des chiffres.

Un commissaire aimerait obtenir des hypothèses chiffrées par mail plus tard.

M. Schroft précise qu'un dispositif d'hébergement d'urgence ne peut se construire qu'avec des collaborateurs et collaboratrices qu'il faudra engager. Il s'agit donc de perspectives sur plusieurs mois, du recrutement des équipes au processus administratif, puis à la formation, et enfin à l'ouverture des lieux d'hébergement. On se trouve donc dans des temps longs et il est inutile d'articuler un chiffre sur le besoin en termes de places et de coûts pour finir cette année. Le Service social est très agile mais il dépend des processus administratifs municipaux qui eux prennent du temps.

Une commissaire demande si l'accès au vaccin pour les personnes hébergées par la Ville est assuré.

M. Schroft répond que le Service social est en contact avec la CAMSCO et fait en sorte d'inscrire les personnes éligibles à la vaccination. Il y a des difficultés pour les personnes qui n'ont pas de droits LAMal mais un travail est effectué avec le pharmacien cantonal pour y arriver.

Un commissaire demande si les services travaillent sur une solution intermédiaire dans l'attente d'une solution durable en matière d'hébergement en envisageant par exemple de loger les personnes sans abri dans des locaux commerciaux inutilisés (motion «occupons l'inoccupé»).

M^{me} Kitsos répond qu'elle a rencontré dernièrement M^{me} Trottet et M. Miliard qui sont engagés dans ce projet et visent à créer une association qui puisse mettre en place un hébergement dans des locaux commerciaux inoccupés. Néan-

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

moins, les modules présentés sont destinés à 15 ou 20 personnes, ce qui représente plus de ressources humaines pour le suivi social et donc plus de coûts que des hébergements comprenant plus de places. Elle est cependant ouverte à cette possibilité et suivra les avancées de ce projet.

M. Schroft confirme que le Service social est ouvert à absolument toutes sortes de propositions. Il ajoute que pour avoir occupé des abris PCi durant presque vingt ans, toute autre solution sera probablement plus intéressante. Néanmoins, les grandes structures que les services sociaux ont coutume de gérer offrent la possibilité de faire des économies d'échelle sur certains postes, notamment dans le domaine coûteux de la sécurité. Multiplier les sites améliore la qualité de vie mais avec pour corollaire une augmentation des coûts. L'administration se doit cependant d'utiliser au mieux les budgets alloués par le Conseil municipal pour héberger un maximum de personnes dans des conditions optimales. Cette option est envisagée dans les recherches menées conjointement par le DCSS et le département de M^{me} Perler.

Un commissaire demande si M^{me} Kitsos a envisagé d'utiliser les forces qui existent déjà dans le canton (HETS, UNIGE, etc.) pour constituer l'observatoire de la pauvreté, si ces sources pourraient suffire et éviter de créer une entité supplémentaire pour générer des rapports annuels sur la pauvreté ou des rapports intermédiaires plus spécifiques.

M^{me} Kitsos répond qu'elle ne sait pas quelle est la meilleure méthodologie. Elle a abordé cette idée avec M. Apothéloz mais elle ne sait pas si le Canton démontrera un intérêt à se lancer dans ce projet comme elle le fait via le centre d'analyse territorial sur les inégalités.

Séance du 20 mai 2021*Projet de délibération PRD-253*

Une commissaire affirme que le Parti libéral-radical a ouvert une porte il y a trois ans en trouvant l'argent nécessaire à l'accueil des sans-abris à l'année dans le budget alors que l'ancien Conseil administratif n'arrivait ou ne voulait pas le faire. Aujourd'hui, le Parti libéral-radical a l'impression d'avoir ouvert la boîte de Pandore en passant de 1,5 million de francs pour une ouverture à l'année à 17 millions de francs. Le Parti libéral-radical a de la peine à concevoir un décuplement du budget. Un projet est en cours à l'échelon du Canton, M^{me} Kitsos l'ayant présenté à la CCSJ lors d'une audition. Le Parti libéral-radical refuse ce texte comme un signal, pas pour dire qu'il est contre cet accueil, pas pour dire que la Ville fait un mauvais travail, mais pour que tout le monde se demande si c'est à la Ville de subir encore un transfert de charges sans les compensations conséquentes. Le

Parti libéral-radical pense que l'ACG doit participer pour une somme supérieure à 1 million de francs et qu'une meilleure répartition des frais doit être décidée. Le Parti libéral-radical refuse ce projet de délibération.

Une commissaire affirme que le Mouvement citoyens genevois soutient ce projet de délibération. Le Mouvement citoyens genevois préfère par ailleurs que les personnes sans abri soient logées en surface et non dans des abris PCi. Il est aussi vrai que la crise sanitaire a montré qu'une partie importante de la population souffrait de la précarité dans le silence.

Un commissaire affirme qu'Ensemble à gauche soutient ce projet qui permettra au moins partiellement d'aider la Ville à relever le défi qui se présentera cet hiver.

Un commissaire affirme que les Vert-e-s sont favorables à mettre tous les sans-abris à l'abri. Ces deux projets de délibérations ont été déposés au début de 2020 et si l'on compare les budgets de 2019 et de 2021, on constate que l'hébergement d'urgence dispose d'un budget conséquent cette année (15 millions). Les Vert-e-s sont convaincus de l'excellent travail réalisé par la Ville mais relèvent le contexte de désinvestissement du Canton et des autres communes malgré le million donné par l'ACG. Un projet de loi qui prévoit la répartition des compétences sans prévoir la répartition du financement a été déposé et ne répond donc pas entièrement aux besoins. Les Vert-e-s sont partagés car pour dépenser 2,6 millions de plus il faut les prendre quelque part, or toutes les dépenses sont urgentes. Les Vert-e-s ne soutiendront donc pas ces projets de délibérations.

Une commissaire affirme que le Parti démocrate-chrétien est sensible à la question du sans-abrisme et l'a prouvé en votant les crédits soumis au Conseil municipal en la matière jusqu'ici. Cependant les besoins sont exponentiels depuis trois ans sans pour autant avoir réglé cette problématique. Ces deux projets de délibérations datent de 2020, la Ville a agi depuis leur dépôt pour apporter des moyens supplémentaires même si ces besoins sont toujours là. Le Parti démocrate-chrétien le regrette et en a le souci. Cependant, il est aussi de la responsabilité du Conseil municipal de libérer des crédits qui correspondent à des sommes précisées et documentées par les services compétents comme il l'a déjà fait à plusieurs reprises. Si l'on se réfère à l'agenda politique actuel, un projet de loi est en cours de discussion à la DACRI où M^{me} Kitsos va certainement plaider la cause de la Ville, présenter les besoins et l'ampleur de la situation. Il ne paraît pas indiqué de libérer des crédits supplémentaires alors que des discussions importantes ont lieu à l'échelon cantonal. Le Parti démocrate-chrétien attend que M^{me} Kitsos présente des projets élaborés, les concrétisations à venir avec des chiffres à l'appui. Le Parti démocrate-chrétien s'abstiendra ce soir en espérant en savoir davantage bientôt.

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

Un commissaire affirme que le Parti socialiste se réjouit de l'intérêt du Mouvement citoyens genevois pour la problématique du sans-abrisme mais le refusera pour soutenir le projet qui émane d'Ensemble à gauche. Le Parti socialiste pense qu'un seul montant correspond aux besoins des sans-abris et le doubler mettrait à mal d'autres besoins qui doivent être comblés.

Le président affirme que l'Union démocratique du centre votera contre ce projet de délibération bien que sensible à l'urgence sociale. L'Union démocratique du centre se félicite de la bonne organisation du DCSS mais remarque que le Canton fuit ses responsabilités. L'Union démocratique du centre attend une réduction de la voilure bien qu'il note une augmentation du nombre de personnes sans abri.

Vote du projet de délibération PRD-253

Le projet de délibération PRD-253 est refusé par la majorité des membres présents, soit par 11 non (1 UDC, 3 Ve, 4 S, 3 PLR) contre 2 oui (1 MCG, 1 EàG) et 2 abstentions (PDC).

Projet de délibération PRD-254

Une commissaire socialiste propose trois amendements:

Article 1 amendé, annule et remplace l'original: Un financement complémentaire est accordé pour l'accueil de nuit des personnes sans abri.

Cet amendement est accepté par 14 oui (4 S, 3 Ve, 1 UDC, 2 PDC, 1 EàG, 3 PLR) et 1 abstention (MCG).

Article 2 amendé: Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire pour un montant de 2 millions de francs destiné à pérenniser un dispositif de nuit pour les personnes sans abri.

Cet amendement est accepté par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 6 non (1 UDC, 3 PLR, 2 PDC) et 1 abstention (MCG).

Article 4 amendé: Les charges prévues à l'article 2 seront imputées aux comptes budgétaires dès 2021 sous le chapitre 36, politique publique 57.

Cet amendement est accepté par 14 oui (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 EàG, 3 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (MCG).

Une commissaire affirme que le Parti libéral-radical refusera ce projet de délibération aujourd'hui. Le Parti libéral-radical ne veut pas remplir une caisse vide alors que le Canton doit participer. Un projet de loi doit être voté au Grand

Conseil et voter pour ce projet de délibération donnerait un mauvais signal. Le Parti libéral-radical estime que rajouter de l'argent revient à dire au Canton et aux communes que la Ville remplira de toute façon la caisse, ce qui revient à mettre la main dans un engrenage. Le Parti libéral-radical ne remet en aucun cas en question le travail réalisé par les équipes du DCSS.

Le président affirme que l'Union démocratique du centre refusera le projet de délibération PRD-254 amendé pour les motifs déjà cités. L'Union démocratique du centre est consciente de l'urgence sociale et de la décharge des communes et du Canton mais estime que la Ville fait beaucoup et doit réduire la voilure.

Une commissaire affirme que le Mouvement citoyens genevois s'abstiendra pour en discuter avec son groupe.

Un commissaire affirme que le Parti socialiste est dans l'incertitude quant à cet hiver, avec le risque de voir de plus en plus de personnes dans la rue dans le sillage de la crise sociale. La Ville risque de ne pas être en capacités d'assurer un accueil pour les mois de novembre et de décembre. Pour le Parti socialiste, ce projet de délibération augmenté à 2 millions de francs pourra permettre de mieux appréhender cet hiver et d'assurer le meilleur accueil possible, le plus large et répondant aux différents publics sous un toit permanent. Une autre commissaire complète en affirmant que le Parti socialiste s'inquiète également de constater que le Grand Conseil construit un projet d'agglomération sans penser à construire le projet d'agglomération sociale. Genève, en tant que ville-centre, récupère la précarité venant de toute l'agglomération et le financement actuel n'est pas tenable. Les communes, les zones frontalières et le Grand Conseil doivent prendre conscience que la situation doit changer et aller vers la construction d'un Grand Genève social avec des relais dans le pays voisin et les communes voisines par un travail de partenariat et de collaboration, y compris financièrement. La situation budgétaire de la Ville est incertaine mais il est absolument fondamental de mettre toutes les personnes en situation de précarité à l'abri. Il est impensable que la Ville puisse le faire toute seule. Le travail des associations est salué.

Un commissaire affirme que l'urgence sociale est bien réelle et qu'il faut faire quelque chose aujourd'hui et mettre une dernière fois des moyens supplémentaires en matière d'aide d'urgence. Les Vert-e-s attendent du Canton un ajout au projet de loi qui prévoit une gouvernance de l'aide sociale sur le plan cantonal. Genève a son rôle à jouer dans la réponse à l'urgence sociale mais ne peut pas le faire seule. Les Vert-e-s attendent les résultats de l'étude du Pr Bonvin avec impatience et intérêt en espérant qu'elle permettra au DCSS de mieux identifier les besoins des bénéficiaires de l'aide d'urgence. Les Vert-e-s attendent aussi des solutions qui permettent d'entamer une situation de vraie gouvernance anticipée pour planifier une action sociale pérenne qui aide les bénéficiaires à reconstruire leur chemin de vie et à trouver une stabilité plutôt que de répondre à

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

l'urgence dans l'urgence. Les Vert-e-s voteront en faveur de ce projet de délibération amendé.

Une commissaire reformule les arguments avancés pour le refus du projet de délibération PRD-253. Le Parti démocrate-chrétien a conscience de la réalité de l'urgence sociale et y est attentif. Il est conscient du travail réalisé par la Ville mais les responsabilités, la gouvernance et l'effort doivent être partagés entre tous les acteurs. Au vu des discussions en cours au Grand Conseil et de l'attente de politiques plus concrètes de la magistrature, le Parti démocrate-chrétien s'abstiendra.

Un commissaire affirme qu'Ensemble à gauche soutient ce projet de délibération amendé car il faut préparer l'hiver à venir qui sera inédit en termes d'urgence sociale. M^{me} Kitsos affirmait que ce projet de loi n'octroiera pas un budget suffisant pour le faire. La Ville doit montrer qu'elle se prépare, qu'elle est engagée et qu'elle traite sérieusement l'urgence sociale pour influencer les projets en cours au niveau des communes et du Canton et faire pression.

Vote du projet de délibération PRD-254 amendé

Le projet de délibération PRD-254 est ainsi accepté à la majorité des membres présents, soit par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 4 non (1 UDC, 3 PLR) et 3 abstentions (2 PDC, 1 MCG).

PROJET DE DÉLIBÉRATION PRD-254 AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Un financement complémentaire est accordé pour l'accueil de nuit des personnes sans abri.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire pour un montant de 2 millions de francs destiné à pérenniser un dispositif de nuit pour les personnes sans abri.

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

Art. 3. – Les charges prévues à l'article 2 seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement de la Ville de Genève.

Art. 4. – Les charges prévues à l'article 2 seront imputées aux comptes budgétaires dès 2021 sous le chapitre 36, politique publique 57.

M^{me} Richard, du Parti libéral-radical, annonce un rapport de minorité.

14 août 2021

B. Rapport de minorité de M^{me} Patricia Richard.

Le Parti libéral-radical est un parti responsable, qui a ouvert une porte au budget 2019.

C'est en effet le Parti libéral-radical qui a trouvé dans ce même budget des économies à hauteur de 1,5 million de francs nécessaires à l'accueil des sans-abri à l'année, chiffre donné par M^{me} Alder, alors même que le Conseil administratif à majorité de gauche n'arrivait pas à en faire une priorité.

Depuis 2018, le Parti libéral-radical a demandé à la magistrate pourquoi la Ville de Genève assumait seule la charge financière de l'hébergement des sans-abris sur notre canton.

Cela pour le Parti libéral-radical relève tout d'abord du Canton, voire de toutes les communes, par solidarité, et nous avons insisté auprès de M^{me} Alder afin qu'il y ait une discussion avec l'Association des communes genevoises, ce qui est enfin en train de se faire et qui nous a amené une subvention de 1 million de francs.

Le Parti libéral-radical ne veut pas remplir une caisse vide alors que le Canton doit aussi participer.

Un projet de loi doit être voté au Grand Conseil et voter pour ce projet de délibération donnerait un mauvais signal.

Le Parti libéral-radical estime que rajouter de l'argent revient à dire au Canton et aux communes que la Ville remplira de toute façon la caisse, ce qui revient à mettre la main dans un engrenage.

Le Parti libéral-radical ne remet en aucun cas en question le travail réalisé par les équipes du DCSS.

Il rappelle par ce refus qu'il est contre ce transfert de charge rampante, non accompagnée des recettes équivalentes, contrairement à la LRT.

La Ville fait beaucoup et doit réduire la voilure, sans quoi cela va finir par une augmentation du centime additionnel, que nous combattons jusqu'au référendum.

Ce n'est en aucun cas le citoyen de la Ville de Genève qui doit payer pour une politique cantonale.

Le «Grand Genève» doit passer par un projet d'agglomération sociale, car le financement actuel n'est pas tenable.

Sous prétexte de la libre circulation, Genève se retrouve «envahi» de personnes précaires.

Au vu des discussions en cours au Grand Conseil et de l'attente de politiques de M^{me} Kitsos, les responsabilités, la gouvernance et l'effort doivent être partagés entre tous les acteurs.

Annexes:

- Rapport d'activités, projet «dispositif de nuit (DDN)» 2019-2020
- Etat des lieux du nombre de places d'hébergement d'urgence à Genève (Année 2020-2021)
- Etat des lieux des places d'hébergement d'urgence par public

RAPPORT D'ACTIVITÉS

PROJET « DISPOSITIF DE NUIT (DDN) » 2019 - 2020

« Défendre le droit à un toit pour les plus démunie-s »



Maison de la Roseraie, février 2020

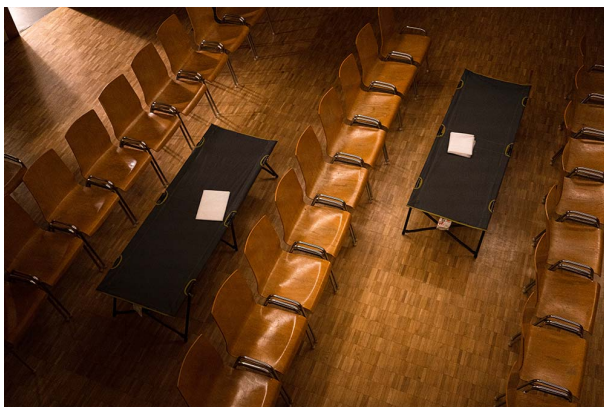
Projet porté par

le Collectif d'associations pour l'urgence sociale, CauseE

Composé de l'Armée du Salut, le Bateau Genève, le CARE, Caritas Genève, le Centre la Roseraie, le Centre social protestant, l'Espace Solidaire Pâquis et Première ligne

TABLE DES MATIÈRES

- I. Introduction
- II. Principales étapes du projet
- III. Zoom sur les spécificités du dispositif
- IV. Partenariats
- V. Finances
- VI. Statistiques
- VII. Analyse et perspectives
- VIII. Témoignages



I. INTRODUCTION

Il aura fallu plus d'une dizaine d'années de plaidoyer, avec des actions de grande envergure telles que les 200 tentes plantées sur la plaine de Plainpalais en avril 2019 pour qu'une plus large « mise à l'abri » de toute personne sans domicile fixe puisse voir le jour à Genève. **Le Collectif d'associations pour l'urgence sociale a pu mettre en place un dispositif humanitaire innovant et flexible permettant à 130 personnes de trouver un lit dans un lieu hors sous-sol.**

Ce dispositif de nuit pallie, d'une part, un manque considérable de places dans les hébergements d'urgence ouverts à l'année et, d'autre part, **il fournit une alternative à des personnes particulièrement vulnérables et ne trouvant pas de réponses adéquates dans les dispositifs existants.**

Ainsi, c'est pour faire face à l'exacerbation des inégalités, des vulnérabilités provoquées par l'exclusion sociale que les Sleep-In se sont ouverts en juillet dernier.

Par la mise en place d'hébergements à caractère humanitaire, ils ont ainsi rendu visible ce qui ne l'était pas, et ont entrouvert une porte que tous souhaiteraient plus propice à la prise en compte de la dignité des personnes dormant dehors et sans espoir d'évolution.

Menée par un collectif d'associations, cette expérimentation tend à fédérer une action collective qui vise à réduire le niveau de vulnérabilité des personnes et groupes de personnes en voie d'exclusion. Cet espace d'intervention intermédiaire entre les dispositifs publics et la société civile souhaite contribuer au développement de dispositifs adaptés aux plus vulnérables sans distinction aucune, et de manière inconditionnelle.

Le dispositif de nuit, par ses structures adaptées aux plus vulnérables sans distinction aucune et inconditionnelle, est le chaînon manquant entre la rue et les hébergements de stabilisation. Il a pour mission d'offrir un lieu de répit, d'écoute, de réconfort et de sécurité à toute personne dans le besoin dans une atmosphère bienveillante et respectueuse de la dignité des personnes accueillies.

Ce dispositif a été mis en œuvre dès fin juillet 2019, et a pris fin en mai 2020, faute de financement pour assurer sa continuité. **Ce rapport vise donc à faire un état des lieux du dispositif, de ses forces et faiblesses, de présenter les situations de personnes accueillies, ainsi que de projeter les perspectives futures.**



« L'accueil libre aux Sleep-in sans inscription préalable, est un des aspects positifs, c'est simple et pratique. » David

II. PRINCIPALES ÉTAPES DU PROJET

- Avril 2018 à juin 2018 : Expérience pilote de Halte de Nuit », projet issu de la collaboration avec l'Accueil de Nuit de l'Armée du Salut, l'Espace Solidaire Pâquis, l'Eglise protestante de Genève et le CARE.
- Juin à Décembre 2018 : création de la Plateforme des associations pour l'urgence sociale
- 2 avril 2019 : 200 tentes sont installées sur la plaine de Plainpalais le lendemain de la fermeture des abris par le « Collectif d'Associations pour l'Urgence sociale », composée de l'Armée du Salut, le Bateau Genève, le CARE, Caritas Genève, le Centre la Roseraie, le Centre social protestant, l'Espace Solidaire Pâquis et Première Ligne, pour lancer un signal d'alarme sur les conditions de vie des personnes sans-abri.
- 4 avril 2019 : une vague de froid et de neige s'abat sur Genève. Le Collectif ouvre une Halte de Nuit en urgence dans les locaux du CARE, avec une mobilisation bénévole des collaborateurs des associations.
- 6 mai 2019 : fermeture de cette Halte de Nuit temporaire pour des raisons logistiques, financières et organisationnelles, et pour penser un projet global.
- Juillet 2019 : Décision de subventionnement du projet « Dispositif de Nuit » par la Ville de Genève suite à un vote de son conseil municipal à hauteur de 1 million de francs pour 2019 et 1 million de francs pour 2020.
- 30 juillet 2019 : ouverture du premier Sleep-In pour les femmes au poste de Verdaine de l'Armée du Salut
- Août 2019 : ouverture des Sleep-In Mixtes dans les temples
- Septembre 2019 : ouverture du Sleep-In au Quai 9 et ouverture de la Halte de Nuit
- 18 octobre 2019 : fermeture de la Halte de Nuit
- Octobre 2019 : mise à disposition par le Canton, d'une maison à l'avenue de la Roseraie n°58 pour accueillir 19 femmes sans-abri.
- Novembre 2019 : suite à la fermeture de la Halte de Nuit, ouverture de deux Sleep-in mixtes
- Décembre 2019 : soutien supplémentaire de CHF 400'000.- de la Ville de Genève.
- Janvier 2020 : annonce de la fermeture des Sleep-In mixtes faute de financement supplémentaire.
- 17 mars 2020 : Suite à l'apparition du Covid-19, pour des raisons sanitaires, déménagement des Sleep-In dans les salles de gymnastique des écoles de Trembley et de Geisendorf.
- 24 mars : déménagement du Sleep-in Femmes à l'Hôtel Bel'Espérance, qui met à disposition 20 chambres.
- 20 avril : fermeture de l'ensemble des Sleep-in suite à la décision de la Ville d'héberger les personnes sans-abri à la Caserne des Vernets pendant la pandémie de Covid-19.
- 30 avril : fermeture du Sleep-in Femmes et reprise par l'Armée du Salut.
- Fin du financement du « Dispositif de Nuit ».



III. ZOOM SUR LES SPÉCIFICITÉS DU DISPOSITIF

Les Sleep-in ont été pensés comme une première étape réalisable à court terme en vue d'un dispositif évolutif et plus pérenne. Ils ont fonctionné sous la forme de lieux d'accueil d'urgence type bas-seuil avec lits. **Ouverts 7 jours sur 7, de 21h00 à 7h30 ; l'accueil y est gratuit et aucune condition n'y est exigée, si ce n'est d'avoir un comportement adéquat.** Les personnes peuvent aller et venir en toute liberté.

Au cours de toute la période du projet, soit d'août 2019 à avril 2020, environ 130 lits par soir ont été mis à disposition pour les personnes sans-abri dans les différents Sleep-In répartis sur tout le Canton.

Bien que modeste et restant un mode d'accueil précaire, ce type d'hébergement vise à offrir davantage qu'un toit. **Un Sleep-in est un lieu ressource, un espace protégé face à l'insécurité vécue par les personnes en errance**, un temps de récupération, offrant calme, sérénité et recul par opposition aux conditions extrêmes de la survie dans la rue engendrant fatigue et usure. Le Sleep-In est un lieu d'accueil où des professionnels formés assurent un vis-à-vis respectueux des personnes et de leurs parcours, en veillant à leur ouvrir des portes et des perspectives pour l'amélioration de leurs conditions d'existence.

PLUSIEURS SLEEP-IN MIXTES : OFFRIR UN ACCUEIL INCONDITIONNEL

Les Sleep-in mixtes ont accueilli un nombre moyen de 100 personnes par soir. Ils se sont déployés sur plusieurs lieux : temple de la Fusterie, temple de la Servette, temple de Châtelaine, temple de Montbrillant, temple des Pâquis et Maison de quartier des Acacias.

Ce dispositif se voulait itinérant, souple et apte à être déplacé dans différents lieux de Genève afin de préserver le voisinage immédiat des nuisances sonores et d'éventuelles perturbations. Les Sleep-In ont dû déménager à plusieurs reprises en fonction de la durée de la mise à disposition des temples et en raison des activités de jour dans ces lieux.



« Je préfère quand-même les Sleep-in à la P.C. Je n'aime pas être sous-terre, comme « enterré » dans l'abri, même s'il y a des douches et un repas le soir. » Mario

Tous les soirs, des lits de camp étaient installés et rangés le matin afin de permettre les activités de jour correspondant à chaque structure. Les lieux ne possédaient pas tous des sanitaires. Des toilettes sèches ont donc pu être installées selon les besoins.

Un cadre bienveillant, sécurisant et accueillant a été mis en place dans chacun des Sleep-in. La mise en place d'un processus de gestion participative s'est développée au fil des mois. Les personnes

accueillies sont devenues de plus en plus autonomes pour installer leur lit et leurs affaires. Elles ont été invitées à contribuer progressivement au maintien de la propreté des lieux. Les « pairs » — les personnes fréquentant depuis plusieurs mois le dispositif — ont également joué un rôle assez important dans l'information aux nouveaux arrivants du fonctionnement du Sleep-in.

Suite à l'apparition du Covid-19, pour des raisons sanitaires, les Sleep-In ont dû déménager dans les salles de gymnastique des écoles de Trembley et de Geisendorf.

• UN SLEEP-IN FEMMES : UN MODÈLE VERS LA STABILISATION

Le Sleep-in Femmes a été inauguré le 30 juillet 2019, au Poste de Verdaine de l'Armée du Salut avec l'accueil de 15 femmes sans-abri. Puis, en octobre, ces femmes ont emménagé dans une maison mise à disposition par le Canton, à l'avenue de la Roseraie 58. Des chambres de 2 à 3 lits étaient à disposition, des casiers pour laisser leurs affaires, une cuisine et également des douches. Cette maison est devenue un véritable lieu de vie. Les horaires y ont été également élargis, permettant aux femmes d'arriver à 18h30 et de repartir à 9h00. Avec l'apparition de la crise du Covid-19, elles ont dû déménager le 17 mars 2020 dans la salle de gym de l'école de Trembley.



« Le Sleep-in femmes c'est plus qu'un dortoir, c'est une petite famille. On s'entraide et on oublie un peu notre misère. » Ruth

Enfin, la direction générale de l'Armée du Salut a mis à disposition son unique établissement hôtelier, l'Hôtel Bel'Espérance. Le 24 mars, 20 femmes ont obtenu une chambre individuelle. Elles ont pu retrouver des conditions plus dignes, se reposer et se ressourcer. Certaines

ont participé également au nettoyage des chambres et ont été formées par le personnel de l'hôtel.

Au fil des semaines et des mois, les travailleuses sociales ont également créé un lien de confiance avec les femmes accueillies. Elles ont pu identifier leurs besoins et les accompagner dans leurs démarches pour sortir de la grande précarité, en les appuyant par exemple pour trouver un logement, s'inscrire à l'Hospice général, obtenir des conseils spécialisés en matière sociale, juridique ou sanitaire. **Le fait d'avoir pu bénéficier pendant plusieurs semaines, voire quelques mois d'un hébergement plus stable, s'est avéré un premier pas décisif vers une stabilisation de leur situation, un meilleur respect d'elles-mêmes et une plus grande capacité à se projeter dans l'avenir.**

De ces observations de terrain nous tirons une leçon majeure pour penser un déploiement de nouveaux dispositifs après la fin des mesures de confinement: **un lieu à taille humaine spécifiquement dédié aux femmes sans-abri contribue aussi à la stabilité psychique et morale des personnes accueillies.**

Cet enjeu est d'autant plus décisif que la plupart des femmes sans domicile fixe souffrent de troubles psychologiques, ou ont vécu des événements, comme des mauvais traitements ou des abus, susceptibles de provoquer des troubles importants. Certaines encore sont enceintes.



- UN SLEEP-IN POUR LES USAGERS DE DROGUES

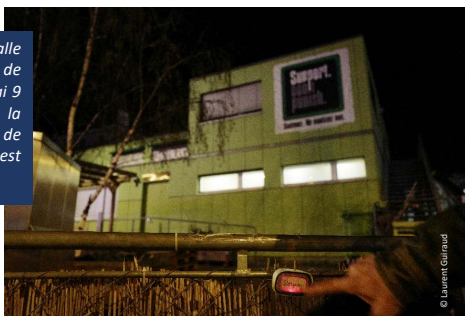
Dans l'idée de proposer un hébergement d'urgence pour les publics vulnérables, la question des usagers de drogues dans ce type de lieu s'est aussi posée, au regard notamment des difficultés, voire **des impossibilités pour ce public à être accueilli dans des espaces appropriés à leurs besoins spécifiques, sans qu'ils/elles doivent subir une stigmatisation liée à leur consommation**. Ce public connu du Quai 9 et de l'association Première ligne n'est pas accepté dans les abris d'urgence ou très difficilement, leur consommation étant un frein à l'admission dans ces dispositifs.

Dans le cadre du dispositif de nuit, le 2 septembre 2019, le premier Sleep-in à destination des usagères et usagers de drogues a ouvert dans la salle d'accueil du Quai 9.

L'équipe de ce Sleep-in était composée d'une dizaine de collaborateurs-trices, toutes et tous engagé-e-s sur des contrats préalable de remplaçant-e-s au sein du Quai 9 et de Première ligne. Ils/elles connaissaient ainsi le public accueilli et pouvaient le recevoir dans des modalités d'accueil sécurisantes en regard des risques spécifiques auxquels il peut être confronté.

Le travail essentiel consistait à passer un contrat avec l'usager, en lui signifiant que le lieu qui l'accueille lui donne la possibilité de se reposer en toute quiétude, et qu'il pouvait, s'il le souhaitait, mettre sous clé ses affaires personnelles et ses valeurs, lui assurant ainsi une certaine tranquillité dans son sommeil.

Il ne s'agissait pas d'ouvrir une salle de consommation 24h/24, ni de reproduire ce qui se passe au Quai 9 en journée, mais de donner la possibilité aux personnes reçues de pouvoir consommer si le manque est trop important.



Il était convenu que la consommation n'était en rien un frein à être admis et accueilli, que si besoin l'ensemble des outils spécifiques à la salle de consommation ainsi que le savoir-faire des collaborateurs-trices étaient à sa disposition, mais que **le mode de consommation devait se différencier de celui de la journée ou de la nuit dans la rue**.

Ce qui a pu être remarqué au démarrage de ce nouveau dispositif, c'est que les usagers ont eu tendance à poursuivre les modes de consommation qu'ils avaient en vivant dehors, des consommations compulsives et assez importantes, les maintenant ainsi éveillés comme ils avaient coutume de le faire dans la rue. Il faut souligner ici que l'insécurité vécue de nuit par les personnes sans-abris dépendantes de drogues provoque en général, chez elles, une surconsommation augmentant les risques pour leur état de santé.

Peu à peu, ils ont pu être rassurés par la présence du binôme de collaborateurs présents chaque soir. Ainsi les consommations se sont progressivement estompées et l'espace a été investi chaque jour un peu plus par le sommeil, une fois la quiétude retrouvée.

Au total, il y a eu 80 personnes différentes, usagères de drogues accueillies au sein du Sleep-in.

- **UNE HALTE DE NUIT : UNE COMPLÉMENTARITÉ INDISPENSABLE**

Une nouvelle édition d'un modèle de Halte de Nuit pensé au cœur du dispositif de nuit piloté par le Collectif d'associations pour l'urgence sociale « CausE » a vu le jour le 2 septembre dans les locaux du CARE. Le concept d'une Halte vise à offrir un lieu de répit et d'écoute aux personnes condamnées à passer la nuit à la rue. Il ne s'agit pas d'un hébergement d'urgence, car il n'y a pas de lits, mais d'un lieu d'accueil bas seuil, libre, inconditionnel et sans contrainte d'horaire. **En dépit du concept imaginé et en raison du manque de lieux dédiés au sommeil, la Halte de Nuit s'est rapidement transformée en dortoir.**

En moyenne, 68 personnes ont fait un passage dans la Halte de Nuit chaque soir. Victime de nombreuses plaintes du voisinage à cause d'une fréquentation très importante tout au long de la nuit, la Halte de Nuit a dû fermer brutalement le 18 octobre 2019 suite à une décision de la Paroisse Sainte-Claire.

« Quand on est dans la rue, dormir, manger et se laver c'est presque comme un travail. Ça prend du temps car il faut aller à tel endroit pour dormir, tel autre pour se laver et encore ailleurs pour manger. » Moses



La Halte de Nuit a rencontré de multiples difficultés, notamment à cause de la pression démographique de la population qui ne trouvait pas un lieu pour dormir (l'abri PC des Vollandes n'était pas encore ouvert et il n'y avait pas assez de Sleep-in). Elle a également accueilli un public avec de nombreux troubles psychiques, des comportements parfois très violents et difficilement maîtrisables dans une structure collective. De ce fait, l'exclusion de ces publics a créé des tensions à l'extérieur même de la structure, dans la rue.

Une Halte de Nuit, telle que définie ci-dessus, est extrêmement pertinente, mais certaines conditions sont indispensables pour sa mise en œuvre. Il est en effet nécessaire qu'elle puisse se déployer en tant que lieu d'accueil en complémentarité avec des espaces dédiés au sommeil, sinon elle est vouée à l'échec.

La mise sur pied d'une Halte de Nuit n'est envisageable que si des hébergements d'urgence existent en nombre suffisant.

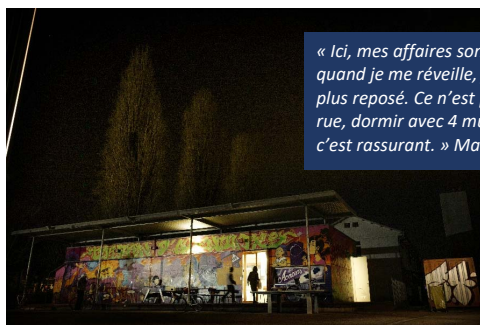
Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

- **UNE PLACE POUR LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS DANS LE DISPOSITIF**

Au sein des Sleep-in, à partir du mois de février, 9 lits ont été réservés, chaque soir, pour les mineurs non accompagnés ne relevant pas de la filière asile afin d'assurer que ces mineurs en procédure avec le Service de Protection des Mineurs puissent bénéficier d'une mise à l'abri pendant la nuit.

IV. PARTENARIATS

Ce dispositif est une plus-value sociétale au niveau sécuritaire, sanitaire et social. En raison de la gestion complexe des populations accueillies, le dispositif de nuit a activement collaboré, et en très bonne intelligence, avec le réseau socio-sanitaire genevois (services sociaux de la Ville et du Canton, CAMSCO, UMUS, Police, 144, associations, hébergements d'urgence, Eglises et temples).



« Ici, mes affaires sont en sécurité et quand je me réveille, je suis plus à l'aise et plus reposé. Ce n'est pas comme dans la rue, dormir avec 4 murs autour de soi, c'est rassurant. » Mario

V. ELEMENTS FINANCIERS

Produits

Subventions Ville de Genève	CHF 1'400'000.00
Autres subventions	CHF 25'000.00
Participation de l'Armée du Salut aux frais	CHF 13'000.00
Total des produits	CHF 1'438'000.00

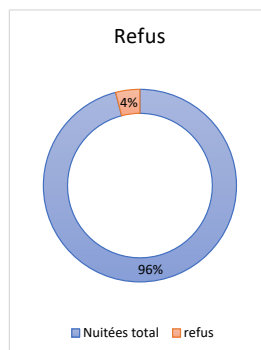
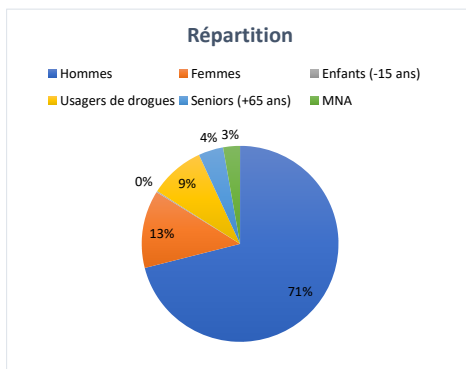
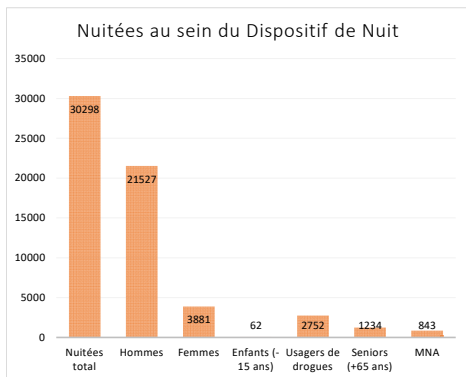
Charges

Charges de personnel	CHF 1'360'088.00
Charges d'exploitation	CHF 69'233.00
Total des charges	CHF 1'429'321.00

44 employé-e-s salarié-e-s à temps partiel (20 femmes et 24 hommes)

VI. STATISTIQUES

Au cours des 9 mois du projet, il y a eu 30'298 nuitées du dispositif, réparties :



Chaque soir, environ 5 à 8 personnes étaient refusées du Dispositif par manque de place, ce qui correspond à 1'283 refus sur toute la période du projet.

A la Halte de Nuit, le nombre de passages moyen était de 68, avec des pics à 129 passages au plus fort de l'activité.

Sous le terme refus, il peut s'agir soit d'un manque de place, soit de personnes qui exceptionnellement n'ont pu être accueillies en lien avec leur comportement.

VII. ANALYSES ET PERSPECTIVES

FORCES DU DISPOSITIF :

- Une capacité **d'adaptation, d'agilité et de flexibilité** au gré des besoins
- Un accueil **inconditionnel** pour toutes et tous
- **Un faible coût des structures**, notamment parce que les charges de sécurité sont assumées en partie par les travailleur·euse·s sociaux·ales de terrain
- Un **cadre souple** où les gens peuvent entrer et sortir librement
- Des horaires d'accueil flexibles pour les personnes qui travaillent la journée
- Des lieux pour se ressourcer et pour respirer après une journée d'errance
- Des lieux dédiés pour des publics spécifiques en fonction des conditions qui les rendent vulnérables
- Un **lien de confiance et de respect mutuel** entre les travailleurs sociaux et les personnes accueillies
- Un soutien et une écoute bienveillante des équipes
- **Peu de vols** à l'intérieur des Sleep-in
- Sentiment d'appartenir à une communauté au sein de chaque Sleep-in
- Des lieux à taille humaine, maximum 30 personnes
- Une gestion participative par les personnes accueillies
- Amélioration continue d'une expertise « métier » dans le champ de l'accueil de nuit portée par les associations qui ont déjà fait leurs preuves en la matière et les expériences partagées des diverses compétences réunies parmi les forces vives impliquées dans le projet (professionnels de terrain et accompagnement par les délégués des porteurs de projet).

FAIBLESSES DU DISPOSITIF :

- Un **accueil très précaire, de type humanitaire sur des lits de camp**
- **Certains lieux, pas du tout adaptés pour être transformés en hébergements d'urgence**
- Incertitudes provoquées par la durée limitée des autorisations d'usage des lieux d'accueil
- Manque de sanitaires, de douches, d'espaces cuisine dans les lieux, de bagageries
- Manque de suivi des situations individuelles.

Un accueil humanitaire pour ne laisser personne dehors.



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU DISPOSITIF :

Après 9 mois passés à accueillir les personnes les plus vulnérables et précarisées dans les différents dispositifs mis en place par le CausE, il ressort de notre analyse et de notre pratique que **le dispositif de nuit tel que proposé doit pouvoir continuer, évoluer et sécuriser les conditions de son fonctionnement** en incluant les éléments suivants :

- **Proposer des hébergements d'urgence à taille humaine**, avec maximum 30 lits
- Déployer des **lieux spécifiques pour les publics les plus vulnérables** (femmes et usagers de drogues)
- Trouver **des lieux qui sont dédiés 100 % à l'hébergement d'urgence** et qui n'ont pas une autre fonction de jour
- Avoir à disposition des sanitaires, des douches, des espaces cuisine, une bagagerie
- Proposer des horaires d'accueil élargis
- Mettre en place un **système de cogestion** avec les personnes accueillies et veiller à son amélioration continue
- Une Halte de Nuit, complémentaire à des espaces de sommeil, afin de garantir une mise à l'abri pour toutes les personnes, notamment celles qui ne peuvent pas rentrer dans le cadre d'un hébergement d'urgence
- Proposer un **accompagnement et un suivi des personnes accueillies** en partenariat avec les structures d'accueil et de conseil de jour.

Le CausE n'en a pas terminé avec l'hébergement d'urgence et avec sa volonté de contribuer à mettre en place, de manière pérenne dans le canton de Genève, un accueil digne, associé à une solution durable pour toute personne vivant dans la rue ou dans des conditions précaires tout en veillant à ce que toute personne qui le veut et le peut puisse s'émanciper de la condition de sans-abri, avec un accompagnement approprié.

VIII. TEMOIGNAGES

Collectés par des collaborateurs et collaboratrices des Sleep-in :

Dimitri, 52 ans

Je m'appelle Dimitri, et ça fait 7 ans que je vis dans la rue. Je suis seul, je n'ai aucune famille. Je travaille à 50 % pour pouvoir payer mon assurance maladie.

Un soir, lorsqu'il pleuvait, une travailleuse sociale sort du temple de la Servette et me demande si je vais bien. En effet, je tremblais de froid, et mes habits étaient trempés à cause de la pluie. Elle me demande de rentrer au chaud, mais je refuse. Moi, Dimitri, je n'ai pas l'habitude que quelqu'un me demande de faire quelque chose, car je me débrouille toujours seul. Je refuse de rentrer. Finalement, elle me fait un café et discute pendant des heures avec moi, devant la porte de la paroisse. Le lendemain, je vais de nouveau discuter avec elle. Puis, à un moment, j'accepte de rentrer. Ça faisait un moment que je n'avais pas dormi dans un lieu aussi chaud! Puis, je vois plein d'autres personnes, et je décide d'y revenir.

Quelques temps plus tard, je me fais du souci car mon contrat arrive à échéance et je n'ai plus de revenu pour payer mon assurance maladie. Je n'arrivais pas à dormir. La travailleuse sociale me demande si je suis inscrit au chômage, si je suis suivi au social. Mais, ça fait un bon moment que j'ai laissé tout ça, car je me débrouille toujours seul.

Puis, elle m'informe de tous les droits que j'ai à Genève et m'accompagne faire une inscription au chômage, puis une autre à l'Hospice général. Sept ans à ne rien demander, car je me débrouillais toujours seul.

Actuellement, je me sens beaucoup mieux, et surtout moins seul. Je me suis fait beaucoup d'amis, j'ai découvert beaucoup d'associations, j'ai enfin un lieu où dormir, j'ai enfin une famille !

Renaud, 47 ans

Je me suis retrouvé à la rue suite à un incendie dans mon appartement. Au départ, j'ai été hébergé chez des amis, puis je sentais que ça dérangeait. Je ne savais pas où aller, j'avais honte de demander de l'aide et, pendant quelques semaines, je me suis retrouvé à la rue, à dormir dans des parcs, dans des caves, dans des parkings. Finalement, on m'a conseillé les lieux d'accueil d'urgence dont je n'avais jamais entendu parler avant.

J'avais très froid, et je me suis décidé d'aller à l'adresse qu'une assistante sociale m'a donnée. J'arrive devant la porte de la paroisse de la Servette et je vois beaucoup de monde qui attend, discute...

À 21h00, deux personnes ouvrent les portes. Il s'agit de deux travailleurs sociaux qui font entrer les gens qui attendaient à l'extérieur, dont moi. On me demande de patienter, on me propose un café ou un thé. Quelques minutes plus tard, lorsqu'ils distribuent des sacs contenant des couvertures, ils viennent et discutent avec moi. On m'accepte, on me montre un lit et on m'aide à le monter. On me donne également une couverture. Je les remercie et vais me coucher. Le matin, à 7h, je me lève, bois un café, fais ma toilette, et je pars. Le soir-même je reviens, ainsi que tous les autres soirs, jusqu'au moment où mon assistante m'informe que je peux emménager dans mon nouvel appartement.

Je me suis attaché à ce lieu et à ces gens. Finalement, de temps en temps, je passe leur dire bonjour et prendre un café, comme aujourd'hui, par exemple. »

Fred, nationalité française, cuisinier, 38 ans

Je suis sans domicile fixe depuis octobre 2018, avant j'étais en détention. Je fréquente le Quai 9 depuis une quinzaine d'années mais cela faisait deux ans que je ne venais plus car j'étais sous contrôle judiciaire. Je suis injecteur depuis 2014.

Pour le Sleep-in, dès que j'ai su qu'il y en avait un au Quai 9, je me suis inscrit car c'est ici où je me sens bien. L'entrée se faisait dès 21h jusqu'à 4h du matin. Le soir, quand on arrivait, on pouvait prendre une douche jusqu'à 22h00. Le seul point négatif, c'est qu'une heure pour les douches c'est un peu juste pour que tout le monde puisse se laver.

Nous avions aussi un repas le soir et un petit déjeuner le matin en fonction des arrivages, c'était super bon. Le matin, on nous réveillait doucement vers 6h30 pour un départ vers 7h30. J'ai pu faire de nombreuses nuits qui m'ont permis de dormir au chaud. Le fait de pouvoir dormir dans ce lieu, m'a rendu plus proche de l'équipe que lorsque je venais uniquement pour consommer car la nuit nous n'étions qu'une dizaine de personnes et c'était plus intime. Le personnel du Sleep-in est très compétent. Bon, j'ai eu quelques frictions car, passé une certaine heure, ils ne me laissaient pas consommer une certaine catégorie de produits afin de ne pas perturber mon sommeil. Même si cela ne me convenait pas, en fin de compte c'était bien, ils ont beaucoup de connaissances en matière de produits.

En plus, j'ai eu des problèmes de rétention d'eau apparus après une journée dehors au froid, et je ne pouvais pas enlever mon pantalon. L'équipe, qui était géniale, m'aidait à me déshabiller et enlever mes baskets. Comme j'avais également un problème à l'épaule, un membre de l'équipe me faisait faire des étirements - ils s'occupaient de moi, je n'ai rien à redire.

J'ai pu me reposer même si j'avais parfois des insomnies qui ne sont pas dues aux drogues. Dans ces cas-là, j'évitais de mettre le bordel car j'ai la voix qui porte et je suis un peu hyperactif. Malheureusement, lorsque je n'arrivais pas à dormir, je n'avais pas le droit de fumer une cigarette et comme je faisais du bruit et ne me tenais pas tranquille, on m'a parfois demandé de m'en aller. Ce que je faisais mais cela m'ennuyait qu'on m'exclue. A part ces incidents, en général, tout le monde respectait le sommeil des autres à partir du moment qu'on éteignait les lumières.

En général, l'ambiance était bonne, il n'y avait pas de soucis avec les personnes présentes, sauf une fois, j'ai eu un petit problème. Comme j'avais consommé du GHB, je me suis fait voler mes papiers d'identité.

Depuis le Covid-19 et à cause des problèmes de subventions, j'ai été transféré à la caserne des Vernets jusqu'au mois de juin. Là-bas, ce n'est pas tout à fait la même chose. Aujourd'hui, j'essaie de rendre à l'association un peu de ce qu'elle m'a donné en faisant des petits boulots, rémunérés ou pas, je rends avec plaisir et tant que je peux aider, je le fais car les gens ici sont géniaux. Le fait d'avoir un traitement régulier à la Méthadone et de pouvoir me reposer m'a apporté une certaine stabilité et je me sens beaucoup mieux qu'à mon arrivée. Tout ça me donne envie de faire des démarches pour remplacer mes papiers volés, pour obtenir un travail et un logement.

Une chose est sûre, si j'avais de l'argent, je vous en prêterais pour que vous puissiez continuer vos activités. Pour moi, les mots qui définissent ce dispositif c'est humanité, gentillesse et flexibilité !

Marc, nationalité suisse, dessinateur géomètre en bâtiment, 44 ans

Je suis sans domicile depuis une année, avant j'habitais sur le canton de Vaud avec ma femme et ma fille que je voulais élever à la campagne - j'avais un appartement de 100 m² mais après ma séparation je me suis retrouvé à la rue.

Comme je ne veux pas voir ma femme pousser la poussette à côté d'un autre homme, j'ai quitté Lausanne. Je suis venu à Genève car j'aime cette ville, j'y ai déjà travaillé. Malheureusement, comme cela ne fait pas deux ans que je suis ici, je n'ai pas le droit à un logement.

Lorsque je suis revenu vers le Quai 9 que je connais depuis sa création, on m'a proposé de dormir au Sleep-in et j'ai accepté car je dormais à gauche et à droite.

Les personnes qui travaillent au Quai 9 comme à Geisendorf sont extraordinaires. Dans un lieu comme dans l'autre, c'était très agréable. Le matin on nous réveillait gentiment et les petits déjeuners étaient très cool, en fonction de ce qu'ils recevaient la veille. Le soir on avait aussi des petits biscuits, des attentions qui nous font sentir humains.

Côté santé, j'avais un problème au bras : un nerf qui était comme mort et je ne pouvais plus le bouger mais, grâce à un des infirmiers qui m'a fait faire des exercices, j'ai récupéré une partie de la mobilité. Les seuls points négatifs que je relèverais tant à Première ligne qu'à Geisendorf, c'est qu'on devait se lever à 6h30-6h45. Ce qui était dommage aussi, c'est le nombre de places, 12 seulement car les locaux sont trop petits.

Maintenant, je suis à la caserne - ici les agents de sécurité nous suivent partout, nous, les consommateurs, pour voir si l'on consomme. Ils fouillent aussi les affaires dans notre chambre et il y a même un agent qui reste devant notre porte. En revanche, les petits jeunes de la protection civile sont gentils, ils nous laissent tranquilles. Côté repas, ils sont servis à heures fixes, un service par étage – lorsque tu es au 3ème comme moi, tu dois attendre. Et puis, on mange mal, on nous donne que du blé ou des pâtes. Au Sleep-in on mangeait mieux, même si c'était en fonction de ce qu'ils recevaient.

Ce qui était aussi reposant à Première ligne c'était le fait de ne pas avoir à se cacher pour consommer. A la caserne, on ne peut pas consommer, en revanche on peut demander une autorisation spéciale de sortir entre 22h00 et minuit. On peut aussi s'inscrire et s'absenter une nuit si on avertit à l'avance, sinon on perd sa place. La caserne c'est grand, il y a plus de monde et l'organisation est militaire.

En tout cas, le fait de pouvoir me poser me permet de faire des projets. Actuellement, je suis suivi par le CAAP Arve, je prends du Sèvre-long et du Rivotril afin d'arrêter la consommation sans faire de crise d'épilepsie. Je suis prêt à aller au CRMT, ne plus consommer du tout car mon objectif c'est de récupérer ma fille qui vit aujourd'hui avec ses grands-parents maternels. J'aimerais trouver un travail pour pouvoir obtenir un appartement, un lieu où je pourrai recevoir ma fille.

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2024 (après-midi)

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

4797

ETAT DES LIEUX DES PLACES D'HERBERGEMENT D'URGENCE PAR PUBLIC

	10/2024		11/2024		12/2024	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Nombre de places disponibles	0	0	0	0	0	0
Nombre de places occupées	317	0	317	0	317	0
Nombre de places vacantes	0	0	0	0	0	0
Nombre de places occupées par des personnes sans domicile fixe	0	0	0	0	0	0
Nombre de places occupées par des personnes avec domicile	0	0	0	0	0	0
TOTAL	317	0	317	0	317	0

	10/2024		11/2024		12/2024	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Nombre de places disponibles	0	0	0	0	0	0
Nombre de places occupées	245	0	245	0	245	0
Nombre de places vacantes	0	0	0	0	0	0
Nombre de places occupées par des personnes sans domicile fixe	0	0	0	0	0	0
Nombre de places occupées par des personnes avec domicile	0	0	0	0	0	0
TOTAL	245	0	245	0	245	0

	10/2024		11/2024		12/2024	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Nombre de places disponibles	0	0	0	0	0	0
Nombre de places occupées	111	0	111	0	111	0
Nombre de places vacantes	0	0	0	0	0	0
Nombre de places occupées par des personnes sans domicile fixe	0	0	0	0	0	0
Nombre de places occupées par des personnes avec domicile	0	0	0	0	0	0
TOTAL	111	0	111	0	111	0

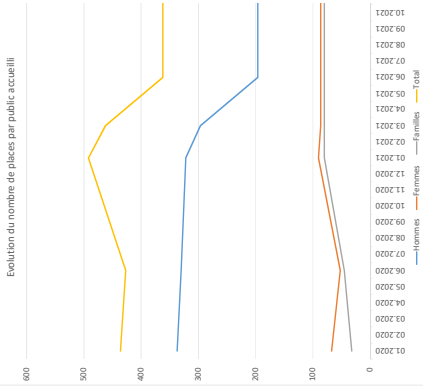
	10/2024		11/2024		12/2024	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Nombre de places disponibles	0	0	0	0	0	0
Nombre de places occupées	45	0	45	0	45	0
Nombre de places vacantes	0	0	0	0	0	0
Nombre de places occupées par des personnes sans domicile fixe	0	0	0	0	0	0
Nombre de places occupées par des personnes avec domicile	0	0	0	0	0	0
TOTAL	45	0	45	0	45	0

	10/2024		11/2024		12/2024	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Nombre de places disponibles	0	0	0	0	0	0
Nombre de places occupées	86	0	86	0	86	0
Nombre de places vacantes	0	0	0	0	0	0
Nombre de places occupées par des personnes sans domicile fixe	0	0	0	0	0	0
Nombre de places occupées par des personnes avec domicile	0	0	0	0	0	0
TOTAL	86	0	86	0	86	0

	10/2024		11/2024		12/2024	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Nombre de places disponibles	0	0	0	0	0	0
Nombre de places occupées	111	0	111	0	111	0
Nombre de places vacantes	0	0	0	0	0	0
Nombre de places occupées par des personnes sans domicile fixe	0	0	0	0	0	0
Nombre de places occupées par des personnes avec domicile	0	0	0	0	0	0
TOTAL	111	0	111	0	111	0

	10/2024		11/2024		12/2024	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Nombre de places disponibles	0	0	0	0	0	0
Nombre de places occupées	46	0	46	0	46	0
Nombre de places vacantes	0	0	0	0	0	0
Nombre de places occupées par des personnes sans domicile fixe	0	0	0	0	0	0
Nombre de places occupées par des personnes avec domicile	0	0	0	0	0	0
TOTAL	46	0	46	0	46	0

	01/2025	06/2025	01/2026	06/2026	11/2026	01/2027
Hommes	317	317	317	317	317	317
Femmes	0	0	0	0	0	0
Total	317	317	317	317	317	317



juin 20	
Hommes	317
Femmes	0
Total	317

juin 20	
Hommes	245
Femmes	0
Total	245

juin 21	
Hommes	111
Femmes	0
Total	111

juin 21	
Hommes	45
Femmes	0
Total	45

juin 21	
Hommes	86
Femmes	0
Total	86

juin 21	
Hommes	111
Femmes	0
Total	111

juin 21	
Hommes	46
Femmes	0
Total	46

—***—

La présidente. Je vous fais part des deux informations, surtout pour le public qui nous regarde. Le 16 juillet 2024, le Tribunal fédéral a rendu l'arrêt 2C_642/2023, qui conduit au rejet du recours de la commune de Cologny concernant la loi 13193. Le bureau a donc décidé de dégeler ces deux objets. La deuxième information indique que, s'il y a la volonté d'accepter ces délibérations, il faut s'assurer qu'un amendement soit déposé pour remplacer l'année 2020 par l'année 2024 aux articles 3 et 4 du projet de délibération PRD-253, et qu'un amendement soit également déposé pour remplacer 2021 par 2024 à l'article 4 du projet de délibération PRD-254 amendé par la commission. Comme ça, on a tous le même niveau d'information.

Je donne la parole au président de la commission – qui la prendra plus tard, très bien. Je donne donc la parole à la rapporteuse de majorité, M^{me} Paule Mangeat.

M^{me} Paule Mangeat, rapporteuse de majorité (S). Merci, Madame la présidente. Ma prise de parole sera très courte, puisque ces deux objets pour un financement complémentaire des associations œuvrant pour l'hébergement des personnes sans abri qui date de plus de quatre ans et gelé pendant trois ans sont devenus obsolètes depuis qu'un accord a été trouvé avec l'ACG sur une clé de répartition financière pour l'hébergement des personnes sans abri à Genève. Pour la forme, ces deux objets ont été traités conjointement et indistinctement en commission. Seule la dernière séance a fait l'objet d'un traitement séparé; les associations, la magistrate et les services ont été largement auditionnés lors de neuf séances sur une durée d'un an. Considérant les besoins du terrain, le projet de délibération PRD-254 avait été augmenté à 2 millions de francs avec un vote favorable de la commission. Le projet de délibération PRD-253 demandant 2,6 millions de francs avait été refusé après l'acceptation du projet de délibération PRD-254. Je laisse la parole à la magistrate Christina Kitsos pour les informations récentes sur ces deux objets.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Je donne à présent la parole à la rapporteuse de minorité... qui ne la prendra pas, vu qu'elle n'est pas là. Nous passons donc au premier débat.

Premier débat

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chères et chers collègues, traiter enfin cet objet aujourd'hui nous permet de constater tout le chemin parcouru depuis le moment du dépôt, caractérisé par une situation de crise en janvier 2020. Comme bien d'autres, nous avons été scandalisés par une menace de fermeture des structures de *sleep-in*, faute de moyens financiers. Ensemble à gauche avait alors déposé deux objets, l'un au Conseil municipal en même temps que le Mouvement citoyen genevois, ainsi qu'un autre au Grand Conseil, convaincu qu'il fallait agir aux deux niveaux, communal et cantonal. Depuis fort longtemps ce Conseil municipal a exprimé ses préoccupations face à la situation des personnes sans abri compte tenu du nombre d'hébergements disponibles, la qualité des hébergements et des abris, l'accès aux soins et à un suivi pour les personnes qui en ont le droit, les points d'eau, etc. Les concepts ont changé, on parle aujourd'hui d'urgence sociale, terme plus large, qui ne se réduit plus uniquement à un lit du soir. On reconnaît des besoins plus larges, avec une augmentation très conséquente des moyens financiers, résultant plusieurs fois d'un choix unanime de ce Conseil.

Depuis toujours c'est un réseau qui intervient via l'action directe de la Ville de Genève, qui subventionne largement les différentes associations depuis que l'urgence sociale lui a été attribuée lors de la répartition décidée entre le Canton et les communes dans les années 2000. Il y a eu une évolution conséquente, constat d'un besoin d'accueil toute l'année – à cause du grand froid, mais aussi du grand chaud –, et d'offres d'accueil différenciées, qu'il s'agisse des grands précaires, de personnes avec des problèmes de dépendance, de femmes, de familles avec enfants; il faut identifier ces ayants droit, qui sont quand même 13% selon le dernier chiffre disponible. La qualité de l'accueil est aussi importante, avec une préférence pour des structures sur terre plutôt que sous terre, telles qu'auparavant.

Un grand pas avait été fait avec l'étude du professeur Bonvin, en collaboration avec la Ville de Genève, qui a permis pour la première fois de quantifier les besoins et de faire des propositions à partir d'un constat approfondi à un moment donné. Depuis longtemps, déjà avec M^{me} Alder, la Ville s'était adressée à l'ACG comme au Canton, mais la situation a enfin pu se débloquer durant cette législature, avec M^{me} Kitsos. Il s'est avéré nécessaire de définir un cadre entre le Canton, les communes et la Ville dans deux lois, d'une part avec l'acceptation de la loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA), et d'autre part avec la modification de la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale (LRPFI), qui précise le financement. De nouvelles structures ont pu ouvrir depuis.

Oui, nous ne sommes plus du tout au même point qu'au début de l'année 2020, lorsque nous avons déposé ce projet de délibération, heureusement. Trois remarques: une étude a permis de faire un point de situation précis et d'y répondre. La situation évolue en continu; les crises sociales et économiques sont

multiples et les plus précaires en font les frais. Pour Ensemble à gauche, un suivi continu est nécessaire. Il y a plusieurs années déjà nous avons évoqué l'idée d'un observatoire pour l'urgence sociale. Une préoccupation pour Ensemble à gauche reste qu'il faut absolument tout faire pour que les personnes ou les familles ne perdent pas leur logement; il faut agir en amont chaque fois que c'est possible. Quant à notre projet de délibération, il a été utile pour permettre un travail de qualité d'approfondissement de la problématique; je remercie la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse qui l'a fait. Demander un montant précis dans la situation actuelle n'a pas de sens, nous n'allons donc pas soutenir ce projet de délibération qui date d'il y a quatre ans.

M. Daniel Sormanni (MCG). Très rapidement, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous ne sommes plus dans la même situation qu'en 2020, évidemment. Comme cela a été dit, deux lois ont été votées depuis et la situation est notoirement différente; les communes participent à ce financement à travers l'ACG. A partir du moment où le recours de la commune de Cologny a été traité, on peut aller de l'avant avec ces deux projets de délibération. En ce qui nous concerne, je pense effectivement qu'ils sont tous les deux obsolètes, raison pour laquelle nous aurions retiré le nôtre si on avait eu la possibilité, à part pour M. Jean-Pascal Cattin et M^{me} Daniela Dosseva qui ne sont plus membres de ce Conseil municipal, mais on peut les trouver s'il le faut.

Je pense que ces textes ont été déposés parce que la situation était difficile. D'ailleurs, un autre texte, le projet de délibération PRD-224, que j'avais déposé peu de temps avant avait été voté par ce Conseil municipal pour pallier les urgences. Cela, suite à une tournée, si on peut appeler ça comme ça – ce n'était pas la tournée des chanteurs mais la tournée des lieux où étaient hébergés les sans-abris –, que j'ai faite avec M. Amar Madani dans les églises et au Caré, puis on a terminé à Première ligne. A cette époque, on avait effectivement constaté une nécessité de financement pour les sans-abris, qui avait abouti au vote du projet de délibération PRD-224. Ensuite, en 2020, il y a eu cette nécessité nouvelle, aujourd'hui obsolète. En ce qui nous concerne, nous ne voterons ni le projet de délibération PRD-253 ni le projet de délibération PRD-254, puisqu'ils sont maintenant totalement sans objet.

M. Matthias Erhardt (Ve). Même son de cloche chez les Vertes et les Verts par rapport à ces deux objets dont le contexte a été rappelé; c'était l'hiver 2019-2020, avec des situations dramatiques. Le traitement de ces deux objets – d'ailleurs, il faut remercier les groupes qui les ont déposés – a eu lieu dans le contexte du Covid, ce qui explique qu'il ait pris du temps. On est toujours impressionnés par les images que nous avons vues, que nous avons dû voir en ville de Genève,

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

de personnes qui étaient dans une situation d'urgence et dans une misère absolument inimaginable pour beaucoup d'entre nous.

Nous avons procédé à énormément d'auditions, notamment des services de la Ville de Genève, de différents acteurs du terrain et du conseiller d'Etat. Ça a été dit, à l'époque il n'y avait pas de cadre légal pour déployer une politique dans l'urgence. On l'a fait de manière volontariste et on remercie M^{mcs} Alder et Kitsos, qui au nom de l'ancien et de l'actuel Conseil administratif ont mené cette politique, ainsi que le Conseil municipal qui a soutenu le Conseil administratif dans cette politique.

Aujourd'hui, heureusement, ça a été dit, nous avons le cadre légal nécessaire, la LAPSA, qui définit les rôles et responsabilités de différents acteurs, et la LRPFI qui a est entrée en force, heureusement, et qui dans sa nouvelle version règle le financement entre la Ville, les communes et l'Etat.

Ces deux projets de délibération ont été très utiles, parce que le Conseil municipal a eu l'occasion de se pencher d'une manière très sérieuse sur cette question, il a pu soutenir le Conseil administratif dans son effort de trouver un mode viable pour ces objets; finalement, ça a certainement aussi aidé à mobiliser le Canton pour qu'il mette à disposition les moyens nécessaires. Malgré toutes ces choses très positives à dire sur ces deux objets, on ne va pas les soutenir ce soir parce qu'ils sont devenus – heureusement, j'ai envie de dire – obsolètes.

La présidente. Il y a encore six prises de parole. C'est important d'avoir la position des groupes. Je rappelle que nous avons aussi un troisième débat à commencer et à terminer idéalement avant la pause. Je vous rends attentifs à cela; ce serait bien d'avoir des temps de parole pas trop allongés, si vous le pouvez. Monsieur Didier Lyon, vous avez la parole.

M. Didier Lyon (UDC). Merci, Madame la présidente. Bien qu'animés par une volonté d'agir face à l'urgence, ces projets de délibération ne répondent pas aux besoins structurels du sans-abrisme à Genève. Le recours massif à des solutions temporaires comme les dispositifs sleep-in et les hébergements d'urgence perpétuent une logique de gestion de crise. Ces structures souvent improvisées dans des lieux comme des temples ou des abris de la protection civile (PCi) ne permettent pas d'améliorer durablement les conditions de vie des sans-abris ni de réduire leur marginalisation. De plus, elle risque d'ancrer une perception selon laquelle ces dispositifs suffisent, dissuadant les autorités de travailler sur des solutions à long terme, comme des logements sociaux stables ou des infrastructures spécialisées. Les crédits budgétaires de 2,6 et 1,8 millions de francs demandés dans les projets de délibération PRD-253 et PRD-254 représentent un

pois financier considérable pour la Ville. La Ville assume quasiment seule cette responsabilité, alors qu'elle accueille des sans-abris venant de tout le canton, voire de la région. Les projets ne prévoient pas de mécanisme clair pour impliquer le Canton et les autres communes dans un financement équitable.

Cette concentration de fonds sur des mesures d'urgence pourrait détourner des ressources nécessaires à d'autres programmes sociaux, comme le soutien à la réinsertion ou à la prévention de l'endettement. Les rapports indiquent que les hébergements d'urgence dans des hôtels coûtent environ 85 francs par nuit et par personne, sans compter l'accompagnement. Ces solutions ne sont pas viables financièrement à grande échelle, surtout si elles doivent s'étendre pour répondre au besoin croissant. Les dispositifs temporaires proposés présentent plusieurs failles majeures et des capacités insuffisantes, car même avec ces projets il manquerait environ 120 places pour couvrir les besoins actuels, en particulier pour les hommes seuls. Les conditions inadéquates des abris PCI souvent utilisés pour héberger des sans-abris sont critiquées pour leur caractère insalubre, souterrain et dépourvu de lumière naturelle, ce qui aggrave les problèmes de santé physique et psychique des résidents. Est aussi pointé le manque d'accompagnement dans les sleep-in et d'autres hébergements d'urgence qui n'intègrent pas suffisamment de travailleurs sociaux ou de dispositifs de soutien adaptés, ce qui limite leur impact positif sur la réinsertion.

Ces projets mettent en lumière un dysfonctionnement dans la coordination entre la Ville, le Canton et les autres communes. Il n'existe pas de cadre légal clair pour déterminer qui est responsable de l'hébergement d'urgence, ce qui conduit à des tensions constantes et à une réponse fragmentée. Le document mentionne que les négociations pour un fonds intercommunal et cantonal de lutte contre le sans-abrisme, tel que demandé dans la motion M-1438, n'ont pas abouti. Tant que ces discussions restent sans effets, les efforts de la Ville sont isolés et insuffisants. Les financements demandés dans les projets de délibération PRD-253 et PRD-254 risquent de se chevaucher avec d'autres crédits déjà votés sans qu'un plan global garantisse une allocation cohérente des ressources. Ces projets se concentrent uniquement sur l'urgence sans s'attaquer aux causes profondes du sans-abrisme. Parmi les causes principales on retrouve le manque de logements abordables à Genève, l'accès limité aux services sociaux pour les personnes sans adresse et la marginalisation des populations vulnérables comme les toxicodépendants. Sans un accompagnement renforcé pour aider les sans-abris à accéder à un emploi, à un logement stable ou à des prestations sociales, les dispositifs d'urgence risquent d'être des pièges de survie où les bénéficiaires restent coincés sans perspective de sortie.

Les sleep-in et autres solutions d'urgence ne répondent pas aux critères de dignité et de stabilité, ils nécessitent souvent la participation d'églises ou d'organisations privées, ce qui souligne le manque de structures publiques adaptées. Les

associations comme le Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CausE) et le Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS), qui jouent un rôle clé dans la gestion de ces dispositifs, doivent constamment chercher des fonds publics et privés pour combler les manques. Cela fragilise les capacités d'actions sur le long terme. Héberger les sans-abris dans des lieux temporaires ou inadaptés renforce leur exclusion sociale et leur invisibilité, au lieu de les intégrer pleinement dans la société. Le manque de places et les fermetures temporaires des structures d'urgence aggravent la situation des sans-abris et entraîne une recrudescence des tensions dans l'espace public ainsi qu'une augmentation des interventions de police et des services médicaux d'urgence. Les rapports soulignent que les personnes déplacées d'un dispositif à l'autre subissent une dégradation rapide de leur état de santé physique et psychique, ce qui accroît la charge sur le système de santé et les services sociaux.

Les projets de délibération PRD-253 et PRD-254, malgré une bonne intention, ne répondent pas de manière adéquate aux défis du sans-abrisme à Genève. Ils perpétuent une logique d'urgence au détriment d'une stratégie pérenne, tout en imposant une charge financière et opérationnelle disproportionnée à la Ville. Ces projets devraient être révisés pour intégrer des solutions durables, une meilleure répartition des responsabilités entre les institutions et une vision globale orientée vers la réinsertion et la dignité des personnes sans abri. L'Union démocratique du centre vous invite donc à refuser les projets de délibération PRD-253 et PRD-254.

M^{me} Patricia Richard, rapporteuse de minorité (PLR). Comme je n'étais pas là tout à l'heure, je vais quand même vous présenter succinctement mon rapport de minorité sur ces deux projets de délibération. Il faut savoir que ces textes ont été déposés en janvier 2020, suite au budget de l'année 2020 que nous avons voté en 2019 et où, sur proposition du Parti libéral-radical, nous avons ouvert une porte à un budget supplémentaire pour l'accueil à l'année des sans-abris. Dès septembre 2017, le Parti libéral-radical a demandé à M^{me} Alder, à l'époque, comment il se faisait que ce soit uniquement la Ville de Genève qui mette des abris à la disposition des personnes dans la rue. Comment se faisait-il que les communes ne participaient pas? Comment se faisait-il que le Canton était en retrait? Selon nous, ce transfert de tâches n'était pas normal. M^{me} Alder a commencé un travail, M^{me} Kitsos l'a continué, puis une loi a été votée, la LAPSA, qui a enfin apporté une solution pour ces personnes.

A l'époque, visionnaire déjà, le Parti libéral-radical avait refusé ces deux projets de délibération parce que, conformément à notre rapport de minorité, nous, la Ville de Genève, n'avions pas à payer entièrement l'accueil des sans-abris. Les deux textes qui venaient d'Ensemble à gauche et du Mouvement citoyen genevois étaient certes louables, mais ce n'était pas encore une fois à nous, la Ville

de Genève, de mettre la main au porte-monnaie quand d'une certaine manière les communes et le Canton se lavaient les mains de ce qui se passait dans nos rues, avec des personnes qui n'ont pas toujours choisi le sort dans lequel elles se trouvent. A cette époque-là, donc, le Parti libéral-radical a refusé ces deux projets de délibération parce qu'il était hors de question pour nous de rajouter de l'argent.

Maintenant la LAPSA est là, les solutions arrivent, ce n'est plus à la Ville de Genève de payer entièrement la facture du sans-abrisme, Dieu merci. A l'heure actuelle ces deux projets de délibération sont complètement obsolètes, raison pour laquelle le Parti libéral-radical continuera de les refuser. Nous sommes ravis d'apprendre que visiblement vous êtes partiellement, voire entièrement, d'accord avec nous.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Madame Paule Mangeat, vous avez la parole. (*Commentaire.*) Ah oui, excusez-moi, j'ai oublié de vous annoncer que la liste est close pour ce sujet. Merci, Monsieur Erhardt, pour ce rappel.

M^{me} Paule Mangeat (S). Je vais commencer par très gentiment reprendre le Parti libéral-radical sur ce qui a été dit à propos du rapport de minorité – vraiment très gentiment. La Ville de Genève n'a jamais géré financièrement à elle seule le sans-abrisme, d'autres communes s'étaient également investies. Rendons justice à ces communes qui n'ont pas attendu l'accord de l'ACG pour agir directement.

Concernant la position du Parti socialiste sur ces deux objets, nous avons pu regretter le temps des négociations, qui nous a semblé extrêmement long à travers le temps politique de l'ACG, compte tenu des besoins et de la situation de ces personnes. Nous avons accepté bon gré mal gré le gel de ces objets en attendant que cette stratégie commune puisse être mise en place. Nous avons salué le travail du Conseil administratif dans son ensemble, qui a pallié les urgences directement pendant ce temps de négociation avec l'ACG. Nous acceptons bon gré mal gré de ne plus avoir à mettre notre nez dans cette politique qui devient une politique commune et qui devrait être gérée par les représentants, nos représentants, au sein de l'ACG.

Nous avons toute confiance dans notre magistrate Christina Kitsos pour la gestion de ces dossiers et pour l'œil bienveillant qu'elle portera éternellement, elle et ses services, sur la situation de ces personnes. Le Parti socialiste va donc refuser ces deux objets tout en rappelant la confiance que nous avons en notre magistrate et en saluant le travail exceptionnel qu'elle a réalisé sur ces quatre dernières années. Merci à elle et à ses services.

M^{me} Fabienne Beaud (LC). Après trois, quatre années d'attente et d'étude, nous arrivons enfin à trouver une solution pour les sans-abris. Le Centre apprécie que cette solution soit enfin trouvée et que la Ville et les communes puissent travailler sereinement pour aider les sans-abris. Le Centre aimerait aussi remercier les associations, les collaboratrices et les collaborateurs qui œuvrent tous les jours pour apporter de l'aide et du soutien aux personnes qui vivent dans la rue, ce qui n'est pas toujours facile par ces temps qui vont devenir froids. Le Centre refusera les projets de délibération PRD-253 et PRD-254.

M. Gazi Sahin (EàG). Très rapidement. On est d'accord que ces deux objets sont obsolètes, mais il faut quand même rappeler qu'ils ont été utiles dans un moment d'urgence; nous avons su alarmer le département et les autres communes pour que de l'accueil de qualité et des moyens financiers soient apportés. De ce côté-là, il n'y a pas de problèmes. Je suis quand même curieux d'entendre M^{me} Kitsos sur cette problématique récurrente alors que nous entrons gentiment dans l'hiver. Est-ce que cette qualité d'accueil, ces améliorations perdureront cet hiver? J'aimerais bien entendre M^{me} Kitsos à ce propos.

M^{me} Christina Kitsos, maire. Vous avez amené beaucoup d'éléments, je vais donc essayer d'être synthétique. En effet, la LAPSA fixe les prérogatives cantonales et communales en matière de sans-abrisme; elle a été adoptée en septembre 2021 et est entrée en vigueur en novembre de la même année. C'est ce qui a permis de travailler en 2022 et de se mettre d'accord avec les communes pour une prise en charge financière en fixant un socle minimum de places qui s'élevait à 500 places. Aujourd'hui, on est à 515 places ouvertes. Ça a été assez difficile, évidemment; sans revenir sur tout l'historique, vous avez vu que le recours a eu lieu et que le Tribunal fédéral a finalement débouté Coligny.

A présent, nous avons un cadre financier avec un règlement qui pérennise cette politique intercommunale en faveur de l'accueil des personnes sans abri. Au total, ce sont près de 20 millions de francs qui sont mis sur la table par l'ensemble des communes, y compris la Ville de Genève, pour financer 515 places. Evidemment, des ajustements doivent se faire, mois après mois, année après année, mais la gouvernance est désormais partagée avec l'ensemble des communes. Une délégation est donnée à la Ville de Genève pour l'heure, la commune de Lancy va ouvrir environ dix places en septembre 2025, je crois, mais pour le reste c'est la Ville qui ouvre directement ces places ou qui délègue l'ouverture de ces places à des associations.

Comment ça marche au niveau des budgets? C'est peut-être important que je vous précise ce point-là. On fait les budgets avec les associations, sur la base de leurs besoins. Ces budgets sont ensuite défendus, c'est-à-dire que c'est moi qui

les défends, pour être tout à fait claire, auprès de la plateforme qui a été mise en place avec des représentants des communes et de l'ACG. Cette plateforme est présidée par moi-même, puisque c'est la Ville de Genève qui met en place cette politique par délégation des communes. Ensuite, on présente les budgets devant la commission sociale de l'ACG, puis à l'assemblée générale de l'ACG où les communes votent les budgets. Chaque année, les communes votent pour octroyer ces budgets à cette politique. On a dû faire un énorme travail pour spécifier ce qui entre dans le cadre de la LAPSA et ce qui n'y entre pas. La limite entre ce qu'on peut faire ou non est très claire.

Parmi les problématiques qui restent d'actualité, il y a la stabilisation des lieux existants, sachant que les lieux ont toujours été un problème tant pour la Ville de Genève que pour les associations; on est souvent sur du court, voire du moyen terme, et on doit toujours trouver de nouvelles opportunités – c'est une grande difficulté. On essaie aussi d'identifier des nouveaux bâtiments pour avoir des lieux plus appropriés pour l'accueil des personnes sans abri. En ce qui concerne la Ville de Genève, on a pu intégrer deux nouveaux lieux dans le plan financier d'investissement; ça va prendre du temps, parce qu'on va devoir les étudier et élaborer des projets, mais disons que des lieux ont été identifiés grâce au travail effectué avec ma collègue Frédérique Perler, ses services et le Service social de la Ville de Genève. On soutient aussi les associations dans leurs recherches; pour prendre l'exemple du CausE qui perdait un lieu, on a pu trouver un endroit temporaire en ville de Genève, à Riant-Parc, pour qu'il puisse maintenir les places. On est dans des situations difficiles, c'est vrai, parce que parfois on ne trouve pas de lieux. On fait des appels aux communes pour trouver des parcelles, mais pour l'heure on n'a pas reçu de réponses. Après, des partenariats avec des privés peuvent aussi se faire, comme ça a été le cas pour le CausE qui, comme vous le savez, a pu avoir un lieu dans l'hypercentre de la ville de Genève.

Je pense qu'un autre point difficile concerne les développements informatiques, sur lesquels nous sommes en train de travailler au sein de la Ville de Genève afin de mieux accueillir les personnes, récolter des données, comprendre les trajectoires, travailler de manière plus qualitative sur ces parcours individuels et prendre les différentes spécificités en compte. On aimerait aussi s'occuper des contrats de prestation que nous avons avec les associations et que nous devons renouveler chaque année; des conventions pluriannuelles seraient vraiment un bon point. Ce sont des travaux que nous sommes en train de mener en Ville de Genève, en collaboration avec la plateforme au sein de laquelle différentes communes sont représentées.

Je peux vous dire que ces deux projets de délibération avaient tout à fait leur sens au moment de leur dépôt. Il ne faut pas oublier qu'à l'époque de grandes fermetures avaient lieu à la fin du mois de mars, ce qui était souvent difficile parce que des personnes se retrouvaient à la rue – parfois 200 personnes se retrouvaient à la rue, comme ça, du jour au lendemain – alors qu'il y avait encore

Projets de délibérations: pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris

des vagues de froid. Cette histoire n'est pas si vieille, ça nous paraît complètement surréaliste maintenant, mais il y a encore quelques années l'ouverture était au mois d'octobre et la fermeture au mois de mars; on appelait cela la politique du thermomètre. Aujourd'hui on y a mis fin, mais on était encore dans cette politique à l'époque de ces projets de délibération, ils avaient donc tout leur sens. Désormais, on a ce cadre réglementaire et financier qui nous permet de refuser ces projets de délibération; c'est en tout cas ce que je vous invite à faire.

Pour conclure, j'aimerais pouvoir vous remercier vous toutes et vous tous, conseillères et conseillers municipaux, tant de gauche que de droite, parce que votre engagement a été très précieux, je dois le dire. Des personnes en particulier se sont beaucoup engagées sur ce dossier, notamment M^{me} Paule Mangeat. Il y avait également M. Sormanni, évidemment, je pense aussi à M. Simon Brandt et à un certain nombre de personnes à Ensemble à gauche, dont M^{me} Brigitte Studer, etc. Des personnes se sont vraiment mobilisées sur cette question; c'est ce qui nous a permis de faire bouger les lignes. Je pense aussi à mes services qui ont dû accomplir un travail exemplaire dans des temps très courts, très serrés. Ouvrir 200 places supplémentaires en 2022 n'était vraiment pas aisé. Les collaboratrices et collaborateurs n'ont pas pris de vacances, ils ont travaillé sept jours sur sept pour pouvoir ouvrir ces places...

La présidente. Il va falloir conclure, Madame la maire.

M^{me} Christina Kitsos, maire. Je termine. Il y a encore une personne que j'aimerais remercier, M. Gilbert Vonlanthen, président de l'ACG lors de la conclusion de cet accord, qui fait partie de l'exécutif de Bernex. Sans son action, je pense que nous n'aurions pas réussi à conclure un accord. Merci. Je m'arrête là, Madame la présidente. (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération PRD-253 est refusée à l'unanimité (68 non).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération PRD-254 est refusée à l'unanimité (68 non).

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le refus des délibérations devient définitif.

Projet de délibération: acquisition d'une maison de maître
et d'un terrain pour préserver l'environnement urbain

- 6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 30 avril 2024 de M^{mes} et MM. Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Daniel Sormanni, Florence Kraft-Babel, Pascal Holenweg, Christian Steiner, Daniel Dany Pastore, Amar Madani, Jean-François Albanesi, Livia Zbinden, Pascal Altenbach, Christian Zaugg, Jean-Luc von Arx, Alain Miserez et Salma Selle: «Acquisition d'une maison de maître et d'un terrain en vue de la préservation de l'environnement urbain de notre ville» (PRD-355 A)¹.**

Troisième débat

M^{me} Yasmine Menétrey (MCG). Madame la présidente, pouvez-vous transmettre à M^{me} Roulet... (*Réactions.*) Je relis exactement ce qu'elle a mentionné hier...

La présidente. Je transmets, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Yasmine Menétrey. «C'est une maison patricienne avec des meubles précieux du XVIII^e siècle. On ne peut y mettre des enfants, on ne va jamais permettre un centre aéré avec des gamins qui vont courir entre des meubles du XVIII^e siècle. La maison...» (*M^{me} Menétrey a la voix enrouée.*) Pardon, avec ma voix, ce n'est pas génial. «La maison a été un collège de garçons pendant plusieurs années, à peu près dans les années 1930.» La propriété a élevé cinq enfants et pourtant, comme l'a souligné M^{me} Roulet, la maison est sublime et est parfaitement préservée; les meubles ne sont pas du tout abîmés.

Madame la présidente, pouvez-vous transmettre ma réponse à M. Vincent Schaller, qui a affirmé que le terrain qui entoure cette maison n'est pas un parc et que, toujours selon ses dires, il n'y a rien de plus malhonnête que de considérer cette parcelle comme un parc, car c'est un terrain en pente dont on ne peut pas faire un parc. Je vais bien répondre à M. Schaller que ce que je trouve malhonnête vis-à-vis des gens qui vous ont élu c'est de juger d'un bien que vous n'avez même pas pris la peine de visiter quand vous en avez eu l'occasion. Je m'étonne aussi que vous vous improvisiez expert des espaces verts en contredisant les délégués de l'Unité parcs et jardins du Service des espaces verts (SEVE), qui eux sont venus sur place et ont rendu un rapport qui confirme l'utilisation de la parcelle en parc. Pour votre information, il existe d'autres parcs en pente, le parc des Eaux-

¹ *Mémorial* 182^e année: Rapport, N° 26, p. 4593.

Projet de délibération: acquisition d'une maison de maître
et d'un terrain pour préserver l'environnement urbain

Vives, le parc La Grange, le parc du château de Penthes; doit-on les fermer aussi, Monsieur Schaller?

M. Schaller nous dit aussi que ce parc ne permet pas de promenades, qu'il n'est pas traversant et que c'est un cul-de-sac, car le joggeur qui passe la grille de l'avenue d'Aire doit ressortir par la grille de l'avenue d'Aire, ce qui n'a aucune utilité pour les habitants du quartier. Alors, pardonnez-moi, mais encore une fois, dommage que vous n'ayez pas pris la peine de le visiter. Le terrain est sur quatre niveaux de terrasses; à l'origine la partie basse descendait jusqu'à la plage du Rhône; d'ailleurs ces promenades du bord du Rhône ont été récupérées par la Ville et par le Canton au milieu du XX^e siècle. C'est un endroit de fraîcheur et de nature très prisé par les Genevois. Un simple portail sépare la campagne Masset de cette promenade, il suffirait de l'ouvrir et nous aurions un immense parc qui joindrait l'avenue d'Aire à la Jonction par le bord du Rhône, de quoi ravir les promeneurs et les joggeurs; M. Schaller pourrait être rassuré.

Quant aux propos de M. Zimmermann, je vous remercie de bien vouloir lui transmettre, Madame la présidente, qu'à plusieurs reprises il a essayé de tromper l'audience en disant que nous voulons acheter une villa. Tout d'abord, il ne s'agit pas d'une villa, mais d'une maison de maître du XVIII^e siècle, d'un bien patrimonial; puis, nous voulons surtout acquérir le domaine pour en faire un parc. Concernant les propos de M^{me} Rouillet qui disait qu'on n'avait pas besoin de parc dans ce quartier complètement excentré, je précise que ce quartier fait partie de la ville de Genève, Madame Rouillet, où, comme vous le savez, la densité est devenue omniprésente. Créer un immense parc qui rejoindrait la Jonction par une promenade naturelle rattacherait encore plus ce quartier des Charmilles à la ville, offrant plus de cohésion sociale.

Madame la présidente, pouvez-vous transmettre ma réponse à M. Kevin Schmid, qui disait qu'on n'a pas conscience de la réalité du terrain parce qu'on s'apprête à dépenser 22 millions de francs pour ce projet alors qu'il y a un besoin de rénovation important dans les immeubles de la Jonction. Je vais lui répondre qu'à l'heure actuelle il y a quand même 23 millions de francs qui ont été budgétés en commission pour un crédit d'étude en vue de rénover justement les neuf immeubles de la Jonction. (*Réaction.*) Oui, oui, bien sûr... Il y a un budget annuel de 180 millions de francs dédié à l'investissement, je vous le rappelle; il n'est jamais utilisé dans sa totalité.

Malgré ce que vous essayez de faire croire, en aucun cas l'achat de ce domaine pour le bien public ne met en danger les besoins de rénovation dont vous parlez avec l'exemple de la Jonction. Vous parlez de budget d'investissement, alors que pour rénover les immeubles c'est le budget de fonctionnement qui rentre en compte. Les besoins dont vous parlez sont réels, je suis bien placée pour le savoir, mais il est faux de faire croire aux citoyens de la Jonction que ces immeubles ne

Projet de délibération: acquisition d'une maison de maître
et d'un terrain pour préserver l'environnement urbain

seront jamais rénovés à cause de cet achat. Je suis une mère célibataire engagée dans plusieurs associations de ce quartier et je connais très bien la réalité sociale des lieux.

Concernant les cinq emplois au sein du SEVE, on sait très bien aujourd'hui que le propriétaire emploie un jardinier à 25%; ceux qui sont venus à la visite ont pu constater que le jardin était parfaitement entretenu et qu'il n'est absolument pas à l'abandon...

La présidente. Il va falloir conclure, Madame la conseillère municipale...

M^{me} Yasmine Menétrey. Je vais raccourcir, j'ai presque fini.

La présidente. Vous avez dix secondes.

M^{me} Yasmine Menétrey. Oh là là... Bon... Je vais ajouter... C'est un peu dur en dix secondes... A ceux qui nous disent qu'on se précipite pour acheter cette maison sans bien savoir quoi en faire, je réponds que nous savons que nous voulons en faire un parc. Pour la maison, qui représente une petite partie du domaine, il y a déjà de nombreuses affectations évoquées. Nous sommes dans l'urgence, car le propriétaire souhaite vendre. Le projet de délibération a été déposé en avril, je vous le rappelle. Si nous ne saisissons pas cette opportunité, ce domaine repartera dans le privé et il n'y aura pas de parc pour les citoyens. M. Provini parle de précipitation, mais nous devons avoir la capacité et l'intelligence d'agir vite face à une opportunité qui regroupe autant d'intérêts pour la population. C'est aussi pour ça que nous avons été élus. Merci. (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Nous avons reçu deux motions d'ordre qui vont dans le même sens, à savoir une demande de débat accéléré sur ce troisième débat. Je vous rappelle que ce soir nous avons deux urgences à traiter ainsi que la proposition PR-1661, au point 10.d) de notre ordre du jour, qui traite des falaises de Saint-Jean et que nous devons voter ce soir également – (*brouhaha*) je n'ai pas fini de parler –; je voulais vous le dire et vous rendre attentifs sur ce vote. Nous devons quand même être assez concis dans nos débats. J'en ai fini avec cette petite information.

Je vous soumetts la motion d'ordre pour le débat accéléré sur cet objet, tel que demandé par le Mouvement citoyen genevois et... (*Commentaire.*) Est-ce que

Projet de délibération: acquisition d'une maison de maître
et d'un terrain pour préserver l'environnement urbain

je peux ne pas être interrompue? Est-ce que c'est possible? Merci. Donc, nous avons deux motions d'ordre demandant le débat accéléré sur cet objet, une déposée par le Mouvement citoyen genevois et l'autre déposée conjointement par les Verts, le Parti socialiste et Ensemble à gauche. Je vous la fais voter maintenant.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 42 oui contre 25 non.

La présidente. Nous allons procéder au débat accéléré; c'est cinq minutes par groupe, je vous le rappelle. Je vous laisse vous organiser. Monsieur Zimmermann, vous avez cinq minutes pour le Centre à partir de maintenant; nous vous écoutons.

M. Luc Zimmermann (LC). Merci, Madame la présidente. Je remercie chaleureusement les groupes qui ont voté pour ce déni de démocratie. (*Réactions.*) Permettez-moi de donner quelques précisions liminaires en lien avec le traitement du projet de délibération dont il est question ici et la rédaction du rapport qui m'avait été confiée. Ça a été évoqué, le Conseil municipal n'a pu recevoir un rapport écrit avant le traitement de l'objet qui nous occupe en plénière pour une question de contrainte de temps, à savoir qu'il n'y avait pas assez de temps entre le moment de la validation du procès-verbal de la dernière séance de commission, celle sur les prises de position des différents partis, la soumission du rapport par mes soins au Service du Conseil municipal, le traitement et/ou la révision du rapport en question par le service. L'option du rapport oral a donc été préférée par les membres du bureau de ce Conseil municipal. On voit que l'urgence dans laquelle nous nous prononçons sur cet objet depuis hier n'est pas idéale ni opportune. On peut juste rappeler ici que ce n'est pas parce qu'un citoyen privé est dans l'urgence que la Ville doit également se presser.

Permettez-moi maintenant de répondre aux griefs qui ont été faits par M^{me} Menétrey, vous transmettez, Madame la présidente, et aux arguments erronés avancés par cette dernière. Non, je n'ai pas trompé l'auditoire hier en indiquant que l'objet du projet de délibération était notamment l'acquisition de la maison de maître. Mes excuses par contre pour avoir utilisé le terme «villa», mais bon, sur dix minutes d'intervention on a le droit... Pour ce qui est de votre volonté, une des nombreuses apparemment, d'implanter une éco-crèche, il est étonnant que vous persistiez en ce sens alors qu'il suffisait de lire les procès-verbaux de la commission des finances qui sont disponibles, en tout cas pour vous, notamment celui de la séance du 11 septembre dont j'ai rappelé l'extrait hier. En réponse à la question d'un commissaire qui demandait s'il était possible d'installer une éco-crèche dans la forêt et si une roulotte pourrait être placée dans le parc étant donné que toute nouvelle construction est interdite, M^{me} Perler a indiqué qu'elle ne pouvait se prononcer sur l'éco-crèche, mais que l'installation

Projet de délibération: acquisition d'une maison de maître
et d'un terrain pour préserver l'environnement urbain

d'une roulotte à long terme serait compliquée, surtout quand on voit la difficulté de mettre en place des pavillons scolaires. Cependant, une installation temporaire de courte durée pourrait être envisagée. Génial! Permettez-moi maintenant de lire trois extraits d'un article tout récent publié ce jour sur l'objet qui nous occupe; je vous dévoilerai l'identité de l'auteur après coup.

«Il y a plusieurs mois que je vois vanter chez un marchand de biens (une agence immobilière, si vous préférez) un beau domaine à vendre en ville de Genève. Pensez donc! Il se trouve là une maison du XVIII^e, moins belle sans doute que celle de Budé ou de La Grange. Mais une demeure du siècle des Lumières tout de même. Il y a surtout du terrain autour, alors que la Concorde d'Aire ou les Délices de Voltaire se limitent aujourd'hui tragiquement à un mouchoir de poche foncier. Trois hectares et demi quand on bétonne dans notre bonne cité chaque centimètre carré. Voilà qui tient de l'aubaine. Une aubaine protégée, tout de même. L'ancienne campagne Masset au bout du pont Butin est dûment protégée et classée. Il ne lui arrivera, on l'espère, aucun mal. L'œil y voit pour le moment des vignes et un bout de forêt.»

Voici le deuxième extrait: «Le jardin pourrait devenir accessible à la population d'un quartier des Charmilles très dense et très construit. Ce souhait ne pouvait que plaire aux Verts. Ils y voient déjà un centre aéré, une auberge de jeunesse et un tea-room. Des affectations strictement interdites par le classement, comme l'a rappelé une droite par ailleurs toujours plus économe des deniers publics. L'UDC Vincent Schaller s'est ainsi écrié: «Nous sommes en train d'acheter pour 21,5 millions un objet qui n'aura aucune utilité.» Ce n'est pas tout à fait faux. J'y reviendrai plus tard.» Ce passage est accompagné d'une note de bas de page de l'auteur, où il indique ceci: «Certains ont cependant parlé d'une maison de la citoyenneté. On n'est vraiment pas à une sottise près...»

Enfin, voici le troisième extrait: «Dans un délai si serré, nous n'avions pas le temps de trouver des affectations compatibles avec les contraintes patrimoniales», a répondu la conseillère administrative Frédérique Perler, Dieu merci en fin de règne. Pas le temps... Et encore quoi? «Il s'agit pour l'instant juste d'investir dans une belle propriété.» Or il se trouve que la Ville dispose pour cela d'une enveloppe discrétionnaire de 180 millions par an. Les municipaux se sont donc rendus à une telle raison déraisonnable.»

Je ne sais pas si vous l'avez deviné, mais l'auteur de cet article est Etienne Dumont, longtemps journaliste auprès de la Julie, trente-neuf ans pour être exact, notamment et surtout au sein des rubriques culturelles. Il fête ses cinquante ans de journalisme cette année et publie dans un blog depuis sa retraite. Maintenant, vous avez entendu que M. Dumont a cité la villa La Concorde, sise à l'avenue de la Concorde 20, soit à moins de dix minutes à pied de la villa Masset. La villa La Concorde était aussi une maison de maître construite vers 1789 par Fatio...

Projet de délibération: acquisition d'une maison de maître
et d'un terrain pour préserver l'environnement urbain

La présidente. Vous avez trente secondes, Monsieur le conseiller municipal.

M. Luc Zimmermann. ... qui passa dans la famille Bordier. Au final, l'Etat l'a acquise, puis la Ville l'a acquise et y a installé une organisation non gouvernementale qui est finalement partie. Entre-temps, la Ville a décidé d'y installer une collection du Musée d'art et d'histoire (MAH), qui est également partie. Maintenant, on a un destin funeste depuis 2011, la villa accueille la direction, la comptabilité et l'unité d'accompagnement des familles en deuil du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire. Franchement, est-ce que vous trouvez approprié que les services de la Ville occupent une maison de maître? Est-ce qu'on veut à nouveau prendre ce risque avec la villa Masset? Nous, on dit non.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Premièrement, il faudrait arrêter d'appeler ce domaine la demeure de Zep, parce qu'on n'achète pas la demeure de Zep, on achète une parcelle et un parc. Malheureusement, en raison de nos débats j'ai aussi vu en commentaires dans la presse des choses très désagréables sur un artiste qui, je vous le montre ici (*M^{me} Khamis Vannini montre l'album de Zep intitulé What a wonderful world! 2*), est quand même le père de Titeuf, personnage qui fait sa renommée. J'ai bien envie de vous montrer cela, car derrière c'est marqué que l'auteur de Titeuf pose un regard sans concession sur l'actualité sociopolitique de son nombril. Il s'interroge sur la vanité des choses et s'engage pour un monde plus juste – est-ce que quelqu'un est contre un monde plus juste? –, sans guerre – y a-t-il quelqu'un pour la guerre? –, sans peur de l'étranger – visiblement l'étranger ne vous fait pas peur, puisque ça vous convient que ce soient des Saoudiens qui achètent –, et sans choux de Bruxelles – il y a de la place pour planter des choux de Bruxelles, ne vous inquiétez pas; si c'était ça qui vous dérangeait, c'est chez le père de Titeuf.

J'aimerais que nous ramenions un tout petit peu le débat sur le sujet dans sa globalité. On parle de Zep, évidemment, et j'ai tout à fait honte de vous présenter mon dessin, mais il a le mérite de vous montrer les choses de manière proportionnelle. (*M^{me} Khamis Vannini montre une feuille A4 où est représentée la surface de la maison par rapport à celle de la parcelle.*) La demeure c'est ça, si je faisais la piscine à l'échelle, on ne la verrait pas. Ça, c'est le parc que la Ville veut acquérir et dans lequel la Ville veut investir pour ses habitants. On vous parle de la villa Zep, de la villa Zep, de la villa Zep; alors, j'ai juste envie de vous dire que quand le sage montre la lune, l'idiot regarde le doigt. Ça, c'est une chose.

Mais qu'en est-il lorsqu'on cache les étoiles avec les mains? De là à dire que les futurs référendaires nous prennent pour des pives, je ne franchirai pas ce pas. Je pense que vous pouvez le déduire par vous-mêmes. En se focalisant sur la villa,

Projet de délibération: acquisition d'une maison de maître
et d'un terrain pour préserver l'environnement urbain

qui représente moins de 5% de la parcelle, on masque les faits, c'est-à-dire un poumon de verdure de plus de 3,5 hectares de parc qu'ils refusent à la population dans une zone particulièrement densifiée sur la rive droite. C'est ça, la réalité. Je vous remercie.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je tâcherai de ne pas utiliser toutes les cinq minutes pour en laisser un peu à M. Sormanni. Dans le cadre de ce projet de délibération, ça me fait véritablement plaisir qu'on ne soit pas pour une fois en train d'essayer de profiter du travail d'autres personnes en préemptant un projet qui a été travaillé pendant des années pour l'acheter et ne rien en faire. Je pense aux Franchises, je pense à la villa Töpffer... Aux Franchises, il y a une jolie maison de maître avec un beau parc autour; on n'en fait rien, la Ville n'en fait rien, mais elle a absolument voulu le préempter.

Je voulais dire aussi que dans un quartier comme celui de l'avenue d'Aire, où on a vu pousser des immeubles comme des champignons, pratiquement jusque dans le Rhône, où on a dû organiser des coupe-bruit par rapport au pont Butin, cet endroit est un lieu de ressourcement où les gens pourront se promener.

Je voudrais dire aussi que le fait qu'on ne sache pas exactement à quoi sera destinée cette maison aujourd'hui me fait penser à l'achat d'un paquet de spaghetti que je mets dans mon armoire sans forcément savoir si je vais les manger avec une sauce tomate, une sauce au pesto ou une sauce carbonara, n'est-ce pas? C'est un peu la même chose dans le cas de cet objet patrimonial (*exclamations*) – j'étais sûre que ça allait vous amuser – que l'on veut garder dans le giron de la Ville et non pas celui des personnes qui se sont déjà annoncées comme acquéreur potentiel et dont le lieu de résidence est bien à l'est de chez nous, comme vous le savez peut-être.

Maintenant, concernant l'intérêt public, pour le Parti libéral-radical, l'intérêt public c'est le rendement, n'est-ce pas? C'est l'argent. (*Réaction.*) Pour les groupes qui souhaitent acheter cette propriété, le projet est de la conserver pour les Genevois, parce qu'elle a une dimension historique; cela informe sur le mode de vie des Genevois qui vivaient en ville l'hiver et dans ce qu'on appelait les campagnes durant la belle saison. Il y avait la campagne Cayla, là il y a la campagne Masset.

Comme je vous le disais, on ne sait pas encore comment on utilisera ce bien, mais pour ce qui est du terrain en pente, pourquoi on ne continuerait pas à cultiver la vigne qui s'y trouve? Vous savez bien qu'on cultive les vignes en pente dans le Mandement, dans le Lavaux, en Valais, dans des pentes bien plus raides. Ce sera magnifique et cela pourra s'ajouter au clos de la République. Voilà, je vais laisser du temps à M. Sormanni.

Projet de délibération: acquisition d'une maison de maître
et d'un terrain pour préserver l'environnement urbain

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Il restera deux minutes et trente secondes pour M. Sormanni. Madame Ayari Felix Beltrametti, c'est à vous. Vous avez effectivement deux minutes et dix secondes pour les Verts, on a recalculé avec M. Erhardt.

M^{me} Ayari Felix Beltrametti (Ve). Merci, Madame la présidente. Pour les Vertes et les Verts, il s'agit en tout cas d'un enjeu de cohérence politique. Comme un très bon élève, la Ville de Genève applique et soutient le plan directeur cantonal qui vise à préserver les terres agricoles du canton en densifiant la ville dans la ville. Cela a un effet que l'on observe tous les jours, avec des quartiers densifiés et des immeubles surélevés, surtout dans les quartiers déjà très construits et pénalisés par les îlots de chaleur.

C'est notamment le cas de ce secteur de la Concorde et des Charmilles, où toute l'avenue d'Aïre est condamnée à se densifier encore davantage, les maisonnettes vont disparaître au profit de grandes barres d'immeubles. Toute la rue Michée-Chauderon sera très prochainement remplacée par deux barres d'immeubles de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC), ce à côté du pont Butin. Les habitants à proximité souffrent d'une dérogation de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) pour qu'on puisse rouler à 60 km/h sur le pont Butin.

Cela signifie que la qualité de vie dans tout ce secteur est péjorée au niveau du bruit, au niveau de la qualité de l'air et au niveau de l'espace disponible pour les habitants. On attend 200 élèves supplémentaires au cycle d'orientation, en plus des six cents qui y sont déjà, surtout dans des containers. Vous voyez, c'est un secteur qui continue à s'agrandir, à se densifier, où on se serre de plus en plus; en tant que politiques on a quand même le devoir de compenser cette densification par de nouveaux espaces verts et des poumons de lieux de loisirs et de rencontre. La Ville de Genève a également un engagement avec le plan climat...

La présidente. Vous avez dix secondes, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Ayari Felix Beltrametti. Merci. Ce plan climat, ça veut dire aussi la ville du quart d'heure: le quart d'heure qui permet aux gens de se déplacer vers leurs loisirs à pied, avec très peu d'espace dédié à cela dans ce secteur. Acquérir cette parcelle permettrait à des habitants qui souffrent déjà d'une surdensification d'avoir un poumon d'air et un espace de loisirs. (*Applaudissements.*)

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Je vais aller très vite, puisque le temps est limité. Les prises de position ont l'air figées, effectivement; la gauche et le Mouvement citoyen genevois semblent enivrés par l'idée d'acheter ce domaine, en dépit de toutes les mises en garde qu'on a pu leur faire. En plus, on nous prend en otage, puisqu'on ne nous laisse pas vraiment discuter de ce sujet. On a dit que cette maison est protégée, qu'il y a des contraintes patrimoniales et que des travaux seront nécessaires, outre le prix d'acquisition très important. On nous a dit, M^{me} Perler l'a mentionné lors de son audition, que pour rendre le parc accessible au public, uniquement, cela se situerait entre 5 et 8 millions de francs selon les aménagements envisagés. Là, on ne parle pas des frais liés à la maison, puisqu'on ne peut pas du tout chiffrer les investissements conséquents qu'il faudra faire pour garantir la conformité aux normes d'accueil du public.

Par ailleurs, les usages de cette maison seront très difficiles; il n'y a aucune grande pièce, le plus grand salon fait 54 m², le second 40 m², la salle à manger 37 m². Quant aux chambres à l'étage, elles sont toutes en enfilade et plutôt petites. Comment imaginer ouvrir cette maison au public? Vous ne parlez que du parc, mais il y a une bâtisse. Toutes les suggestions qui ont été faites par la magistrature sont absolument impossibles à réaliser. J'aimerais tout de même dire qu'il est d'une insoutenable légèreté de vouloir engager une somme d'argent de 28 millions de francs sans prendre en compte les lourdes charges d'entretien.

Enfin, j'aimerais dire qu'on peut s'étonner de la prise de position du Mouvement citoyen genevois, sachant que lors d'une interview dans l'émission «Genève à chaud» diffusée sur Léman Bleu le 5 novembre, Daniel Sormanni a dit qu'il fallait refuser la passerelle piétonne du pont du Mont-Blanc parce que Genève a mal à ses coûts. La Ville de Genève dépense beaucoup trop pour ses investissements et il faut rappeler qu'elle a plus de 2 milliards de francs de dettes. Quelle est sa priorité? C'est d'isoler les bâtiments. Voilà... J'ai déjà fait mes cinq minutes?

La présidente. Non, non... Contre toute attente, pas du tout!

M^{me} Michèle Roulet. Bon, je voulais juste dire qu'il vous faudrait lire les commentaires de la *Tribune de Genève* qui disent que ce n'est pas un investissement mais un gouffre financier (*réactions*), que c'est facile de dépenser l'argent public. Je m'arrête là, puisqu'on n'a même pas la possibilité d'avoir un rapport ni de pouvoir parler.

La présidente. C'est M. Provini qui va être content, comme ça il aura un peu de temps de parole après. C'est parfait. Vous aurez deux minutes et vingt secondes, Monsieur Provini, ensuite. Ah, que dis-je... Vous allez vous partager

Projet de délibération: acquisition d'une maison de maître
et d'un terrain pour préserver l'environnement urbain

deux minutes et vingt secondes au sein du Parti libéral-radical. Monsieur Manuel Zwyszig, vous avez cinq minutes pour le Parti socialiste.

M. Manuel Zwyszig (S). Merci, Madame la présidente. Bonsoir, chers collègues, vous vous souvenez, hier je me suis un peu égaré... (*Rires.*)

La présidente. Mais non, mais non, Monsieur le conseiller municipal!

M. Manuel Zwyszig. Il y avait tellement à dire, je m'étais beaucoup documenté... Je vais essayer de revenir sur le sujet. Je rappelle que hier on parlait des temps qui changent; les temps changent, on se souvient...

La présidente. On se souvient...

M. Manuel Zwyszig. Ces temps qui changent, c'est finalement une formule que j'ai toujours préférée à «c'était mieux avant». Les temps qui changent, c'est quelque chose d'assez neutre, ça ne veut pas dire que c'est mieux ou que c'est moins bien, c'est juste que les temps changent. C'est un postulat, les temps changent, Mesdames et Messieurs. Aujourd'hui, dans cette salle, on nous parle des commentaires dans la *Tribune*; avant on nous parlait des nombreux journaux qu'on lisait et éventuellement aussi des livres. J'aimerais bien qu'on parle des livres et des journaux plutôt que des commentaires dans la *Tribune*. Les temps changent, et de ce point de vue j'ai l'impression que c'était mieux avant.

Les temps changent dans cette République, car à une époque, au XVIII^e siècle, lorsque cette maison a été construite, les patriciens avaient effectivement des appartements non loin d'ici et leur résidence d'été à la campagne. Celle dont on parle ce soir était située dans les champs communautaires de Châtelaine, il y avait cette magnifique campagne de Chouet-Vieusseux où ils pouvaient tranquillement résider durant l'été, je l'ai dit hier.

Aujourd'hui, la plupart des habitants de la Ville n'ont qu'un seul logement, ma foi, ils ont de la peine à le trouver parfois, il est cher, voire extrêmement cher à cause de toute la spéculation immobilière largement encouragée par ceux qui s'opposent à cet achat. Aujourd'hui, par contre, nous avons un certain nombre de parcs publics, plusieurs campagnes se sont transformées en parcs accessibles au public. Evidemment, même si on pourrait en débattre ici, pas grand monde ne se plaint du fait que la villa La Grange est inaccessible au public la plupart du temps.

Projet de délibération: acquisition d'une maison de maître
et d'un terrain pour préserver l'environnement urbain

Les temps changent, Mesdames et Messieurs. En 1932, ici, un budget était présenté par une majorité de droite, il n'y avait qu'un seul conseiller administratif de gauche, il était socialiste, mais ce Conseil administratif a présenté un budget de 20,5 millions de francs en recettes et 22 millions de francs aux dépenses, avec un déficit de 1,5 million de francs. Vingt-deux millions de francs aux dépenses, c'est à peu près le montant dont on parle aujourd'hui; effectivement, en 1932, ça correspondait au budget annuel de la Ville. Cette majorité de droite de l'époque avait quand même présenté ce budget en annonçant une augmentation de trois centimes additionnels. Est-ce que c'était mieux avant? Est-ce que les temps changent? Aujourd'hui, ce qui est sûr, c'est que depuis 1984 – Madame la présidente, cette date est importante, n'est-ce pas?

La présidente. Tellement importante, Monsieur le conseiller municipal.

M. Manuel Zwyszig. Tellement importante... Depuis 1984, l'impôt communal n'a pas changé, il n'a pas augmenté, il est stable. Aujourd'hui, la majorité de gauche est régulièrement dans le classement des meilleures finances des Villes de Suisse. Nous avons une Ville qui est bien gérée, nous pouvons nous permettre cet investissement. Les temps changent, Mesdames et Messieurs. A l'époque de la construction de cette villa, dans ces conseils il n'y avait que les patriciens, les bourgeois, les citoyens, c'est-à-dire des hommes plutôt aisés qui pouvaient s'acheter leur charge... Oui, c'était pratique, à l'époque il n'y avait pas besoin de l'écriture inclusive, il n'y avait pas besoin de s'accommoder de ce genre de choses, il n'y avait que des hommes qui décidaient, c'était une minorité d'hommes qui décidaient. Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, c'est une fille du quartier qui nous propose un objet. (*Brouhaha.*) Elle s'est présentée comme ça, hier... (*La présidente sonne la cloche.*) Elle a réussi à convaincre un Conseil administratif...

La présidente. Il va rester une minute pour le Parti socialiste, Monsieur... Je vous le dis juste...

M. Manuel Zwyszig. Alors, je vais aller très vite. C'est une fille du quartier; on peut estimer qu'elle y est allée avec sa verve, sa fougue. Le projet n'est pas abouti, évidemment. Aujourd'hui, nous n'avons pas un projet clés en main comme on a l'habitude de les voter, ceinture et bretelles, avec toutes les précisions. Aujourd'hui, on investit dans le futur, on investit dans un parc et on s'assure que ce parc ne soit pas soustrait à la population s'il reste en mains privées; il sera accessible à la population, on veut ouvrir les barrières et permettre aux habitants

Projet de délibération: acquisition d'une maison de maître
et d'un terrain pour préserver l'environnement urbain

de la ville de Genève de s'y rendre et d'en profiter. Ce soir, elle est là, la différence, face à ceux qui s'y opposent et qui, en quelque sorte, restent dans ce souvenir de l'Ancien Régime. Certains estiment peut-être que c'était mieux avant, quand on n'avait pas ce genre d'initiatives qui venaient du peuple, comme c'est vraiment le cas ici. On parle de déni de démocratie, or je vous rappelle qu'on est un organe délibératif élu...

La présidente. Il va falloir conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Manuel Zwyszig. Une de nos collègues a convaincu tout le monde. Je vous rappelle qu'elle n'est même pas membre de la majorité de ce Conseil ni du Conseil administratif... (*Remarque.*)

La présidente. La police de séance, c'est moi. J'ai laissé du temps supplémentaire à tout le monde, ne vous excitez pas, ça ne sert à rien du tout, d'accord? J'ai donné quelques secondes en plus à Monsieur...

M. Manuel Zwyszig. Merci beaucoup.

La présidente. J'en oublie votre nom, Monsieur Zwyszig... Il va conclure dans quelques secondes. Tout le monde va se détendre, tout le monde a eu quelques secondes en plus. Voilà. Je vous laisse cinq secondes, s'il vous plaît, pour terminer votre prise de parole; on va se détendre un petit peu.

M. Manuel Zwyszig. Je termine. Ce n'était pas mieux avant, c'est bien mieux aujourd'hui et je vous invite à ce que ce soit encore mieux demain en acceptant cette délibération. Je félicite l'autrice de cet objet de nous l'avoir présenté ici.

M. Vincent Schaller (UDC). Je prends la parole pour confirmer le vote négatif de l'Union démocratique du centre sur cet objet. Juste avant de prendre la parole, je lisais avec intérêt l'article de M. Etienne Dumont dans le journal *Bilan*. Je rappelle que M. Etienne Dumont est la personne qui a mis en garde la population genevoise contre la transformation du MAH, c'est la personne qui a mis en garde la population genevoise contre la construction de la Cité de la musique, c'est la personne qui a mis en garde la population genevoise contre la construction de la passerelle du pont du Mont-Blanc, et c'est la personne qui nous met en

Projet de délibération: acquisition d'une maison de maître
et d'un terrain pour préserver l'environnement urbain

garde aujourd'hui contre l'achat de cette maison de maître. M. Etienne Dumont me cite dans son article, je suis flatté. (*Rires.*)

Cette parcelle, je le rappelle, n'est pas un parc, c'est l'exact opposé de la parcelle des Feuillantines. Pour illustrer que ma position n'est pas idéologique, j'aurais, et l'Union démocratique du centre avec moi, voté ces 20 millions de francs la main sur le cœur s'il avait été question d'acheter la parcelle des Feuillantines – la fameuse qui est à côté de la place des Nations –, parce qu'elle est traversante. On imagine tout à fait les gens la traverser tous les jours pour aller de la route de Ferney à l'avenue de la Paix, ou pour aller de la place des Nations à je ne sais plus quelle ambassade.

La maison de maître de la campagne Masset n'est pas un parc, je le répète, il n'y a pas de chemin qui traverse cette parcelle du nord au sud ou d'est en ouest; c'est un cul-de-sac, on rentre par la grille de l'avenue d'Aire et on ressort par la grille de l'avenue d'Aire. (*Commentaires.*) Cette parcelle se compose pour moitié d'une forêt pour aller jusqu'à la maison de maître, elle se compose pour une autre moitié d'une vigne qui descend en pente jusqu'au bord du Rhône; il y a un petit replat devant la maison de maître qui est pour moitié occupé par une piscine. Ce n'est pas un parc. Ma préopinante du Mouvement citoyen genevois a totalement halluciné en imaginant une plage au bord du Rhône, il n'y a pas de plage... (*Réaction.*)

Non, non, ce n'était pas toi... On parle de plage au bord du Rhône, c'est pour dire le délire des personnes qui souhaitent acheter cette parcelle. Il n'y a pas de plage au bord du Rhône. On a là une sorte d'alliance entre les partisans d'un achat idéologique, des gens qui reconnaissent l'inutilité de cet achat mais qui souhaitent que cette parcelle soit en mains publiques coûte que coûte – c'est tout à fait honorable, c'est une position politique bien connue –, même si elle est inutile, même si les volets de la villa resteront fermés pendant dix ou vingt ans; c'est un achat idéologique. En complément, nous avons quelques acheteurs compulsifs avec le Mouvement citoyen genevois, qui achètent des objets pour acheter des objets.

Ce qui me dérange dans cette proposition, c'est qu'elle n'a pas été reprise à son compte par le Conseil administratif. Notre magistrate a été très claire hier, c'est un objet du Conseil municipal, il n'y a pas eu de proposition du Conseil administratif. Elle dit au Conseil municipal: vous achetez cet objet, il est inutile, mais c'est votre responsabilité si la maison s'abîme car on ne sait pas quoi en faire et si le terrain coûte des centaines de milliers de francs à l'entretien. C'est votre responsabilité, le Conseil administratif n'a pas fait le choix, n'a jamais eu l'idée d'acheter cette parcelle. Dans le fond, c'est ce qui me fait le plus peur dans cette affaire, on est en train d'acheter cette parcelle de la campagne Masset, que même le Conseil administratif n'a pas eu l'idée d'acheter, alors qu'il a pourtant

Projet de délibération: acquisition d'une maison de maître
et d'un terrain pour préserver l'environnement urbain

l'habitude d'acheter tout ce qui bouge. Pour toutes ces raisons, je vous recommande vivement de voter non.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Maxime Provini, vous avez deux minutes et vingt secondes pour le Parti libéral-radical.

M. Maxime Provini (PLR). Merci, Madame la présidente. Du coup, j'ai enclenché mon chrono. D'ailleurs, je ne remercie pas le Mouvement citoyen genevois d'avoir déposé cette demande de débat accéléré, lui qui pleure à chaque séance lorsqu'il y a des débats accélérés; là, il a le culot d'en déposer une, c'est vraiment regrettable. Bon... sur cet objet, comme cela vient d'être dit, on est sur une position complètement dogmatique. Vous vous apprêtez à offrir un parc à 22 millions de francs aux habitants; enfin, vous leur faites miroiter un parc qui n'en sera pas un, évidemment, car c'est un cul-de-sac.

C'est irresponsable, ce sont des millions de francs d'entretien par année et des postes qui vont devoir être créés pour cette parcelle. Il y a de la verdure tout autour de cette parcelle, regardez sur Google Maps, faites sérieusement votre travail. On est en train de se précipiter et on se demande vraiment pourquoi. Par quel miracle devons-nous absolument voter ce soir? Que va-t-il se passer si on ne vote pas ce soir? On ne pourrait pas la racheter dans un mois, cette parcelle? Qu'est-ce qui se passe? Pourquoi y a-t-il une échéance au 31 décembre? Vous avez une réponse à cette question? (*Réaction.*) Oui, je vais m'arrêter là, merci. En tout cas, c'est une décision irresponsable que je regrette et dont vous pourrez bien vous souvenir pendant des années.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il est 19 h. J'ai deux communications à vous faire avant la pause. Vous avez bien compris que nous n'allons pas voter ce troisième débat maintenant vu qu'il y a encore des prises de parole.

La première communication qui m'est parvenue tout à l'heure concerne le décès de la maman de M. Luc Barthassat cet après-midi. Il n'est pas là aujourd'hui, donc au nom du bureau et du Conseil municipal j'aimerais adresser nos sincères condoléances à M. Barthassat ainsi qu'à sa famille. On leur souhaite tout de bon dans ces circonstances, évidemment. Nous saluons également à la tribune la présence d'un ancien conseiller municipal du Parti socialiste, M. Ulrich Jotterand. (*Applaudissements. M^{me} Isabelle Roch-Pentucci, secrétaire administrative du Conseil municipal, s'adresse à la présidente.*)

Projet de délibération: acquisition d'une maison de maître
et d'un terrain pour préserver l'environnement urbain

C'est un problème de masques, vous savez, on n'a plus l'habitude de se comprendre avec le masque. Redites-moi tout ça sans le masque, Isabelle... Parfait, nous nous sommes enfin comprises, ça va bien. Il va donc rester du temps pour chaque groupe. Je vous rappelle que nous allons reprendre le débat à 20h30 tapantes étant donné l'ordre du jour que nous avons; soyez bien à l'heure, s'il vous plaît. Il reste donc deux minutes et trente secondes pour le Mouvement citoyen genevois, une minute et vingt secondes pour le Parti libéral-radical, si je ne dis pas de bêtises, une minute et douze secondes pour l'Union démocratique du centre. Il n'y a plus de temps de parole pour le Parti socialiste ni pour le Centre. Il y a cinq minutes pour Ensemble à gauche qui n'a pas encore pris la parole, puis nous aurons encore le Conseil administratif.

7. Propositions des membres du Conseil municipal.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Je vous rappelle qu'après la suite du troisième débat sur le rapport PRD-355 A nous traiterons les points 10.d et 11 de notre ordre du jour, respectivement sur les falaises de Saint-Jean et la proposition PR-1630 sur le développement du quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV), en plus des deux urgences que nous avons. Une information importante avant que vous ne preniez votre pause: soyez attentifs au fait que ces deux objets doivent être traités ce soir, à défaut de quoi le Conseil administratif devra reconvoquer une séance extraordinaire. Gardez bien cela en tête, personne ne souhaite revenir pour une séance extraordinaire, donc nous allons bien répartir notre temps en deuxième partie de soirée et tout sera voté dans les temps. Bon appétit.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	4698
2. Communications du Conseil administratif	4698
3. Communications du bureau du Conseil municipal	4700
4. Questions orales	4701
5. Rapports de majorité et de minorité de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, chargée d'examiner:	
– le projet de délibération du 15 janvier 2020 de MM. et M ^{mes} Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Jean-Pascal Cattin, Amar Madani et Daniela Dosseva: «Les sans-abris à l'abri (bis)» (PRD-253 A/B)	
– le projet de délibération du 15 janvier 2020 de M ^{mes} et M. Brigitte Studer, Gazi Sahin, Maria Casares et Christina Kitsos: «Pas de fermeture d'hébergements d'urgence en plein hiver! Pour une subvention de 1,8 million de francs» (PRD-254 A/B)	4703
(Interventions)	4798
6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 30 avril 2024 de M ^{mes} et MM. Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Daniel Sormanni, Florence Kraft-Babel, Pascal Holenweg, Christian Steiner, Daniel Dany Pastore, Amar Madani, Jean-François Albanesi, Livia Zbinden, Pascal Altenbach, Christian Zaugg, Jean-Luc von Arx, Alain Miserez et Salma Selle: «Acquisition d'une maison de maître et d'un terrain en vue de la préservation de l'environnement urbain de notre ville» (PRD-355 A). Troisième débat	4808
7. Propositions des membres du Conseil municipal	4823
8. Interpellations	4823
9. Questions écrites	4823

Le mémorialiste:
Gérard-Philippe Riedi